

## Tristes records

*Recrudescence des cas Covid+ et des décès*

**Prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 décembre 2020**

Le Conseil de gouvernement, tenu jeudi à Rabat, a décidé de proroger l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire national jusqu'au 10 décembre 2020, et ce dans le cadre des efforts menés pour lutter contre la propagation du coronavirus.

**Choukrane Amam appelle à sauver le secteur hôtelier**

*Le président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants demande au ministre du Tourisme de se pencher aussi sur la situation des établissements non classés*



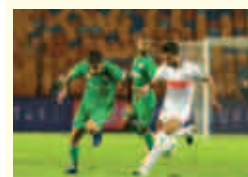
Page 3

**Le vaccin contre la grippe saisonnière intégré au guide des médicaments remboursables par l'AMO**



Page 5

**Le Zamalek brise le rêve des Verts**



**La liste de Halilhodzic**

*Le sort de Haddadi sera connu dans les prochaines heures*

Page 30



Lire page 4

*Célébration aujourd'hui du 45<sup>ème</sup> anniversaire de la Marche Verte*

# Une épopée qui témoigne de la parfaite symbiose entre le Trône et le peuple



**L**e peuple marocain célèbre, aujourd'hui, le 45<sup>ème</sup> anniversaire de la Marche Verte, une épopée marquée d'une pierre blanche pour avoir contribué au parachèvement de l'intégrité territoriale du Royaume.

Lancée avec maestria par feu SM Hassan II, cette étape phare de l'histoire contemporaine du Maroc illustre parfaitement le lien fort entre le Trône alaouite et le peuple marocain.

En pareil jour il y a 45 ans, une marée humaine, venant des différentes régions du pays, s'est dirigée paisiblement et de manière organisée, vers le Sud du Royaume pour traverser à pas sûrs les frontières chimériques et hisser fièrement le drapeau national dans le ciel de ce territoire qui a toujours fait partie intégrante du Maroc.

En effet, plus de 350.000 volontaires civils ont répondu de manière spontanée à l'appel lancé par feu SM Hassan II, marquant, comme souvent dans l'histoire du Royaume, la parfaite symbiose entre le glorieux Trône alaouite et le peuple marocain.

C'est suite à la confirmation par la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye de l'existence de liens juridiques et d'allégeance entre les Sultans du Maroc et les tribus sahraouies que le défunt Souverain avait lancé son appel le 16 octobre 1975.

L'avis de la CIJ, qui avait expliqué que le Sahara n'a jamais été "terra-nulius" et qu'il y avait des "liens juridiques d'allégeance" entre ce territoire et le Royaume, représentait une reconnaissance de la légitimité des revendications

du Maroc pour le recouvrement de ses territoires spoliés et a servi d'élément déclencheur pour cette marche qui a scellé le retour triomphal de ce territoire dans le giron de la mère patrie. Cet événement remarquable inscrit en lettres d'or dans l'Histoire du Maroc est devenu un symbole pour toute une nation et traduit la volonté de tout un pays à un développement durable, global et harmonieux.

Cette marche se poursuit aujourd'hui sous le règne de SM le Roi Mohammed VI à travers une série de projets d'envergure ayant marqué une véritable mue économique et sociale des provinces du Sud.

Doté d'un nouveau modèle de développement économique avec une enveloppe budgétaire de plusieurs dizaines de milliards de dirhams depuis 2015, le Sahara est en phase de s'imposer comme un centre économique assurant la liaison entre le Maroc et son prolongement africain.

Dans cet esprit, le Royaume est en passe de boucler un projet colossal : Une voie express de plus de 1.000 km entre Tiznit et Dakhla, en passant par Laâyoune, pour un budget de près de 10 milliards de DH.

En plus de contribuer à l'ancrage définitif des provinces du Sud dans leur giron naturel, cette route a aussi une dimension continentale qui lui confère une portée stratégique indéniable.

Elle aura un impact direct sur le quotidien d'une population de plus de 2,2 millions d'habitants, répartie sur 10 provinces du Sud marocain.

Le chantier se décline en deux com-

posantes avec le dédoublement de la route nationale N°1 entre Tiznit et Laâyoune, sur 555 km, et l'élargissement à 9m de la voie entre Laâyoune et Dakhla sur une distance de 500 km.

À cet élan des provinces du Sud au niveau économique et social vient s'ajouter une percée diplomatique que rien ne semble pouvoir compromettre, avec l'ouverture de plusieurs représentations de pays étrangers dans les villes de Laâyoune et Dakhla, deux hubs économiques en devenir.

Ainsi, la ville de Laâyoune a connu une forte dynamique diplomatique avec l'inauguration des antennes consulaires du Royaume d'Eswatini, de l'Union des Comores, du Gabon, de la République Centrafricaine, de Sao Tomé-et-Principe, du Burundi, de Côte d'Ivoire, de la Zambie et des Emirats arabes unis.

Dakhla, quant à elle, a connu l'ouverture de représentations de la Guinée Equatoriale, de la Gambie, de la Guinée, de la République de Djibouti, de Liberia, de la Guinée-Bissau et du Burkina Faso. Cette percée diplomatique est également confirmée par la résolution 2548, adoptée par le Conseil de sécurité le 30 octobre 2020, qui se décline, selon le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger, Nasser Bourita, en un triple message: clarté, fermeté et constance.

Un message de clarté d'abord dans la définition des véritables parties dans ce différend régional, en pointant expressément le rôle de l'Algérie, citée pas moins de 5 fois, alors que ce pays n'était pas du tout évoqué dans les résolutions antérieures à 2017. Clarté également

dans l'identification de la finalité du processus politique et dans le cheminement du processus politique, à travers les tables rondes qui doivent voir la participation de l'ensemble des parties concernées.

Un message de fermeté, concernant d'abord la question du recensement des populations séquestrées dans les camps de Tindouf, mais aussi concernant le respect du cessez-le-feu et l'arrêt des actes de provocation et de déstabilisation, a fait savoir le ministre.

Et finalement un message de constance dans la préservation des acquis du Maroc, notamment l'initiative marocaine d'autonomie comme base de toute solution politique, et les paramètres de réalisme, de pragmatisme et de compromis, qui caractérisent l'initiative marocaine.

Il s'agit aussi de la constance dans la définition du mandat de la MINURSO qui se limite à l'observation stricte du respect du cessez-le-feu et dont la présence n'est nullement liée à un hypothétique référendum, option écartée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2548.

La commémoration de l'anniversaire de cette grande marche populaire offre à l'ensemble des Marocains l'occasion de se remémorer avec fierté cette étape saillante de l'histoire du Royaume, et de renouveler leur attachement à l'esprit de la Marche Verte pour relever les défis présents et futurs. C'est également l'opportunité de réaffirmer la détermination des Marocains à préserver les valeurs sacrées du Royaume et ses constantes, en vue de les inculquer aux générations montantes.

# Choukrane Amam appelle à sauver le secteur hôtelier

*Le président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants demande au ministre du Tourisme de se pencher aussi sur la situation des établissements non classés*



Le président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants, Choukrane Amam, a appelé à la prise de mesures exceptionnelles afin de sauver les hôtels et les entreprises touristiques qui souffrent énormément des répercussions de la Covid-19.

Dans son intervention au nom du Groupe socialiste lors de la séance des

questions orales, il a rappelé que le secteur du tourisme est un secteur essentiel pour l'économie marocaine, puisqu'il emploie une main-d'œuvre importante, constitue une source importante de devises, et affecte d'autres secteurs comme le transport aérien.

Il a précisé qu'il y a des régions qui dépendent fortement du tourisme, comme la région de Tanger-Tétouan-Al Hoceïma. « Il faut que le ministère fasse un effort pour assurer un niveau minimum de continuité pour les entreprises touristiques et, partant, pour préserver les postes d'emploi au sein de ces entreprises ».

Choukrane Amam a également critiqué le ministère de tutelle qui ne s'intéresse qu'aux hôtels classés, et passe sous silence les milliers d'hôtels non classés qui emploient une main-d'œuvre importante et qui souffrent de la crise actuelle, tout en appelant au développement du tourisme interne, rural, de montagne et religieux.

Par ailleurs, le président du Groupe socialiste à la Chambre des représentants a soulevé la question de l'expropriation pour cause d'utilité publique et appelé à la nécessité d'accélérer l'adoption d'un nouveau projet de loi sur l'expropriation, qui protège, d'une part, la propriété individuelle, qui est un droit constitutionnel, et permet, d'autre part, d'accélérer les projets et d'atteindre une efficacité temporelle en termes de mise en œuvre d'un certain nombre de projets sur le terrain, ainsi que de préserver le potentiel

financier de l'Etat.

Selon lui, plusieurs litiges soumis à la justice concernant l'expropriation sont principalement liés à la procédure d'expropriation, précisant que parfois le prix d'une propriété est fixé par la commission compétente à dix dirhams le mètre carré, alors que le tribunal le fixe à 2000 dirhams le mètre carré.

« Cette énorme différence est inacceptable », a-t-il martelé lors de sa récente intervention au sein de la Commission des infrastructures, de l'énergie, des mines et de l'environnement, appelant à la révision de la loi régissant l'expropriation pour « répondre exactement à cette problématique épineuse, c'est-à-dire comment la commission compétente peut fixer une indemnité acceptable, réaliste ou proche de la réalité ».

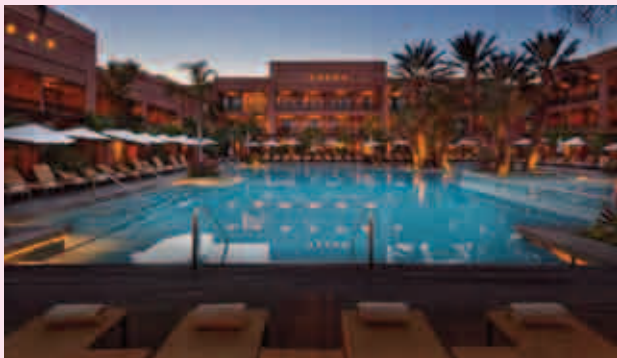
En ce qui concerne l'environnement, Choukrane Amam a souligné que le citoyen n'a senti aucun changement sur le terrain depuis l'installation de la police de l'environnement.

« Il y a une sorte de conservatisme dans le traitement des observations et des plaintes des citoyens concernant une série de délits environnementaux. Le contrôle doit être strict et des sanctions doivent être appliquées à l'encontre des contrevenants », a-t-il affirmé.

Il convient de préciser que la mise en place de la police de l'environnement a pour objectif de réprimer les infractions et les incivilités et de mettre fin aux pollutions en tous genres.

**Mourad Tabet**

## Perspectives peu reluisantes



Les entreprises marocaines s'attendent à une baisse moyenne de l'ordre de 32% de leur chiffre d'affaires (CA) au titre de l'exercice 2020, sous l'effet de la crise sanitaire liée à la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19), selon une étude d'Inforisk, présentée mercredi lors d'une visioconférence.

Intitulée "Impacts Covid-19 sur les entreprises, état des lieux, analyse et perspectives 2020", cette étude, à laquelle ont participé plus de 2.029 entreprises des douze régions du Royaume, fait ressortir que les grandes entreprises, dont le CA dépasse 175 millions de dirhams (MDH), estiment qu'en 2020, leur activité devrait baisser de 25% par rapport à 2019, tandis que les très petites entreprises (CA moins de 10 MDH) prévoient un repli de 38%.

Par branches d'activités, Inforisk précise que les "Agences de voyage", les "Hôtels et restaurants" et la "Location de véhicules" seraient les plus impactées en 2020. En effet, ces trois branches s'attendent à une chute de leur CA de 2020 respectivement de 54%, 53% et 49%.



# Tristes records

“

*Recrudescence  
des cas Covid+  
et des décès*

En cette période de pandémie, le Maroc n'est plus à un record près. C'est même devenu une fâcheuse habitude ces dernières semaines. Avant-hier encore, un nouveau pic de contaminations a été annoncé par le ministère de la Santé de l'ordre de 5.745 nouveaux cas Covid+ enregistrés en l'espace de 24 heures. Du coup, comme c'est devenu une habitude, à l'image des 82 personnes décédées, un record là aussi, on ne sait plus trop s'il faut s'inquiéter ou faire comme si de rien n'était. A dire vrai, les citoyennes et citoyens ont de toute évidence choisi une posture d'indifférence en se disant certainement que ça n'arrive qu'aux autres. Sauf que maintenant, et plus que jamais, l'état du virus se resserre autour de nous.

A la différence de la première vague d'avril dernier, désormais, on connaît tous un proche contaminé par le nouveau coronavirus. Ce qui en dit long sur le terrain qu'il prend. En même



temps, comment pouvait-il en être autrement alors que dans certaines régions, le bilan de contaminations quotidien est de trois voire quatre chiffres. Comme en atteste la région de Casablanca où la barre des 2000 cas est sans cesse repoussée (+2478 cas dont 2.059 uniquement à Casablanca). Dans la capitale économique, la population a accepté de vivre avec le virus, mais sans pour autant s'astreindre aux mesures préventives et aux gestes barrières. Ce qui revient à combattre le feu par le feu.

Résultat : la situation épidémiologique s'y est embrasée. Mais elle n'est toujours pas alarmante. Contrairement aux rumeurs qui courent, les structures dédiées au Covid-19 à Casablanca ne sont pas encore saturées, quand bien même on compte à l'échelle nationale 869 cas en réanimation dont 531 personnes sous ventilation non invasive et 66 sous intubation. Mais ce n'est en aucun cas une raison pour ne plus prendre les

précautions d'usage. On ne le répètera jamais assez.

Et pour cause, ce relâchement a été à l'origine de la flambée des nouveaux cas, ailleurs au Maroc. La situation se dégrade sérieusement dans les régions de Rabat-Salé-Kénitra et de l'Oriental, avec respectivement 896 et 781 nouveaux cas. En tout et pour tout, et si l'on se base sur le cumul des nouveaux cas (235.310), l'incidence qui est de l'ordre de 15,8 cas par 100.000 habitants et le nombre de cas actifs qui a atteint les 37.442 cas, difficile de voir le verre à moitié plein et se convaincre que tout va bien dans le meilleur des mondes. En réalité, le pays est à un tournant. Un moment charnière où il va falloir manœuvrer avec un peu plus de dureté et sévérité. Il ne vous aura pas échappé que l'on rentre et on ressort de Casablanca comme dans du beurre. Pourtant, elle est censée être la ville dont les entrées et sorties sont les plus surveillées. En fin sur le papier. Sur

le terrain, c'est une toute autre histoire.

En parlant d'histoire, à l'avenir, la nôtre ne risque pas d'évoluer, bien au contraire. A cause principalement d'un vaccin qui devait à la base être le remède à tous nos maux, mais il n'en est rien (voir par ailleurs). Les vaccins qui seront commercialisés ne vont pas révolutionner notre quotidien. Le monde scientifique est, pour une fois, en phase pour assurer que les vaccins pourraient ne pas être capables de fournir une protection à vie contre la Covid-19. Donc, en partant de ce principe, le virus pourrait ne jamais disparaître. Une situation qui fait craindre le pire et assombrit un avenir déjà bien terne. Pour le moment, les cas de recontamination sont très rares. Ils sont généralement dus à une nouvelle souche du Sars-Cov2. Preuve que le nouveau coronavirus n'a pas encore révélé tous ses secrets. Et malheureusement, le monde risque d'être pour longtemps encore accroché à ses caprices et donc

## Le Sars-Cov-2, un virus éternel

*La responsable des situations d'urgence à l'OMS-Europe assure que les vaccins ne suffiront pas à terrasser le nouveau coronavirus*

« Le virus est avec nous pour toujours » Catherine Smallwood n'y est pas allée par quatre chemins pour sonner la fin des espoirs d'une population mondiale fébrilement attachée aux annonces de découverte et de commercialisation de vaccins d'ici à 2021. La responsable des situations d'urgence à l'OMS-Europe est convaincue que le nouveau coronavirus ne disparaîtra pas d'un coup de baguette magique dans les mois à venir. Comme elle l'a expliqué dans un entretien accordé à « Aujourd'hui en France », Catherine Smallwood est modérément optimiste quant à l'efficacité d'un vaccin à court terme : « Certes, on a plus de 150 vaccins candidats, dont une vingtaine à un stade avancé. Et en général le taux de succès est de 10%. Statistiquement, on en aurait donc un ou plusieurs. » Mais quand bien même l'antidote aurait été découvert, « il faudra du temps pour qu'il soit accessible à la population et les premiers immunisés seront les plus vulnérables. Pendant cette période qui pourrait être longue, le virus, lui, continuera à circuler. »

Du point de vue de l'experte anglaise, il y a donc de fortes chances que le virus qui a contaminé plus de 47 millions de personnes dans le monde et en a tué près d'un million et demi, ne

soit jamais terrassé et pis, qu'il continue son avancée macabre malgré la disponibilité d'un vaccin. Une période « qui ne se compte pas en semaines, ni en mois mais plutôt en années », précise-t-elle, à cause notamment des nombreuses incertitudes : « Ça dépendra du vaccin, s'il est efficace et pour combien de temps ». En attendant que le temps éclaire ces zones d'ombre, « les vagues continueront de se succéder », regrette-t-elle. Dans ce cas-là, quelle stratégie adopter ?

Pour Catherine Smallwood, « il faut réussir à rendre les vagues de contaminations plates afin de garder le contrôle de la situation et ne plus subir les hauts et les bas que l'on connaît ». Puis d'ajouter : « Le seul moyen d'y parvenir, c'est de trouver tous les cas de Covid. » Autrement dit, on en revient à la fameuse injonction du Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, qui consiste à mettre en place le tester-tracer-isoler. Une stratégie « uniquement efficace quand la courbe de contaminations redescend à « 20, 30, 40 nouveaux cas par jour, et non pas une fois que la transmission du virus s'envole. L'Asie-Pacifique y est arrivée. Certes, ce système est coûteux, mais il est bien moins que de fermer une économie. »

En clair, le dépistage massif est à privilégier sur

des mesures restrictives comme le confinement qui met à genoux l'économie des pays qui l'ont adopté. Selon la responsable des situations d'urgence à l'OMS-Europe, le confinement doit être une option de dernier recours, tout en assurant que « si le confinement est la seule mesure prise, le virus recommencera à circuler aussitôt sa levée ». La nouvelle vague de contaminations qui refait son apparition aux quatre coins du monde lui donne forcément raison. Et notamment lorsqu'elle souligne le relâchement des populations post-déconfinement : « Pendant l'été, la situation sanitaire étant relativement calme, les pays ont préautorisé les voyages, l'économie a repris, les restaurants ont rouvert. Les gestes barrières se sont relâchés. Les plus jeunes ont recommencé à faire circuler le virus. » Bref, individuellement, les citoyennes et citoyens devront tôt ou tard faire le deuil du passé. « Il y a eu un ras-le-bol qui se poursuit », justifie Catherine Smallwood. « On veut retrouver notre vie d'avant. Malheureusement, ce n'est pas notre lassitude qui fera partir l'épidémie. » Et encore moins les vaccins. Décidément, le Sars-Cov-2 n'a pas fini de tourmenter nos vies, pour le plus grand malheur des plus démunis qui vivent dans les logements les plus exigus, propices à la propagation du virus.

C.E

## Condoléances



Le Bureau politique de l'USFP fait part du décès du militant Mohamed Belmqadem survenu le mercredi 4 novembre.

En ces douloureuses circonstances, le BP présente, au nom de l'ensemble des Ittihadis, ses sincères condoléances à sa compagne de lutte, Aïcha Lokhmass, militante du mouvement féministe qui a contribué à la création de l'UAF et du journal 8 mars, ainsi qu'à ses deux fils Bassam et Nabil, et à ses camarades, amis et confrères.

Le défunt qui a compté parmi les étudiants du 23 mars les plus en vue a également été dirigeant de l'OADP au niveau de Casablanca, comme il a connu les affres de la détention en 1984.

Puisse Dieu avoir l'âme du défunt en Sa Sainte Miséricorde.

Nous sommes à Dieu et à lui nous re-tournons.

# Le vaccin contre la grippe saisonnière intégré au guide des médicaments remboursables par l'AMO

**L**e vaccin tétravalent contre la grippe saisonnière vient d'être intégré par l'Agence nationale de l'assurance maladie (ANAM) au guide des médicaments remboursables au titre de l'AMO (GMR), après l'avoir présenté aux commissions spécialisées en la matière, a indiqué mercredi le ministère de la Santé.

Cette décision a été prise compte tenu des missions confiées à l'ANAM, notamment celles liées à l'encadrement technique du régime de l'Assurance maladie obligatoire (AMO), explique le ministère dans un communiqué, notant que cette mesure permettra de faciliter l'accès au vaccin, au profit des assurés et bénéficiaires de l'AMO et de lutter contre la propagation de la grippe saisonnière.

Cette action s'inscrit dans le cadre des mesures urgentes prises pour faire face à la situation sanitaire exceptionnelle que connaît le Maroc depuis mars 2020, en raison de la propagation de la pandémie de la Covid-19, et coïncidant avec la saison hivernale.

Le ministère de la Santé adopte le vaccin contre le virus grippal saisonnier dans le cadre de la stratégie de vaccination contre la grippe saisonnière 2020-2021, fait observer la même source, ajoutant que ce vaccin protège contre quatre souches virales de grippe, afin d'assurer une large protection contre ce virus.



## Augmentation de 5,8 % du budget du ministère de la Santé



**L**es fonds alloués au ministère de la Santé au titre de l'exercice 2021 devraient progresser de 5,8% en comparaison avec l'année budgétaire en cours, pour atteindre 19,774 milliards de dirhams, a indiqué mardi à Rabat le ministre de la Santé, Khalid Ait Taleb.

Il s'agit d'une augmentation de 1,090 milliard de dirhams du budget sectoriel de la santé, a-t-il précisé lors de la présentation du projet de budget de son département devant la commission des secteurs sociaux à la Chambre des représentants, soulignant, à cet égard, le caractère prioritaire de l'élargissement de la couver-

ture médicale de base.

Le budget consacré au ministère est réparti en fonction des programmes du budget que sont les ressources humaines, le renforcement des capacités du système de santé, la planification, la programmation et la coordination, la santé reproductive, la santé de la mère et de l'enfant, ou encore les personnes à besoins spécifiques.

Il s'agit aussi de la veille épidémiologique, la sécurité sanitaire, la prévention et du contrôle des maladies, des soins de santé primaires, préhospitaliers et hospitaliers, de la continuité de l'offre de soins ainsi que de la

maintenance de l'infrastructure et des équipements de santé.

Le responsable gouvernemental a, d'autre part, rappelé que 69% de la population marocaine bénéficie de la couverture sanitaire de base jusqu'en 2019, alors que le Régime d'assistance médicale (RAMED) couvre plus de 16,5 millions de personnes jusqu'en septembre 2020. Les hôpitaux publics et les CHU ont offert plus de sept millions de prestations compte tenu des mesures prises dans la lutte contre la pandémie de Covid-19.

En outre, il a passé en revue les divers axes de la réforme du système de santé, à savoir le

renforcement de l'investissement public et du partenariat public-privé, la promotion de l'industrie nationale du médicament, la réforme institutionnelle et la gestion proactive des programmes de santé.

Au volet du renforcement du réseau hospitalier dans le cadre du programme d'action 2021, Khalid Ait Taleb a cité parmi les nouveaux projets hospitaliers l'augmentation de la capacité clinique de près de 2260 lits, la reconstruction de l'hôpital Ibn Sina de Rabat, la construction de huit centres hospitaliers provinciaux, d'un hôpital régional et 11 hôpitaux de proximité.

Le programme d'action comprend également, selon lui, l'extension de la couverture médicale de base dans la perspective d'une couverture sanitaire universelle, le renforcement des programmes nationaux de santé et de lutte contre les maladies ainsi que la consolidation de la gouvernance du secteur entre autres.

S'agissant des réalisations du ministère au cours de la période 2019-2020, le ministre a évoqué le renforcement de l'offre nationale de santé pour faire face notamment à la crise sanitaire liée à la Covid-19, mettant en avant l'augmentation du nombre de laboratoires effectuant des tests de dépistage du Covid-19 ainsi que la participation du Maroc aux essais cliniques pour développer un vaccin contre le virus.

De même, il a mis en avant l'augmentation de la capacité clinique de quelque 1.696 lits, la protection sanitaire en milieu rural ou encore la réduction des prix de près de 1.000 médicaments supplémentaires.

Concernant les crédits alloués pour faire face à la pandémie de Covid-19, Khalid Ait Taleb a relevé que le taux d'exécution a atteint 74% du total des fonds.



# Volonté du Maroc et des Emirats Arabes Unis de renforcer leurs relations



**Cheikh Abdallah Ben Zayed Al-Nahyane**  
*L'ouverture du consulat général des EAU donnera un nouvel élan à la coopération bilatérale*

L'ouverture mercredi d'un consulat général des Emirats Arabes Unis à Laâyoune donnera un nouvel élan aux relations "solides et stratégiques" entre les deux pays, a affirmé le ministre émirati des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, Cheikh Abdallah Ben Zayed Al-Nahyane.

"Cet acte est révélateur du caractère séculaire et stratégique ayant toujours marqué les liens entre nos deux pays", a souligné le ministre émirati dans une allocution vidéo pré-enregistrée diffusée lors d'une cérémonie tenue à l'issue de l'inauguration du consulat général des EAU à Laâyoune. Il a également émis l'espoir de voir cette représentation diplomatique jouer un "rôle déterminant" dans la consolidation des opportunités économiques, l'élargissement des domaines d'entente et la promotion des canaux de coopération.

Le chef de la diplomatie émirati a fait remarquer que le Maroc et les Emirats Arabes Unis sont liés par des relations distinguées et solides, bâties sur le socle de la fraternité sincère, de la solidarité permanente, du respect mutuel et de la coopération constructive instaurée par les regrettés SM Hassan II et Cheikh Zayed ben Soltane Al Nahyane, rappelant la participation des EAU à la glorieuse Marche Verte.

Ces liens, a-t-il fait observer, ont été renforcés davantage ces dernières années, grâce au leadership de SM le Roi Mohammed VI et de ses frères SA Cheikh Khalifa Ben Zayed al-Nahyane, Président des Emi-

rats Arabes Unis, SA Cheikh Mohammed Ben Rashed Al Maktoum, vice-président des EAU, émir de Dubaï, et SA Cheikh Mohammed Ben Zayed Al Nahyane, prince héritier d'Abou Dhabi, commandant suprême adjoint des Forces armées de l'Etat des Emirats Arabes Unis.

Le ministre a indiqué que son pays a toujours soutenu toutes les causes justes du Maroc dans les divers forums régionaux et internationaux, notant que cet appui reflète les liens de fraternité et de coopération fructueuses entre les deux Etats frères.

Il a également salué "le rôle pionnier" de SM le Roi dans la poursuite de la coordination et de la concertation, avec la sage direction de l'Etat des Emirats, en matière de consécration de la paix, de la stabilité et de la sécurité dans la région, ainsi que le soutien aux efforts internationaux et onusiens visant la résolution des conflits aux échelles régionale et mondiale.

Il s'agit également d'échanger les points de vue pour arriver à une vision commune permettant aux populations de la région de jouir d'une vie digne basée sur l'optimisme et la sécurité en vue de relever les défis conjoints, a-t-il noté.

De son côté, l'ambassadeur des Emirats Arabes Unis à Rabat, Al Asri Saeed Ahmed Aldhaheri, a souligné que l'ouverture d'un consulat général de son pays dans la capitale du Sahara marocain, qui coïncide avec la célébration du 45ème anniversaire de la Marche Verte, offre l'occasion de booster les relations bilatérales pour da-

**Nasser Bourita : Le peuple marocain apprécie à sa juste valeur la décision historique des Emirats d'ouvrir un consulat à Laâyoune**

vantage de coopération efficace et fructueuse.

Le diplomate émirati a souligné que cette représentation diplomatique ouvrira de larges perspectives pour la promotion de la coopération et du développement des relations bilatérales, conformément aux directives claires des dirigeants des deux pays.

Pour sa part, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant l'étranger, Nasser Bourita, a déclaré que le peuple marocain apprécie "à sa juste valeur" la décision "historique" de l'Etat des Emirats Arabes Unis d'ouvrir un consulat général à Laâyoune, en soutien à l'intégrité territoriale du Royaume.

Les Emirats Arabes Unis sont le premier pays arabe non africain à ouvrir un consulat dans les provinces du Sud du Royaume, s'est félicité le ministre dans une déclaration à la presse à l'issue de la cérémonie d'inauguration de ce consulat, rappelant que les Emirats rejoignent ainsi les quinze pays africains ayant déjà ouvert des représentations diplomatiques dans les deux grandes villes du Sahara marocain: Laâyoune et Dakhla.

La décision d'ouvrir ce consulat concrétise, sur le plan politique, une position souveraine constante de l'Etat des Emirats Arabes Unis en soutien à l'intégrité territoriale du Royaume du Maroc, a-t-il relevé.

Sur le plan juridique, a-t-il ajouté, cette

décision reflète la volonté de ce pays de mettre en place une structure pour la défense, au niveau territorial, des intérêts de ses ressortissants, qu'ils soient des personnes physiques ou morales, et de leur apporter l'assistance nécessaire.

Le consulat constitue aussi, sur le plan diplomatique, un mécanisme pour le renforcement de la coopération bilatérale et le développement des échanges commerciaux, économiques, culturels et scientifiques, a-t-il souligné.

Nasser Bourita a affirmé qu'il est de bon augure que cet événement coïncide avec la célébration par le peuple marocain du 45ème anniversaire de la Marche Verte et la commémoration par les Emirats de la "Journée du drapeau" qui symbolise l'union nationale et renforce le sentiment d'appartenance à la nation.

C'est dans cette conjoncture pleine de symboles, a-t-il dit, qu'intervient la décision souveraine de l'Etat des Emirats Arabes Unis d'ouvrir un consulat général à Laâyoune pour réaffirmer, de la manière la plus concrète et la plus éloquente, son soutien constant et infaillible à la souveraineté du Maroc sur son Sahara et à son intégrité territoriale.

Nasser Bourita a relevé que ce nouveau geste des Emirats n'est pas fortuit, mais constitue le prolongement des relations historiques solides dont les bases ont été jetées par les défunts SM Hassan II et SA le Prince Zayed Ben Soltane Al Nahyane durant plus de trois décennies.

## Djibouti salue l'initiative marocaine d'autonomie



Djibouti a salué, devant la Quatrième Commission de l'Assemblée générale de l'ONU, l'initiative marocaine d'autonomie en

tant que solution politique au différend régional sur le Sahara marocain. "Nous saluons l'initiative d'autonomie présentée par le Maroc" et qualifiée de

sérieuse et crédible par le Conseil de sécurité depuis sa présentation en 2007, a déclaré le représentant de Djibouti devant la Commission.

Le diplomate a également exprimé le soutien de son pays au processus politique onusien visant "à parvenir par le dialogue à une solution politique, réaliste, pragmatique, et acceptée par toutes les parties".

"À cet égard, nous rappelons aussi la résolution 2494 du Conseil de sécurité du 30 octobre 2019 qui a établi le processus des tables rondes", a-t-il dit soulignant que ce processus constitue "la seule voie" pour parvenir à une solution politique consensuelle à ce différend régional.

Le diplomate a aussi indiqué que Djibouti appelle à ce que "le nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général de l'ONU construise ses analyses et ses efforts sur la base du travail accompli par son prédécesseur" Horst Köhler, qui avait amorcé le processus des tables rondes de Genève.

## La Commission des AE de la Chambre des députés du Brésil soutient le Plan d'autonomie



Le président de la Commission des relations extérieures et de la défense nationale (Credn) à la Chambre des députés du Brésil, Eduardo Bolsonaro a exprimé, mercredi, son soutien au plan d'autonomie proposé par le Maroc dans les provinces du Sud.

"Le Brésil soutient les efforts du Maroc visant la résolution de ce différend régional. En tant que président de la CREDN, j'appuie l'initiative d'autonomie dans les provinces du Sud", a indiqué le député du Parti Social Libéral (PSL) dans une déclaration à la MAP, à l'issue d'une rencontre avec l'ambassadeur du Maroc au Brésil, Nabil Adghoughi.

Le député a ajouté que sa position procède d'une tradition brésilienne, stipulée même dans sa Constitution, qui consiste à promouvoir la résolution pacifique des conflits et à ne pas intervenir dans les affaires des autres pays. "Nous devons tenter au maximum de faire avancer cette solution. Je suis persuadé que le Maroc est capable de construire une solution pacifique à ce différend", a-t-il souligné.

Evoquant la bonne dynamique qui caractérise actuellement la relation entre le Maroc et le Brésil, Eduardo Bolsonaro a affirmé que "les bonnes relations bilatérales sont authentiques et restent solides". Et de relever que les deux pays

sont appelés à tirer le meilleur de l'Accord de facilitation du commerce et d'investissement signé récemment et qui sera approuvé prochainement par le Congrès brésilien, faisant observer que le Maroc s'est affirmé comme un partenaire économique important du Brésil. Par ailleurs, le président de la CREDN a fait observer que le Royaume assume un rôle de leader dans sa région, comme il est un acteur important en matière de sécurité et de lutte contre le terrorisme, "ce qui est positivement perçu au Brésil".

Eduardo Bolsonaro s'est dit optimiste quant au potentiel du Maroc et du Brésil de conférer une dynamique encore plus forte à leur partenariat bilatéral.

*Yassir Farès : Le Maroc aspire à renforcer sa coopération avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes*



L'ambassadeur du Maroc en Argentine, Yassir Fares, a affirmé que le Royaume est animé par une forte volonté de renforcer les relations de coopération avec l'Amérique latine et les Caraïbes, mettant en avant les liens unissant le Maroc et les pays de la région.

Dans un entretien avec le quotidien argentin "La Prensa" à l'occasion du 60ème anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre Rabat et Buenos Aires, il a indiqué que "le Maroc est animé par une forte volonté de consolider des relations amicales et de coopération avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes et de renforcer sa position de porte d'entrée distinguée sur le marché africain", faisant observer que le Royaume, qui dispose d'une position géostratégique singulière, partage un héritage linguistique et culturel avec les pays de la région. Et d'ajouter que le Maroc, qui prône une politique de rapprochement avec les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, s'emploie également à renforcer ses relations avec les blocs régionaux de la sous-région, en particulier le Marché commun du Sud, le Mercosur, qui comprend l'Argentine, le Brésil, l'Uruguay et le Paraguay, rappelant les négociations entre le Royaume et le bloc régional afin de hisser les échanges commerciaux.

Le diplomate marocain a également relevé que le Royaume est membre observateur de la Communauté andine des Nations (CAN), constituée de l'Équateur, de la Colombie, de la Bolivie et du Pérou, soulignant que le Maroc, qui jouit d'un climat unique de stabilité politique et sécuritaire dans la région, entretient d'excellentes relations avec les États membres de ce groupement. Dans le même contexte, il a relevé que la coopération entre Rabat et Buenos Aires a connu une évolution positive, notamment après la visite historique de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en Argentine en 2004, au cours de laquelle de nombreux accords ont été signés couvrant un certain nombre de domaines, notant que la visite Royale a donné une forte dynamique aux relations entre les deux pays.

À cet égard, Yassir Farès a mis en lumière les secteurs qui offrent des opportunités prometteuses pour augmenter le volume des échanges commerciaux et lancer des projets économiques conjoints, notamment l'agriculture, le textile, le tourisme, la recherche scientifique, la biotechnologie, l'automobile et l'aviation, rappelant les accords conclus entre le Maroc et l'Argentine pour la promotion de la coopération bilatérale.

D'autre part, l'ambassadeur du Maroc en Argentine a souligné les réformes politiques, économiques, sociales, culturelles et environnementales lancées par Sa Majesté le Roi Mohammed VI depuis Son accession au Trône de Ses Glorieux ancêtres, qui ont permis la construction d'un Maroc moderne et démocratique.



# Tenue d'un conclave virtuel sur la ville de demain



**Saad Dîne El Otmani :** *Le défi à relever est de rendre les villes plus résilientes aux répercussions des crises*



**Nouzha Bouchareb :** *Pour une approche prospective favorisant le vivre mieux*



**Abdelouafi Lafit :** *La planification territoriale, un remède aux dysfonctionnements de l'expansion urbaine*

Le pari à relever aujourd'hui est de réfléchir collectivement autour des moyens à même d'accroître et de renforcer les capacités des villes pour qu'elles soient plus résilientes face aux catastrophes naturelles et aux répercussions des crises sanitaires, a indiqué mercredi à Rabat le chef du gouvernement, Saad Dîne El Otmani.

S'exprimant lors d'une conférence internationale organisée par le ministère de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville et le ministère de l'Intérieur, en partenariat avec le Programme des Nations unies pour les établissements humains (UN-Habitat), à l'occasion de la Journée internationale des villes 2020, il a souligné la nécessité de prêter attention aux défis croissants résultant de l'urbanisation et des problèmes environnementaux, ainsi que des problématiques sociétales et psychologiques pour les citoyens vivant dans les villes.

Il a mis en avant, lors de cette conférence partiellement virtuelle, organisée sous le thème "Penser et concevoir la ville de demain", la nécessité de travailler sur le renforcement de la capacité d'adaptation pour faire face à la crise sanitaire ainsi que d'adapter le système d'aménagement du territoire et développer des modèles urbains appropriés, afin de soutenir la cohésion et l'équité territoriale, adopter un modèle de logement renouvelable et mettre en place une nouvelle politique de la ville.

"Le principal défi réside dans la capacité à développer de nouveaux modèles de conception urbaine des villes de demain susceptibles de s'adapter à des changements conjoncturels, de produire de la richesse et de garantir des opportunités d'emploi pour atténuer les effets de la pandémie de la Covid-19 sur les villes, en adoptant une politique d'urbanisme efficace pour lutter contre la vulnérabilité et l'exclusion sociales qui peuvent être causées par l'expansion des villes", a-t-il dit.

Pour sa part, le ministre de l'Intérieur Abdelouafi Lafit a insisté sur la nécessité d'adopter la planification territoriale pour remédier aux dysfonctionnements de l'expansion urbaine.

Dans le souci de surmonter les dysfonctionnements liés à la poussée urbanistique et garantir un développement durable des espaces urbains, il a été nécessaire d'adopter la planification territoriale afin d'élaborer des visions proactives en la matière et de programmer des projets et équipements à même de promouvoir la cohésion territoriale, a souligné le ministre dans une allocution lue en son nom par le wali directeur général des collectivités locales, Khalid Safir.

Rappelant que les villes marocaines regroupent 60% de la population et représentent la source principale de création des richesses avec plus de 75% du PIB, le ministre a affirmé qu'un tel constat se traduit par une pression accentuée sur les équipements et les services publics, sans oublier la demande grandissante sur les ressources environnementales.

L'Etat, a-t-il poursuivi, assure via le Fonds d'accompagnement de la réforme du transport une série de projets dans plusieurs villes, dont la réalisation d'un réseau de transport en commun en site propre du tramway de Casablanca sur 100 km ainsi que le projet de réalisation du réseau de tram de Rabat-Salé sur 40 km et le projet de première ligne de bus à haut niveau à Agadir (15 km).

Relevant que les villes sont confrontées à des défis nouveaux en lien avec la Covid-19, le ministre a souligné que son département se penche sur un programme portant sur la mise à niveau des bureaux communaux d'hygiène, en partenariat avec les conseils des communes concernées. Il est question en effet de renforcer les capacités de ces bureaux aux niveaux technique et scientifique afin qu'ils répondent aux attentes des citoyens en matière de lutte contre la transmission de maladies et épidémie et de contrôle de la sécurité sanitaire des produits alimentaires, a-t-il précisé.

Quant à la ministre de l'Aménagement du territoire national, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la ville, Nouzha Bouchareb, elle a plaidé pour une approche prospective et anticipative permettant de préparer les territoires de demain pour promouvoir le vivre ensemble et le vivre mieux.

"Au-delà de l'objectif d'absorber le déficit en logement, des exigences de qualité, de salubrité et d'hygiène, tout en prévoyant les conditions de sécurité et d'accès aux services de proximité, cette nouvelle

génération de logements doit être abordable et accessible et doit répondre aux attentes des citoyens, privilégiant le bien-être et le confort des occupants", a-t-elle estimé,

De son côté, le président de l'Association des régions du Maroc, Mohand Laenser, a indiqué que la ville est capable de relever les défis futurs, puisqu'il existe une interconnexion territoriale entre les espaces urbain et rural.

"La gestion des territoires urbains doit tenir compte de tous les aspects de développement", a-t-il précisé, ajoutant que les régions sont concernées et que certains territoires nécessitent une urbanisation, une bonne gestion et un développement rationnel.

Pour sa part, le président de l'Organisation cités et gouvernements locaux unis (CGLU-Monde), Mohamed Boudra a souligné que la pandémie de la Covid-19 a démontré que les collectivités locales sont au cœur du combat en faveur de la lutte contre les crises sanitaires et la vulnérabilité, relevant l'impératif du renforcement du rôle de l'élu local pour une gestion optimale des collectivités territoriales.

La directrice exécutive du Programme des nations unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), Maimunah Mohd Sharif a, quant à elle, mis en avant les efforts déployés par le Maroc en faveur de la lutte contre la pandémie et la disposition du Royaume à partager les expériences et les bonnes pratiques avec les pays partenaires.





## Joe Biden se rapproche de la Maison Blanche

**L**e candidat démocrate Joe Biden s'est rapproché mercredi soir encore un peu plus de la Maison Blanche après des victoires précieuses dans deux États-clés face à Donald Trump, qui s'est engagé de son côté dans une véritable guérilla judiciaire. Avec le Wisconsin et le Michigan en poche, deuxième et troisième États repris à Donald Trump avec l'Arizona, Joe Biden dispose désormais de 264 grands électeurs.

S'il remportait le Nevada (6), la Géorgie (16) ou la Pennsylvanie (20), il atteindrait le nombre magique de 270 pour devenir le 46e président des États-Unis. En Pennsylvanie, Donald Trump avait mercredi plus de 160.000 voix d'avance au total, mais son avance fondait rapidement au fur et à mesure de la prise en compte de bulletins envoyés par courrier.

Ceux déjà comptés étaient à majorité pour Joe Biden. Pour la première fois depuis 2000, les Américains ne connaissent pas le nom de leur prochain président (qui prêterait serment le 20 janvier 2021) au lendemain du scrutin. "Je suis venu vous dire que, quand le dépouillement sera terminé, nous pensons que nous allons gagner", a déclaré Joe Biden lors d'une brève allocution dans son fief de Wilmington, dans le Delaware. Une fois le résultat connu, il sera temps "de mettre les discours agressifs de la campagne derrière nous", a-t-il poursuivi, se posant en rassembleur d'un pays meurtri. "Pour avancer, nous devons arrêter de traiter nos opposants comme des ennemis".

À Phoenix, en Arizona, plusieurs dizaines de sympathisants de Donald Trump ont manifesté dans la soirée, dans une ambiance tendue, devant un bureau de dépouillement des bulletins de vote.

L'équipe de campagne de Donald Trump a annoncé une première offensive judiciaire, dans le Wisconsin, remporté par Joe Biden avec un écart de moins de 1% selon des résultats quasi-complets, selon plusieurs médias américains. Les républicains veulent demander un recomptage des suffrages et ont demandé à un juge local de réexaminer les bulletins déjà comptés.

Ils ont également déposé un recours pour obtenir la suspension du dépouillement dans l'État-clé de Pennsylvanie, à l'issue toujours incertaine. "Nous agissons en justice pour suspendre le dépouillement en atten-



dant plus de transparence", a indiqué Bill Stepien, le directeur de campagne de M. Trump.

Le président lui-même avait menacé dans la nuit de mardi à mercredi, dans une allocution confuse, de saisir la Cour suprême, tout en restant évasif sur les motifs. Le système électoral américain est par ailleurs fragilisé par une persistante campagne de désinformation.

Ses lieutenants commencent à répandre des rumeurs sur les réseaux sociaux et les ondes sur des tricheries et des irrégularités. L'Organisation sur la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a critiqué mercredi les "allégations infondées" du président américain sur l'élection. "Notre démocratie est mise à l'épreuve dans cette élection", a déclaré de son côté le gouverneur de Pennsylvanie, Tom Wolf, appelant à la patience. Au terme d'une longue campagne d'une virulence exceptionnelle, perturbée par la pandémie, les résultats partiels montrent que Donald Trump n'a pas subi la répudiation électorale que les sondages présageaient,

prouvant que même s'il était battu, sa base d'électeurs lui reste largement fidèle. Le milliardaire a dénoncé un ratage d'ampleur "historique" chez les sondeurs. "Hier soir j'avais une bonne avance, dans de nombreux États-clés", a tweeté Donald Trump mercredi matin.

"Puis, un par un, ils ont commencé à disparaître magiquement avec l'apparition et le comptage de bulletins surprise." Il n'y a pas de bulletins surprise démontrés, mais des bulletins envoyés par courrier et traités lentement par les autorités. Ils viennent majoritairement d'électeurs démocrates, ce qui explique qu'ils aient fait fondre l'avance initiale du président, dont les électeurs ont privilégié le vote en personne mardi.

"Nous ne nous accorderons aucun répit jusqu'à ce que chaque bulletin de vote soit compté", a tweeté l'ancien vice-président de Barack Obama. Jamais autant d'Américains n'avaient participé à l'élection présidentielle: 160 millions d'électeurs ont voté, soit une participation estimée à 66,9%, contre 59,2% en 2016, selon le US Elections Project.

Nombre d'États ont été débordés par le déluge de bulletins envoyés par correspondance, encouragés en raison de la crise sanitaire. Ouvrir les enveloppes et scanner ces bulletins va prendre dans certaines villes plusieurs jours, en particulier à Philadelphie, fief démocrate. Et si la justice s'en mêlait, comme en 2000, "cela pourrait durer des semaines", a dit mercredi à l'AFP Ed Foley, spécialiste du droit électoral à l'Ohio State University.

Mais même chez les républicains, la menace du président de saisir la justice choquait. "Stop. Les bulletins seront comptés et soit vous perdrez, soit vous gagnerez. Et l'Amérique l'acceptera. La patience est une vertu", a tweeté le parlementaire républicain Adam Kinzinger.

Quoi qu'il arrive, le prochain président devra composer avec le Congrès. Comme cela était largement anticipé, les démocrates ont gardé le contrôle de la Chambre des représentants, mais les chances d'un basculement du Sénat du côté démocrate s'amenuisaient, après la réélection de plusieurs républicains.

## L'UE dénonce les démolitions d'écoles palestiniennes par Israël



**L'**Union européenne a condamné jeudi les démolitions à grande échelle de logements palestiniens et d'infrastructures par Israël et a réclamé l'abandon des projets de destruction d'écoles. Les Européens protestent contre la démolition de plus de 70 logements et installations sanitaires appartenant à 11 familles palestiniennes avec 41 enfants à Khirbet Hamsa al-Foqa, dans le nord de la vallée du Jourdain, a déclaré dans un communiqué le porte-parole du chef de la diplomatie européenne Josep Borrell.

"Cette démolition à grande échelle confirme une fois de plus la tendance regrettable des confiscations et des démolitions depuis le début de l'année", a-t-il

déploré. "Elle s'ajoute à la menace de démolition de l'école palestinienne de la communauté de Ras Al-Teen, dans le centre de la Cisjordanie, qui a été cofinancée par l'UE et plusieurs États membres de l'UE", a-t-il souligné, précisant que 52 écoles palestiniennes étaient menacées de démolition.

L'UE rappelle que "l'éducation est un droit humain fondamental qui doit être protégé et maintenu". "De tels développements constituent un obstacle à la solution à deux États. L'UE demande une nouvelle fois à Israël de mettre un terme à toutes ces démolitions, y compris de structures financées par l'UE, compte tenu notamment de l'impact humanitaire de l'actuelle pandémie de coronavirus", a-t-il conclu.

**FROZDI INVESTMENT "S.A.R.L.AU"**  
Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 05/10/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L.AU dont les caractéristiques sont les suivantes :  
D E N O M I N A T I O N : FROZDI INVESTMENT "S.A.R.L.AU"  
OBJET : marchand ou intermédiaire effectuant importation et exportations.  
LE SIEGE : CASA-BLANCA, 217 RES AL FATH BD BRAHIM ROUDANI PROLONGEE 1ER ETG N°3.  
CAPITAL SOCIAL : 10.000,00 DHS, divisé en 100parts de 100 DHS chacune:  
- Mr FRANK NNAMDI NNAMANI..... 100,00 Parts  
Soit un total de 100,00 Parts  
GERANCE : La société est gérée par Mr FRANK NNAMDI NNAMANI  
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.  
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca le : 04/11/2020  
R.C N° : 478275.  
Pour extrait et mention  
N° 9312/PA

**ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER OPEN INNOVATION SOURCING "S.A.R.L.AU"**  
Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 12/10/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L.AU dont les caractéristiques sont les suivantes :  
D E N O M I N A T I O N : OPEN INNOVATION SOURCING "S.A.R.L.AU"  
OBJET : IMPORTATION ET EXPORTATION  
LE SIEGE : CASA-BLANCA, 55 BD ZERKTOUNI ESPACE ZERKTOUNI 1ER ETG QH.  
CAPITAL SOCIAL : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune:  
- Mr AZIZ EL MIRE... 1000,00 Parts  
Soit un total de 1000,00 Parts  
GERANCE : La société est gérée par Mr AZIZ EL MIRE.  
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.  
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca.  
RC N°478273.  
Pour extrait et mention  
N° 9313/PA

**ENTREPRENDRE BUSINESS CENTER BATI ATTITUDE "S.A.R.L"**  
Constitution

Aux termes d'un acte SSP en date à Casablanca du 08/10/2020. Il a été Etabli les statuts d'une S.A.R.L dont les caractéristiques sont les suivantes :  
DENOMINATION: BATI ATTITUDE "S.A.R.L"  
OBJET : LOUEUR DE MATERIEL INDUSTRIEL OU MACHINES OUTILS.  
LE SIEGE : CASA-BLANCA, 217 BRAHIM ROUDANI PROLONGEE 1ER ETAGE N°3-  
Capital Social : 100.000,00 DHS, divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune:  
- Mr MOHAMMED MAJIDI... 700,00 Parts  
- Mr MOHAMED KAMILLI... 300 Parts  
Soit un total de 1000,00 Parts.  
GERANCE : La société est gérée par Mr MOHAMMED MAJIDI.  
ANNEE SOCIALE : Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.  
Le dépôt légal et l'immatriculation ont été effectués au centre régional d'investissement de Casablanca. RC N°478277.  
Pour extrait et mention  
N° 9314/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PREFECTURE DE MOHAMEDIA COMMUNE AIN HARROUDA DIRECTION DES SERVICES SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SEANCE PUBLIQUE**  
N° 19/2020

Le 02/12/2020 à 11 h 30 mn du matin ,il sera procédé, dans le bureau de monsieur le Président de la commune Ain Harrouda ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 19/2020 :  
Etudes techniques et suivi des travaux de construction d'un centre de formation multidisciplinaire à Ain Harrouda  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire a été fixé à la somme de : 5 000.00 (cinq mille dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme de :  
- Etudes techniques et suivi des travaux de construction d'un centre de formation multidisciplinaire à Ain Harrouda 110 000.00dhs (Cent dix mille dirhams).  
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :  
Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés à la commune Ain harrouda Residence Yasmine AIN HARROUDA.  
Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Soit déposer leurs offres par voie électronique.  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.  
Les concurrents devront fournir une copie légalisée de certificat d'agrément domaine d'activité : D14, D15,D16

N° 9316/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PREFECTURE DE MOHAMEDIA COMMUNE AIN HARROUDA DIRECTION DES SERVICES SERVICE DES MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SEANCE PUBLIQUE**  
N° 20/2020

Le 02/12/2020 à 12 heure 30 mn, il sera procédé, dans le bureau de monsieur le Président de la commune Ain Harrouda ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 20/2020 :  
Etudes techniques et suivi des travaux de construction d'un bureau d'état civil à Ain Harrouda  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le cautionnement provisoire a été fixé à la somme de : 2 000.00 (deux mille dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

13 000.00  
ronda Residence Yasmine AIN HARROUDA.  
Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
Soit déposer leurs offres par voie électronique.  
NB : Les concurrents devront fournir une copie légalisée de certificat

d'agrément domaine d'activité : D14,D15,D16  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.  
Les concurrents devront fournir une copie légalisée de certificat d'agrément domaine d'activité : D14, D15,D16  
N° 9317/PA



**Société de développement local « CASABLANCA BAIA S.A »**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**

En application du règlement des marchés de la Société Casablanca Baïa et de la Circulaire C9/20/DEPP, du 31 mars 2020, du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration.

N° Appel d'Offres	Objet de l'appel d'offres	Date et Heure d'Ouverture des Plis	Cautionnement Provisoire	Estimation financière du Marché
N°AO/CB/07/2020	Prestations degardiennage des places et des Espaces Verts Gérés par la Société CasablancaBaïa.	Le 18/12/2020 à 11 heures	90.000,00 Quatre vingt dix mille dhs	5.732.640,00 cinq million sept cent trente deux mille six cent quarantedhs

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAIA S.A à l'adresse indiquée ci-dessousou téléchargé au niveau du portail des marchés publics

[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma);

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de la consultation.

Les dossiers des soumissionnaires peuvent parvenir par courrier recommandé avec accusé de réception,ou être déposés contre récépissé au bureau d'ordre de la société CASABLANCA BAIA S.A, ouêtre remis au Président de la commission d'ouverture des plis au début de la séance et avant l'ouverture des plis, sous plis fermé et cacheté, à l'attention de :

**Monsieur le Directeur Général de CASABLANCA BAIA S.A**  
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130)Casablanca

Une visite des lieux sera organisée auxplaces et des Espaces Verts Gérés par la Société Casablanca Baïa,le 26 Novembre2020 à 10h00.Le rendez- vous est fixé au siège de de la société CASABLANCA BAIA S.A : 14 Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130)Casablanca.

Les plis reçus postérieurement à la date et heure fixées pour l'ouverture des plis ne seront pas admis.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter  
La société CASABLANCA BAIA  
Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73  
[casabaia@casabaia.ma](mailto:casabaia@casabaia.ma)

N° 144/PC

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DAL HAOUZ  
CERCLE DE TAHANAOUT  
CAÏDAT AGHOUATIM TIDRARA  
COMMUNE AGHOUATIM  
SERVICES RESSOURCE HUMAINE  
\*\*\*\*\*

**AVIS D'EXAMEN**

Il est porte à la connaissance du personnel de la commune Aghoutim qu'un examen d'aptitude professionnel au titre de l'année 2020 sera organisé pour accéder aux grades :

- Assistant Technique 2eme Grade (Echelle 7) : le Samedi 05 Décembre 2020 A partir du 10H00 du Matin au Siège de la commune Aghoutim
- Assistant Administratif 2emeGrade (Echelle7):le Samedi 05 Décembre 2020 A partir du 10H00 du Matin au Siège de la commune Aghoutim

L'examen précité est ouvert Fonctionnaires de la commune Aghoutim ayant passé plus de 6ans (six ans) de service effectif en qualité de Assistant Technique 3eme Grade Echelle 6 et Assistant Administratif 3eme Grade Echelle 6.

Le dossier de candidature se compose de :

- Une demande manuscrite.
- Dernier arrêté d'avancement.
- Copie de la C .I .N.

Le dernier délai de dépôt des dossiers des candidatures au Bureau D'ordre de la commune Aghoutim est fixé le vendredi 27 Novembre 2020.

N° 9315/PA

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE L'INTERIEUR PROVINCE DE TAROUDANT COMMUNE IGHERM**

**AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**


La commune IGHERM organise le 06 DECEMBRE 2020 à 10 heures un examen d'aptitude professionnelle année 2020 pour accès au grade de ADJOINT ADMINISTRATIF G2 Echelle 7 au profit des fonctionnaires rétribué sur le budget de la dite commune ayant 6 ans d'ancienneté dans le grade de Adjoint Administratif G3 echelle 6 .

Cet examen sera organisé au siège de cette commune et le nombre des postes ouverts est de un poste.

Le dernier délai de dépôt des demandes de candidatures est le : 03 DECEMBRE 2020.

N° 9311/PA



*Royaume du Maroc*  
  
 Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle  
 De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Marrakech-SAFI  
 Direction provinciale de Marrakech

**AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES**  
 (Séance publique)

Il sera procédé dans la salle de réunion de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales selon le calendrier suivant :

N° DE LA C.A.	OBJET	Budget prévisionnel maximum des travaux en dhs HT	Date	Heure d'ouverture des plis
N°13/MR/2020	Études architecturales et suivi des travaux de construction de onze (11) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech, dans le cadre de remplacement du préfabriqué, en lot unique.	1 147 082,00 (Un million cent quarante-sept mille quatre-vingt-deux dirhams).	01/12/2020	10h00
N°14/MR/2020	Études architecturales et suivi des travaux de construction de onze (11) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech, dans le cadre de remplacement du préfabriqué, en lot unique.	1 147 082,00 (Un million cent quarante-sept mille quatre-vingt-deux dirhams).	01/12/2020	11h00
N°15/MR/2020	Études architecturales et suivi des travaux de construction de treize (13) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech, dans le cadre de remplacement du préfabriqué, en lot unique.	1 355 642,00 (Un million trois cent cinquante-cinq mille six cent quarante-deux dirhams).	01/12/2020	12h00
N°16/MR/2020	Études architecturales et suivi des travaux de construction de dix (10) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech, dans le cadre de remplacement du préfabriqué, en lot unique.	1 047 000,00 (Un million quarante-sept mille dirhams).	01/12/2020	13h00

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».


**-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434/20 mars 2013) relatif aux marchés publics.**

**Les concurrents peuvent:**

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation architecturale.**

**N° 9333/PA**

*Royaume du Maroc*  
  
 Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle  
 De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Marrakech-SAFI  
 Direction provinciale de Marrakech

**AVIS DE CONSULTATIONS ARCHITECTURALES**  
 (Séance publique)

Il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, Guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales selon le calendrier suivant :

N° DE LA C.A.	OBJET	Budget prévisionnel maximum des travaux en dhs HT	Date	Heure d'ouverture des plis
N°17/MR/2020	Études architecturales et suivi des travaux de construction de douze (12) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech, dans le cadre de remplacement du préfabriqué, en lot unique.	1 251 642,00 (Un million deux cent cinquante et un mille six cent quarante-deux dirhams).	02/12/2020	10h00
N°18/MR/2020	Études architecturales et suivi des travaux de construction de onze (11) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech, dans le cadre de remplacement du préfabriqué, en lot unique.	1 147 082,00 (Un million cent quarante-sept mille quatre-vingt-deux dirhams).	02/12/2020	11h00
N°19/MR/2020	Études architecturales et suivi des travaux de construction de treize (13) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech, dans le cadre de remplacement du préfabriqué, en lot unique.	1 355 642,00 (Un million trois cent cinquante-cinq mille six cent quarante-deux dirhams).	02/12/2020	12h00
N°20/MR/2020	Études architecturales et suivi des travaux de construction de douze (12) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech, dans le cadre de remplacement du préfabriqué, en lot unique.	1 251 642,00 (Un million deux cent cinquante et un mille six cent quarante-deux dirhams).	02/12/2020	13h00

Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».


**-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret N° 2-12-349 du 08 Joumada Aloula 1434/20 mars 2013) relatif aux marchés publics.**

**Les concurrents peuvent:**

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

**Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation architecturale.**

**N° 9334/PA**

*Royaume du Maroc*  
  
 Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle  
 De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Marrakech-SAFI  
 Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DES PRIX - N°:48/INV/2020**  
 (Séance publique)

Le 03/12/2020 à 11 h il sera procédé dans le bureaux appels d'offres sis à la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet, de l'appel d'offres : **L'exécution des études techniques et suivi des travaux de construction de quatre-vingt-treize (93) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech, dans le cadre de remplacement du préfabriqué en huit lots séparés:**

- Lot N°01: construction de (11) onze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°02: construction de (11) onze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°03: construction de (13) treize salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°04: construction de (10) dix salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°05: construction de (12) douze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°06: construction de (11) onze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°07: construction de (13) treize salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°08: construction de (12) douze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

**Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :**

LOT N°	Montant de cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'estimation des études dhs TTC	
	En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
01	1700,00	mille sept cent dirhams	35 200,00	Trente-cinq mille deux cent dirhams
02	1700,00	mille sept cent dirhams	35 200,00	Trente-cinq mille deux cent dirhams
03	2000,00	Deux mille dirhams	41 600,00	Quarante et un mille six cent dirhams
04	1600,00	mille six cent dirhams	32 000,00	Trente-deux mille dirhams
05	1800,00	mille huit cent dirhams	38 400,00	Trente-huit mille quatre cent dirhams
06	1700,00	mille sept cent dirhams	35 200,00	Trente-cinq mille deux cent dirhams
07	2000,00	Deux mille dirhams	41 600,00	Quarante et un mille six cent dirhams
08	1800,00	mille huit cent dirhams	38 400,00	Trente-huit mille quatre cent dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 JoumadaAloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

**- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Toute fois le dossier technique doit comprendre :**

- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément ;
- Domaine d'activité exigé :
- D14 : calcul de structures pour bâtiments à tous usages
- D15 : courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages
- D16 : Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

**N° 9336/PA**

*Royaume du Maroc*  
  
 Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle  
 De l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Marrakech-SAFI  
 Direction provinciale de Marrakech

**AVIS DES APPELS D'OFFRES OUVERT**  
**SUR OFFRES DES PRIX N°47/INV/2020**  
 (Séance publique)

Le 03/12/2020 à 10 h, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue Jnane Harti, guéliz Marrakech, à l'ouverture des plis ayant pour objet de l'appel d'offres: **L'exécution des études géotechniques des sols de fondation et le contrôle de la qualité des matériaux des travaux de construction de quatre-vingt-treize (93) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech, dans le cadre de remplacement du préfabriqué, en huit lots séparés:**

- Lot N°01: construction de (11) onze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°02: construction de (11) onze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°03: construction de (13) treize salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°04: construction de (10) dix salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°05: construction de (12) douze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°06: construction de (11) onze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°07: construction de (13) treize salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°08: construction de (12) douze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

**Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :**

LOT N°	Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'estimation des études dhs TTC	
	En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
01	1000,00	mille dirhams	26 400,00	Vingt-six mille quatre cent dirhams
02	1000,00	mille dirhams	26 400,00	Vingt-six mille quatre cent dirhams
03	1300,00	mille trois cent dirhams	31 200,00	Trente et un mille deux cent dirhams
04	1000,00	mille dirhams	24 000,00	Vingt-quatre mille dirhams
05	1200,00	Mille deux cent dirhams	28 800,00	Vingt-huit mille huit cent dirhams
06	1000,00	mille dirhams	26 400,00	Vingt-six mille quatre cent dirhams
07	1300,00	mille trois cent dirhams	31 200,00	Trente et un mille deux cent dirhams
08	1200,00	Mille deux cent dirhams	28 800,00	Vingt-huit mille huit cent dirhams

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 JoumadaAloula 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

**Les concurrents peuvent :**

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

**- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation. Toute fois le dossier technique doit comprendre :**

- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément; délivré par le ministère de l'équipement, du transport et de la logistique dans le domaine suivant :

Activité:	QUALIFICATION:
CQ	CQ.I
EG	EG.I

**N° 9335/PA**

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

COMPILER		CASSEUR DE RÈGLES	MORCEAU D'ARN	DÉMONSTRATIF	GRANDS VASES	PÏGE SYMBOLE DE L'OR		RAILLERIE	PRONOM	MÈRE D'ISAAC	JALOUX
ARTICLE											
ENSEIGNE											
								ENVOLÉE			
POSSESSIF			EN BOSNIE			VIEILLE CITÉ GRECQUE			LETTRÉS DE BOURVIL		
LETTRES DE NASR			BLANCHIR	MORCEAU DE RAP UTOPISTE			PARTIRAI MEUTE				
		VIPÈRES							MÉLIUM FIN DE VERBE		
PETIT CUBE	GAINE	GRIS-BRUN MÉTAL				SOTTE TÊTE DE TIGRE				PETIT DE L'AIGLE	
DÉESSE GRECQUE DE L'AURORE				ROI DE POLOGNE	BUSTE CONTE						
SOLDAT CONNU									TÊTE D'OBUS		PLAN DE TABLE
		LETTRES DE DUBAÏ				DE BAS EN HAUT: PRONOM		UN DÉFI À LA NATURE			
DONT ON NE PEUT DOUTER											
SITUÉE	MÉTAL			DÉCHIFFRÉS					AUTEUR INCONNU		
				ARTICLE ESPAGNOL				A L'ENVERS: LISSE			

Solution mots flechés d'hier

VASE À L'ÂME	B	MACHIN	NOUVEAU	N	UN BAS EN HAUT: TELLEMENT	LIBÉRÉE	D	NATUREL	I	EN BOUCHE	MERUD
	G	L	U	É	T	R	E	N	U	L	
IMPATIENT FÉDÉRATION	U	N	I	O	N	MENU	M	I	N	C	E
	V	E	T	O	A	D	O	R	E	N	
PANSE-BÊTE CURIE	S	E	N	A	T	TÊTE DE BOGUP	B	O	S	A	T
MÉTAL ENCEINTE	L	CARDIN	AUX	P	SUBTIL	ES	F	I	N	E	S
	O	R	T	O	N	T	S	YMBOL	DU	LITHIUM	LI
ROI D'ATHÈNES	E	G	E	E	PÈPÈME	ALCÈS	M	I	E	I	F
PRONOM	M	E	E	L	ES	S	S	D	F		
VEÛNE	P	O	T	E	B	E	R	L	U	E	
VILLE DE SYRIE	A	L	E	P	A	E	I	A	S		
ÉTAPE	R	E	L	A	I	S	R	O	S	A	T
LETTRES DE TUNIS	T	S	N	I	E	R	S	I	L	E	H

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la Rédaction**  
Ahmed Saâdi

**Rédaction**  
Mohamed Bouarab  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouthier  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelmoumeïn Warrach

**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki

**Documentation**  
Nadia Ghazali

**Correspondants**  
Ahmadou El Katab (Laâyoune)  
Abdelali khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahounn  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**E-mail:**  
liberation@libe.ma  
**Téléphone:**  
0522 61.94.04  
0522 62.32.32  
**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3ème Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE 130/64

**Site web:**  
www.libe.ma

**Journal Libération**

**Libération Maroc**

**www.ojd.ma**



### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2					■					
3						■				
4			■						■	
5							■			
6		■						■		
7				■						■
8			■			■				
9						■				
10							■			

**HORIZONTALEMENT**

- 1- Gros
- 2- Elimer – Chrétien d’Égypte
- 3- Ville belge – Assassinier
- 4- Eclou – Bassin ménager
- 5- Ecarteurs – Époque
- 6- Enleviez – En les
- 7- Point de saignée – Touché
- 8- Id est – Choisirent
- 9- Fouille – Sens
- 10- Choisisés – Demi-mouche

**VERTICALEMENT**

- 1- Plante médicinale
- 2- Saule de vanner – Vrai
- 3- Fâmeux vaincu – Une des Cyclades – Note
- 4- Pressant – Gagna
- 5- Alerte
- 6- En lice – Baie jaune
- 7- Écrit – Invention arabe
- 8- Assaïm – Bouge (Se ...)
- 9- Indien – Amassés
- 10- Roi de Perse – Cheville

### Solution mots croisés d’hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	M	A	R	J	O	L	A	I	N	E
2	O	V	A	I	R	E	S	■	E	N
3	N	I	■	N	I	A	I	S	■	T
4	D	A	N	G	E	R	E	U	S	E
5	A	T	O	L	L	■	■	S	U	R
6	N	I	E	E	■	E	S	T	A	I
7	I	O	■	S	E	N	T	E	■	N
8	T	N	T	■	S	T	A	N	C	E
9	E	■	D	E	S	E	R	T	E	E
10	S	I	T	U	E	E	■	E	T	S

### Grilles de sudoku

**Facile**

			3	9				
4			1	7				6
7	5				4		3	
9	2	4		7	1		5	
	3			9			4	
5	4	8		1	7		9	
2	9				8		7	
6			5	4				2
			7	8				

**Moyen**

1	3			8				
	9	4		2	3			
				5		7	9	
4	8							
3	2					4	7	
						6	3	
7	8	5						
		3	8		7	2		
		6				4	8	

**Difficile**

7			1				5	
		5			9	4		
8			4	7				
4					6	3		
	2	7				1	8	
		3	5					4
				5	4			1
		4	2			7		
	9				1			8

**Expert**

7				9		3		
		1						4
				8	2	6	9	
	8	6				5		
			6		7			
		7				4	9	
2	9	3	4					
4						9		
	3	2						1

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d’hier

**Facile**

4	8	1	3	9	5	6	2	7
6	9	5	7	8	2	1	4	3
3	7	2	6	1	4	9	5	8
5	4	9	2	6	3	7	8	1
1	2	7	9	4	8	3	6	5
8	6	3	1	5	7	4	9	2
9	5	8	4	7	1	2	3	6
2	1	6	8	3	9	5	7	4
7	3	4	5	2	6	8	1	9

**Moyen**

8	3	6	9	1	5	7	4	2
1	7	5	6	2	4	8	9	3
2	4	9	7	8	3	1	6	5
6	1	8	3	4	7	2	5	9
9	2	7	8	5	6	4	3	1
4	5	3	2	9	1	6	8	7
5	8	2	1	6	9	3	7	4
3	9	1	4	7	8	5	2	6
7	6	4	5	3	2	9	1	8

**Difficile**

5	6	8	9	2	7	3	4	1
7	3	4	8	6	1	2	9	5
2	9	1	4	3	5	6	8	7
3	8	9	5	1	4	7	2	6
6	5	7	2	8	3	4	1	9
4	1	2	6	7	9	8	5	3
1	7	5	3	4	2	9	6	8
9	4	6	7	5	8	1	3	2
8	2	3	1	9	6	5	7	4

**Expert**

6	3	8	2	7	4	9	5	1
5	4	7	6	1	9	2	3	8
2	9	1	3	5	8	4	6	7
1	7	5	9	8	2	6	4	3
9	2	3	7	4	6	8	1	5
8	6	4	1	3	5	7	9	2
7	5	6	8	9	3	1	2	4
4	8	2	5	6	1	3	7	9
3	1	9	4	2	7	5	8	6

# Economie

## L'ADD lance la plateforme digitale "startuphubmaroc.ma"

La plateforme digitale "startuphubmaroc.ma" a été lancée par l'Agence de développement du digital (ADD), dans le cadre des efforts déployés par l'agence, ainsi que plusieurs acteurs œuvrant pour le développement de l'écosystème des start-up au Maroc.

L'objectif de la plateforme est de répondre, de manière progressive, aux doléances exprimées par les start-up marocaines, mais également de valoriser et d'augmenter la visibilité de l'ensemble des initiatives portées par les acteurs de l'écosystème, telles que l'accès aux mesures d'accompagnement et d'appui proposées par les institutions des secteurs publics, privés et associatifs, indique l'ADD dans un communiqué.

La plateforme digitale est conceptualisée grâce aux efforts conjugués des start-up, des incubateurs et accélérateurs, des fédérations d'entreprises, des institutions publiques, ainsi que d'organisations de coopération internationale, dans un esprit de complémentarité et de synergie avec les projets en cours d'élaboration, souligne le communiqué.

"Startuphubmaroc.ma" offre à ses utilisateurs dans sa première version un référentiel des initiatives, structuré par phase de développement de la startup (idéation, amorçage, scaling, internationalisation) et par type d'initiatives (incubation, financement, espaces de coworking...), selon la même source, précisant que ce référentiel permet un accès simple et fluide aux informations relatives aux mesures d'accompagnement et d'appui proposées par les différents organismes, rapporte la MAP.

Elle offre aussi un annuaire des start-up, référencant les start-up et permettant d'augmenter leur visibilité auprès des porteurs d'initiatives et des donneurs d'ordre, via une inscription volontaire et des profils 100% personnalisés, un observatoire de l'écosystème composé, ainsi qu'une carte interactive du Maroc permettant de géolocaliser les start-up et les porteurs d'initiatives et d'avoir une idée globale sur leur répartition régionale.

Il s'agit également de mettre à la disposition des utilisateurs, une synthèse des statistiques de la plateforme et de l'écosystème des start-up (nombre de start-up référencées, répartition régionale des start-up, nombre des initiatives et des porteurs des initiatives), ainsi qu'une rubrique 'Actualités et événements' qui verra le jour prochainement.

Etablissement public stratégique doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, l'ADD a pour mission principale de mettre en œuvre la stratégie de l'Etat en matière de développement du digital et de promouvoir la diffusion des outils numériques et le développement de leur usage auprès des citoyens.

## Les ventes à l'export de la quasi-totalité des secteurs demeurent fragiles



Les importations et les exportations de marchandises ont enregistré des baisses respectives de 16,2% et de 11,8%, au titre des neuf premiers mois de 2020, a annoncé récemment l'Office des changes.

Ces évolutions ont permis d'améliorer le déficit commercial qui s'est ainsi allégé de 22,2% (34.435MDH) à près de 120,4 milliards de dirhams (MMDH) à fin septembre 2020 contre 154,8 milliards de dirhams (MMDH) en 2019. Tandis que le taux de couverture s'est établi à 60,8%, correspondant à une amélioration de 3 points.

Soulignons qu'en glissement trimestriel, les exportations ont enregistré une hausse de 19,4% plus importante que celle des importations (+8,1%), selon les statistiques publiées par l'Office.

Dans le détail, l'Office des changes a attribué la baisse des importations de biens au « recul des importations de la quasi-totalité des groupes de produits, en l'occurrence, des produits énergétiques (-19.962MDH), des produits finis de consommation (-18.188MDH), des biens d'équipement (-16.738MDH), des demi-produits (-10.094MDH) et des produits bruts (-2.017MDH) ».

Dans son dernier bulletin sur les indicateurs des échanges extérieurs, l'Office des changes a fait état, en revanche, d'une augmentation de l'ordre de 7.819MDH des achats des produits alimentaires.

A noter que la facture énergétique s'est établie à 37.754MDH à

fin septembre 2020 contre 57.716MDH à fin septembre 2019, soit -19.962MDH, a relevé l'Office dans son bulletin expliquant que le recul de la facture énergétique (-34,6%) est dû principalement à la baisse des approvisionnements en gas-oil et fue-loil (-11.553MDH).

Selon la même source, « cette évolution s'explique par l'effet prix en baisse de 31,5% (3.883 DH/T à fin septembre 2020 contre 5.666 DH/T un an auparavant). En parallèle, les quantités importées s'élevèrent à 4.503mT contre 5.125mT, soit -12,1% ».

Des mêmes statistiques du commerce extérieur, il ressort que les importations des produits alimentaires ont atteint 43.380MDH à fin septembre 2020 contre 35.561MDH une année auparavant.

Cette évolution est attribuée à

l'accroissement des achats du blé et de l'orge qui se sont élevés respectivement à +4.343MDH et +1.445MDH.

Le recul des exportations de -24.957MDH (187.099MDH contre 212.056MDH un an auparavant) fait pour sa part suite à la diminution des ventes de la quasi-totalité des secteurs, a expliqué l'Office des changes.

Au titre des neuf premiers mois de l'année en cours, des baisses ont été notamment enregistrées au niveau des secteurs de l'« automobile » (49.149MDH contre 58.594MDH, soit -16,1% ou -9.445MDH), du « textile et cuir » (21.759MDH contre 27.995MDH, soit -22,3% ou -6.236MDH), de l'« aéronautique » (9.385MDH contre 12.460MDH, soit -24,7% ou -3.075MDH), des « phosphates et dérivés » (37.906MDH contre 38.678MDH, soit -2% ou -772MDH) et « autres extractions minières » (2.452MDH contre 3.158MDH, soit -22,4% ou -706MDH),

Au cours de cette même période, les baisses ont également concerné les secteurs de l'« agriculture et agro-alimentaire » (44.900MDH contre 45.398MDH, soit -1,1% ou -498MDH), de l'« électronique et électricité » (7.332MDH contre 7.574MDH, soit -3,2% ou -242MDH) et « autres industries » (14.216MDH contre 18.199MDH, soit -21,9% ou -3.983MDH).

Il est important de noter que l'évolution des exportations du secteur automobile « s'explique

principalement par le recul des ventes du câblage (-27% ou -6.504MDH), de la construction (-18,5% ou -4.533MDH) et de l'intérieur véhicules et sièges (-14,8% ou -873MDH) », comme l'a relevé l'Office précisant que la part de ce secteur dans le total des exportations s'est ainsi élevé à 26,3% contre 27,6% un an auparavant.

Dans son bulletin sur les indicateurs des échanges extérieurs, l'Office a expliqué que les exportations du secteur textile et cuir ont pour leur part été affectées principalement par le recul des ventes des vêtements confectionnés (-4.713MDH) et celles des articles de bonneterie (-1.406MDH), faisant savoir, de même, que les exportations du secteur de l'aéronautique ont affiché une baisse de 3.075MDH.

Pour ce qui des exportations de phosphates et dérivés, l'Office a justifié leur baisse (2%) par essentiellement le recul des ventes de l'acide phosphorique de 24% ou -2.573MDH. Et de noter que les exportations des engrais naturels et chimiques ont enregistré une hausse de 7,6% ou +1.711MDH.

Quant à la part de ce secteur dans le total des exportations, il est passé de 18,2% à fin septembre 2019 à 20,3% à fin septembre 2020, gagnant ainsi 2,1 points.

Notons enfin que la balance des échanges de services a affiché un excédent en baisse de 43,9% ou -29.984MDH au cours de cette même période, soit +38.255MDH contre +68.239MDH.

Alain Bouithy



Le déficit commercial s'est réduit de 22,2% à fin septembre



## Le secteur des services perd 260.000 postes au troisième trimestre

Le secteur des "services" a perdu 260.000 postes d'emploi au niveau national, entre le troisième trimestre de 2019 et celui de 2020, selon le Haut-Commissariat au plan (HCP).

Cette perte s'est élevée à 196.000 postes en milieu urbain et 64.000 en milieu rural, ce qui correspond à une baisse de 5,2% de l'emploi dans ce secteur, précise le HCP dans une note d'information relative à la situation du marché du travail au T3-2020.

De son côté, le secteur de l'"agriculture forêt et pêche" a perdu 258.000 postes d'em-

ploi, résultat d'une perte de 260.000 en milieu rural et d'une création de 2.000 en milieu urbain. Par ailleurs, le secteur de l'"industrie y compris l'artisanat" a perdu 61.000 postes, 44.000 en milieu urbain et 17.000 en milieu rural, ce qui correspond à une baisse de 4,8% du volume de l'emploi dans ce secteur.

En outre, le secteur des BTP a créé 1.000 postes d'emploi, résultat d'une création de 2.000 postes en milieu urbain et d'une perte de 1.000 en milieu rural, enregistrant une stagnation du volume d'emploi dans ce secteur, fait observer la même note.

## Mazars dévoile sa nouvelle identité de marque

La nouvelle identité de la marque, «new brand identity», est le fruit d'un travail réalisé pendant deux années à travers des consultations approfondies (sondages, interviews) menées avec les associés du groupe, ses collaborateurs, ses clients et toutes les parties prenantes.

«Nos principes fondateurs et nos valeurs historiques n'ont pas changé (intégrité, responsabilité et transparence) mais notre entreprise a évolué. Nous avons doublé de taille au cours de ces 10 dernières années», a souligné Mazars dans un communiqué estimant que le bon moment est donc venu pour refléter le changement et réitérer la promesse que la marque fait à ses équipes, à ses clients et à la société.

Pour Mazars, la nouvelle identité de marque,

c'est plus qu'un changement de logo. Elle «réflète ce que nous sommes, ce que nous faisons, nos aspirations, notre manière de travailler avec nos clients et partenaires, l'importance que nous accordons à nos collaborateurs et comment nous agissons de manière responsable dans l'intérêt général», relève-t-on de même source, affirmant que cette nouvelle identité renforce également son sens des responsabilités dans sa profession.

«Nous voulons continuer à être le bon partenaire pour nos équipes, nos clients, notre secteur et la société dans son ensemble en combinant expertise, agilité et compréhension des attentes pour apporter des réponses et des expériences inédites», précise Mazars.

# Adoption par la Chambre des représentants du projet de loi portant réforme du groupe Crédit populaire

Consolider le caractère coopératif du groupe au niveau des régions et promouvoir l'activité bancaire aux niveaux local et régional

La Chambre des représentants a adopté, lundi à l'unanimité, le projet de loi n°32.20 modifiant et complétant la loi n°12.96 portant réforme du groupe Crédit populaire du Maroc.

Ce texte a été adopté au cours d'une séance plénière tenue sous la présidence de Habib El Malki, président de la Chambre des représentants, en présence du ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, Mohamed Benchaâbou, indique un communiqué de la Chambre des représentants.

Saluant le débat constructif qui s'est tenu au sein de la commission des finances et du développement économique de la première Chambre, le ministre a mis en avant les grandes lignes du projet de loi en termes de gouvernance, de promotion des fonds propres, de vision stratégique du Groupe Crédit populaire, rapporte la MAP.

Il a également souligné l'importance de la loi n°12.96 régissant les banques à caractère coopératif et

le rôle des établissements de crédit dans le financement de l'économie nationale, relevant que le projet s'inscrit dans la mise à niveau des dispositions de la loi relative au crédit populaire avec celles de la loi n°103.12 sur les établissements de crédit et organismes assimilés (la loi bancaire), à travers l'amélioration de la gouvernance du comité directeur du groupe.

Il est question en outre de consolider le caractère coopératif du Groupe Crédit populaire au niveau des régions et de promouvoir l'activité bancaire aux niveaux local et régional, qui détient la majorité du capital des Banques populaires régionales, permettant ainsi de pouvoir les accompagner dans leurs missions, et de contribuer efficacement au développement économique et social au niveau des régions.

Le projet de loi n°32.20, qui vise à promouvoir les fonds propres, propose la réduction du capital détenu par les Banques populaires régionales (BPR) dans la Banque centrale populaire (BCP) de 51% à 34%, une démarche "qui renforcera l'assise financière de cette dernière (BCP) avec le maintien des BPR en tant qu'action-



naires majeurs dans le capital de la BCP".

Considérant le secteur bancaire comme l'une des sources de financement les plus importantes auxquelles les acteurs économiques recourent pour répondre à leurs besoins en ressources internes, la vision stratégique du Groupe Cré-

dit populaire a connu des transformations majeures dans ses activités avec notamment une présence dans 30 pays. La trajectoire de cette croissance s'est accompagnée d'une augmentation des prescriptions réglementaires tant au Maroc que dans d'autres pays.

Le Crédit populaire se consti-

tue de trois entités, à savoir la Banque centrale populaire en tant que bouclier financier du groupe, les Banques populaires régionales qui sont des banques de forme coopérative à capital variable, à directeur et à conseil de surveillance, et le comité directeur du Crédit populaire.

# La FCA et la COMADER appellent à introduire des amendements dans le volet agricole du PLF-2021

La Fédération des Chambres d'agriculture (FCA) et la Confédération marocaine de l'agriculture et du développement rural (COMADER) ont appelé à introduire des amendements dans le projet de loi de Finances au titre de l'exercice prochain (PLF-2021) concernant le secteur agricole.

"La FCA et la COMADER demandent l'appui des représentants de la 1ère Chambre et les conseillers de la 2ème Chambre lors des débats du PLF-2021 et leur soutien pour introduire les amendements qui s'imposent et par conséquent lever l'injustice qui frappe le secteur agricole", soulignent les deux parties dans un communiqué conjoint parvenu récemment à la MAP.

"Malgré la conjoncture très difficile que traverse le secteur agricole due, entre autres, à

la pandémie Covid-19 et à trois années successives de sécheresse, aucune des doléances fiscales n'a été prise en compte par le ministère des Finances dans ce projet de loi et aucune mesure n'a concerné l'agriculture", déplorent-elles.

Selon la FCA et la COMADER, "le secteur agricole a été, exclu, à tort, des mesures d'accompagnement décidées par le Comité de veille économique, notamment l'indemnité CNSS de 2.000 DHS pour les travailleurs à l'étranger, ainsi que les crédits avec garantie de l'Etat «Damane Oxygène», «Relance TPE» et «Damane Relance»".

Elles appellent aussi que leurs représentants ont rencontré le directeur général des impôts pour lui soumettre leurs doléances. Il s'agit de l'extension du mécanisme de la taxe sur la

valeur ajoutée (TVA) non apparente aux autres produits agro-industriels valorisés à partir des produits agricoles (ovo-produits, viandes transformées, etc), ainsi que l'extension au secteur agricole du taux réduit à 0,25% au titre de la cotisation minimale.

La FCA et la COMADER appellent également à l'instauration d'une provision dérogatoire pour aléas (DPA), calculée proportionnellement au résultat fiscal annuel dans la limite de 20% et d'une provision dérogatoire pour investissements (DPI), calculée proportionnellement au résultat fiscal annuel dans la limite de 20%, ainsi qu'à l'exonération quinquennale au titre de l'impôt direct au profit des exploitations agricoles et à l'élargissement du statut fiscal de l'agriculteur via la révision de l'article 46 du CGI aux filières avicole, équine

et celle de l'apiculture.

Il est aussi question de l'exonération de la TVA sur les investissements agricoles et les facteurs de production et de l'instauration en faveur de l'entreprise agricole de la possibilité de procéder au prélèvement à la source d'IR au taux de "10% libératoire" contre "30% non libératoire" actuellement appliqué aux ouvriers occasionnels.

Les deux parties recommandent également l'instauration d'un cadre incitatif en faveur des prestataires de service et des ouvriers à la tâche intervenant pour le compte des filières agricoles, la réduction des coûts de production et notamment ceux des intrants relatifs à l'agriculture biologique et la mise en cohérence des dispositions fiscales pour ce qui est de l'obligation de dépôt des déclarations fiscales.

## Six cinéastes marocains relatent leurs vécus pendant le confinement dans des courts métrages



Le Centre cinématographique marocain (CCM) a annoncé la mise en ligne, du 9 au 19 novembre 2020, de courts métrages relatant le vécu de six cinéastes marocains pendant le confinement.

Le CCM a demandé, durant la période de confinement, à six cinéastes marocains (Tala Hadid, Mohamed Mouftakir, Faouzi Bensaidi, Hakim Belaabbes, Adil Fadili et Yassine Marco Maroccu) de filmer leur vision de ce monde labyrinthique où les cartes se rabattent et l'horizon s'embrouille, indique mercredi le CCM dans un communiqué. Munis uniquement de leurs cellulaires, ils racontent à travers des courts métrages, leur vécu et s'expriment chacun à sa manière, précise le Centre, ajoutant que ces productions du CCM seront mises en ligne à partir de lundi prochain

avec la diffusion du premier court métrage : "Distance" de Mohamed Mouftakir. Les films suivants sont programmés toutes les 48 heures jusqu'au 19 novembre, date à laquelle les six courts métrages seront tous disponibles sur la plateforme du CCM, fait savoir la même source, notant que le programme des passages des films sera disponible à partir de samedi 7 novembre sur le site du CCM.

Le communiqué rappelle que le Centre cinématographique a diffusé à travers le net, depuis le début de l'état d'urgence sanitaire et la période de confinement, 98 films marocains (longs métrages et films documentaires ainsi que quatre longs métrages marocains en hommage à Feue Touria Jabrane). Ces films ont été suivis par plus d'un million de spectateurs dans une centaine

de pays à travers le monde. Le but étant de "permettre au plus grand nombre de cinéphiles au Maroc et à l'étranger de revoir ou de découvrir, à la convenance de chacun, la richesse du patrimoine cinématographique marocain". Ces films ont été choisis parmi ceux qui ont participé aux dix dernières éditions du Festival du Court métrage méditerranéen de Tanger pour les courts métrages de fiction, et au Festival national du Film pour les longs métrages documentaires (compétition ou hors compétition).

Toujours dans le cadre du 7ème art marocain, le projet du long métrage "La vie me va bien", réalisé par El Hady Oulad Mohand, a remporté le Grand Prix de "CineGouna Platform" en marge de la 4ème édition du Festival du film d'El Gouna, qui s'est récemment tenue en Egypte.

Le projet du film marocain a décroché cette distinction, dotée d'une récompense de 15.000 dollars, dans la catégorie "Longs métrages de fiction". Il s'agit du deuxième film marocain primé dans cette compétition après le film "Mica", du réalisateur Ismail Ferroukhi.

La "CineGouna Platform" constitue un laboratoire de développement des projets cinématographiques et des coproductions, offrant aux cinéastes et producteurs arabes la possibilité de trouver du soutien technique et financier. Cette plateforme propose également des ateliers cinématographiques, des séminaires, des conférences et des tables de discussion avec des experts de l'industrie cinématographique, ainsi qu'un réseau visant à aider les réalisateurs à concrétiser leurs projets.

## Publication d'un ouvrage sur les Souks traditionnels de Marrakech



"Les souks traditionnels de Marrakech mémoire et avenir" est le titre d'un ouvrage de l'écrivain Ibrahim Assafaa Al Filali, qui vient de paraître dans les éditions Afaq pour les Etudes, l'Édition et la Communication à Marrakech. Cet opus de 275 pages "tente d'interpeller la mémoire des souks de la médina de Marrakech afin de faire sortir de l'oubli, une frange sociale composée de commerçants et des artisans, qui a rendu de grands services à la communauté", lit-on dans la préface de cet ouvrage signé des mains du professeur Mustapha Fnihr. À travers cette oeuvre intellectuelle, l'auteur a voulu mettre en exergue la spécificité de la Cité ocre en tant que ville millénaire ancrée dans l'histoire, dont la diversité de la composition de ses tribus, a contribué à consacrer la cohabitation et la tolérance, ajoute-t-on de même source. Et de poursuivre qu'au fil des siècles, la cité ocre est ainsi devenue "un grand Souk" qui draine toutes les activités économiques.

Pour cet écrivain, le souk représente un espace public d'échanges intenses et fruc-

teuses, de communication et de rencontres entre les différentes composantes de la société, en plus de son rôle économique et de lieu d'acquisition de tous les produits locaux divers.

Dans cette publication, l'écrivain emmène le lecteur dans un voyage captivant dans les souks de la médina de Marrakech en analysant les mutations survenues depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle.

En effet, pour l'auteur, depuis cette date, "les produits locaux ont commencé à perdre leurs identités locales et nationales en raison de la pression du produit étranger colonial qui a impacté la structure des souks de la médina", note la même source. Ce livre rend hommage à cette frange sociale, qui a milité en faveur de la préservation de l'identité locale et la lutte contre toutes les formes d'invasion coloniale.

Cette oeuvre est aussi porteuse d'une vision critique envers le présent des Souks notamment, avec la prolifération d'une certaine anarchie qu'il faut éradiquer afin de rendre à ces espaces l'éclat d'antan.

Après des données historiques sur la cité ocre depuis sa fondation par les Almoravides, l'auteur met en exergue dans le deuxième chapitre les souks et kissariats de Marrakech, les places les entourant, les murailles des souks traditionnels, les professions artisanales qui ont disparu ou sont en voie de disparition, la relation entre les Foundoks et les tribus, les rôles des "amine Hnat" (homme sage de confiance élu démocratiquement par ses pairs) et des mouhtassib (personnes chargées de la gestion administrative des souks), l'organisation des relations et des espaces au sein des souks, le temps et les congés des commerçants et artisans, les "naza" (promenades, excursions) chez les Marrakchis, la passion des commerçants pour la musique et la pratique du sport chez les artisans.

L'auteur répertorie également les souks de la médina de Marrakech selon les produits et les activités commerciales sans omettre d'aborder le rôle joué par la femme dans l'animation de l'activité commerciale au sein des souks.





## Kate Winslet bat un incroyable record, jusqu'ici détenu par Tom Cruise

La comédienne anglaise Kate Winslet sera l'une des têtes d'affiche d'Avatar 2, dont les prises de vue, impactées par la pandémie au printemps dernier, ont été bouclées fin septembre pour laisser la place à une longue séquence de post-production. Une superproduction très attendue, toujours réalisée par James Cameron, et dont la date de sortie a été décalée fin juillet, toujours en raison de la crise sanitaire. Interrogée par nos confrères de The Hollywood Reporter, Kate Winslet a dévoilé une partie des coulisses du

film, dans lequel elle incarnera Ronal, un personnage du peuple de la mer.

Et raconté un incroyable record... d'apnée ! "J'ai dû apprendre la plongée libre pour jouer dans Avatar, et c'était incroyable. Ma plus longue apnée a duré sept minutes et 14 secondes, c'était un truc dingue, dingue". Un tweet du compte officiel du film montre la comédienne en pleine action au fond d'un bassin !

Si cette durée incroyable sans reprendre son souffle étonne les observateurs, Kate Winslet bat un spécialiste

des performances physiques hors du commun : Tom Cruise. L'acteur américain, dont les étonnantes cascades sont devenues une marque de fabrique, avait en effet tenu près de six minutes en apnée pendant les prises de vue de Mission Impossible: Rogue Nation, sorti en août 2015. Pour les besoins d'une séquence dans laquelle Ethan Hunt devait plonger dans un bassin, Tom Cruise avec tenu 5 minutes et 56 secondes sans respirer. Rendez-vous désormais en décembre 2022 pour découvrir l'exploit de Kate Winslet sur grand écran.

## Bouillon de culture

### Exposition

La Fondation Hassan II pour les Marocains résidant à l'étranger (MRE) organise, en partenariat avec l'ambassade d'Allemagne au Maroc, l'exposition "Le Mur" des artistes maroco-allemands Hakima Ouamira et Mohammed Ouammi, a annoncé mercredi la Fondation.

L'Espace Rivages accueillera, du 09 au 28 novembre, cette exposition qui réunit deux artistes marocains résidant en Allemagne et ayant travaillé sur le thème du "Mur" "chacun selon sa conception personnelle, sa sensibilité et ses représentations", ajoute la Fondation dans un communiqué.

Pour cette exposition, le mur qui sépare "devenir générateur de liens", et les deux artistes se l'approprient "pour le détruire chacun à sa manière", annonce-t-on de même source. Vue le contexte particulier impacté par la crise sanitaire mondiale dans lequel se tient ce rendez-vous artistique, les visites à l'exposition sont sans rendez-vous et obéissent au protocole sanitaire en vigueur, rappelle la Fondation.



## Ouverture du Salon international du livre de Charjah avec la participation du Maroc



La 39ème édition du Salon international du livre de Charjah a ouvert ses portes, mercredi, sous le thème "le monde lit de Charjah" avec la participation d'une centaine d'éditeurs venant de différents pays dont le Maroc.

Le Royaume est représenté à ce Salon, qui se poursuit jusqu'au 14 courant, par des maisons d'édition dont le Centre culturel du Livre, Yanbouâ Al Kitab, la Croisée des chemins, Dar Al Aman, Dar Sliki et Dar Tawhidi. Selon l'autorité du Livre de Charjah, les colloques et les ateliers programmés dans le cadre de ce Salon se tiendront pour la première fois de l'histoire de cet événement à distance et ce, conformément aux mesures de précaution prises par les Emirats arabes unis pour lutter contre la pandémie de coronavirus, notant que les portes du Salon resteront ouvertes pour les amateurs du livre.

A cette occasion, le président de l'autorité du Livre de Charjah, Ahmed Alameri a souligné que le nombre important des éditeurs représentant différents pays qui prennent part à ce Salon démontre que le savoir était et restera la voie des nations vers la lumière, la liberté et le progrès et que le livre, symbole de la civilisation, attirera toujours un public qui dépasse les frontières. Et de préciser que les organisateurs ont étudié nombre d'options avant la tenue du Salon internationale du Livre de Charjah, notant qu'ils ont opté pour celle qui favorise la vie, la conscience et la volonté humaine en recourant à des procédés exceptionnels dictés par la pandémie de coronavirus.

Outre les ateliers virtuels, les visiteurs du Salon auront l'occasion de découvrir une pléiade d'écrivains, d'intellectuels et de penseurs arabes et étrangers et d'assister à plusieurs tables rondes animés par des intellectuels de renom.

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N° 17 /2020/BP**

Le 3 décembre 2020 à 11:00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance Publique, ayant pour objet : **TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES PISTES RELEVANT DE LA PROVINCE DE SAFI.**  
Le maître d'Ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
La Caution provisoire : **Cinq Cent Mille (500 000,00) dirhams.**

L'Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **VINGT MILLION CENT QUINZE MILLE CINQ CENT QUARANTE TROIS DIRHAMS ET SOIXANTE CENTIME (20 115 543.60) dhs ttc**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification :

secteur	classe	Qualification exigée
B	I	B1 : Travaux de Terrassement routiers courants
B	I	B3 : Travaux d'assainissement routiers et traitement de l'environnement

N° 9275/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
REGION MARRAKECH SAFI  
PROVINCE DE SAFI  
CONSEIL PROVINCIAL DE SAFI

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX  
N°18/2020/BP**

Le 3 décembre 2020 à 12:00 H, il sera procédé, dans les bureaux du président du conseil provincial de Safi, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix en séance Publique, ayant pour Objet : **CONTROLE DE QUALITE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES PISTES RELEVANT DE LA PROVINCE DE SAFI.**  
Le maître d'Ouvrage est le président du conseil provincial de Safi.  
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des finances et des patrimoines du conseil provincial de Safi et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
La Caution provisoire : **Cinq Mille (5000,00) dirhams.**

L'Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : **DEUX CENT SOIXANTE ET ONZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE HUIT DIRHAMS (271.968.00) DHS TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada 1 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

La soumission électronique est autorisée conformément aux dispositions de l'arrêté N°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de la passation des marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi
- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau d'ordre du conseil provincial de Safi.
- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- soit soumissionner par voie électronique via le portail marocain des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation

- Les concurrents non installés au Maroc sont invités à fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation
- Les concurrents nationaux doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification

Activité	Qualification	Catégorie
<b>Contrôle de qualité</b>	<b>CQ.3:contrôle des travaux de terrassement et chaussées avec couche de roulement en revêtements superficiels CQ.7 : contrôle des travaux des ouvrages d'arts courant (dalots et ponts à faible portée ,ouvrages agricole, ouvrages d'assainissement et d'eau potable .....)</b>	<b>4</b>

N° 9276/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة سبتي  
دائرة زكاته  
جماعة سيدي موسى المجذوب  
مهمومه  
مصلحة الموظفين

**إعلان لرئيس الجماعة الترابية لسبدي موسى المجذوب  
عن تنظيم امتحان الكفاءة المهنية لولوج درجة محرز من الدرجة الثانية السلم 10**

تنظم الجماعة الترابية لسبدي موسى المجذوب بتاريخ **2020/12/02** بمقر جماعة سيدي موسى المجذوب امتحان الكفاءة المهنية برسم سنة **2020** لولوج درجة محرز من الدرجة الثانية السلم **10** ، يشارك فيه المحررون من الدرجة الثالثة السلم **9** العاملون بجهة الجماعة والمتوفرون على ست (6) سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية **2020/12/31** .  
فقط الراغبين في المشاركة في الامتحان المذكور أو بتعموا! بطلبات ترشيحهم إلى الجماعة (مصلحة الموظفين ) قبل **2020 /11 / 20**  
يشتمل الامتحان على اختبارات كتابية و شفوية كتابية :

المعامل	المدة	الاختبار
03	ثلاث (03) ساعات	اختبار كتابي عام : موضوع تحليل السياسة الحكومية المتعلقة بقطاع المعسى أو مجال اختيار الموضوع
04	ثلاث (03) ساعات	اختبار كتابي خاص : يتعلق بالوظائف أو المهام الممارسة من طرف الموظفين المنتخبين للدرجة المعتمده شأنها أو مجال اختصاص الإدارة المعنية ، ويمكن صياغة الاختبار في شكل تحليل موضوع أو لجنة عن أسئلة أو دراسة منب أو تحليل على نص
04	بين 15 و 30 دقيقة	اختبار شفوي : تدفق فيه لجهة الامتحان مع المترشح المواضيع الكتابية عند الاقتضاء و مواضيع أخرى تيم تخصص المترشح بهدف تقييم و قراءته المترشح للمهارة المعتمده شأنها .

N° 9277/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم الجديدة  
دائرة سيدي اسماعيل  
قيادة اولاد الفرج  
جماعة اولاد الفرج  
عدد...A.../2020

**إعلان عن اجراء امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020  
للمائدة موظفي واطر جماعة اولاد الفرج**

إن رئيس جماعة اولاد الفرج  
- بناء على اللقون التنظيمي رقم 113.14 يتعلق بالجماعات ، الصادر بتنفيذه الظهير رقم 85 . 15 . 1 صلاذر في 20 من رمضان 1436 (07 يوليو 2015) ، واسما المادة 96 منه .  
- بناء على الظهير الشريف رقم 1.58.008 الصادر في 4 شوال 1377 (24 فبراير 1958 ) بمقتضى النظام الأساسي العلم للوظيفة العمومية ، حسبما وقع تغييره و تنميته .  
- وبناء على المرسوم الملكي رقم 67 . 401 الصادر في 13 ربيع الاول 1387 (22 يونيو 1967) بمن نظام عام للمباريات والامتحانات الخاصة بولوج أسلاك ودرجات ومناصب الإدارات العمومية كما تغييره و تنميته .  
- وعلى المرسوم رقم 738 . 2 . 77 . صلاذر في 13 شوال 1397 (27 شتنبر 1977) بشأن النظام الأساسي لموظفي الجماعات كما وقع تغييره و تنميته .  
- وبناء على القرارات الوزارية المحددة لشروط وإجراءات تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية لولوج الدرجة المحددة في الجدول رقمه ، وبناء على المناشير والدوريات الموطرة لتنظيم امتحانات الكفاءة المهنية  
-وبناء على منشور السيد رئيس الحكومة رقم 16 /2020 بتاريخ 07 أكتوبر 2020 حول تنظيم مباريات التوظيف وامتحانات الكفاءة المهنية  
يعين عن تنظيم امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2020 لفائدة موظفي واطر الجماعة المستوفين للشروط النظامية المطلوبة في تاريخ الاختبار الكتابي ، وفقا للشروط والجدولة المبينة بالجدول اسفله :

الإطار الأصلي	مصرف مساعد	مصرف مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد تقني من الدرجة الثالثة	مساعد اداري من الدرجة الاولى	مساعد اداري من الدرجة الثالثة	محرر من الدرجة الثانية
تاريخ ومكان اجراء الامتحان	يوم الثلاثاء 24 نونبر 2020 بمقر جماعة اولاد الفرج	يوم الثلاثاء 01 ديسمبر 2020 بمقر جماعة اولاد الفرج	يوم الثلاثاء 15 ديسمبر 2020 بمقر جماعة اولاد الفرج	يوم الخميس 24 ديسمبر 2020 بمقر جماعة اولاد الفرج	يوم الخميس 24 ديسمبر 2020 بمقر جماعة اولاد الفرج	يوم الخميس 31 ديسمبر 2020 بمقر جماعة اولاد الفرج
شروط النظامية المطلوبة	يفتح في وجه المقدمين من الدرجة الثالثة الذين قضوا سنة (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة .	يفتح في وجه المساعدين التقنيين من الدرجة الثالثة الذين قضوا سنة (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة	يفتح في وجه التتبيين من الدرجة الثالثة الذين قضوا سنة (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة	يفتح في وجه المساعدين الإداريين من الدرجة الثالثة الذين قضوا سنة (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة	يفتح في وجه المساعدين الإداريين من الدرجة الثالثة الذين قضوا سنة (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة	يفتح في وجه المحررين من الدرجة الثانية الذين قضوا سنة (06) سنوات على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة
ملاحظات الترشيح	طلبات الترشيح يوم الاثنين 23 نونبر 2020 على الساعة الرابعة والنصف زوالا وهو آخر أجل لقبولها	يوم الجمعة 27 نونبر 2020 على الساعة الرابعة والنصف زوالا وهو آخر أجل لقبولها	يوم الجمعة 11 ديسمبر 2020 على الساعة الرابعة والنصف زوالا وهو آخر أجل لقبولها	يوم الثلاثاء 22 ديسمبر 2020 على الساعة الرابعة والنصف زوالا وهو آخر أجل لقبولها	يوم الثلاثاء 22 ديسمبر 2020 على الساعة الرابعة والنصف زوالا وهو آخر أجل لقبولها	يوم الأربعاء 30 ديسمبر 2020 على الساعة الرابعة والنصف زوالا وهو آخر أجل لقبولها

تودع ملفات الترشيح التي تتكون من :  
- طلب المشاركة في الامتحان  
- نسخة من البطاقة الوطنية  
- نسخة من قرار التسمية في الدرجة التي ينتمي اليها المترشح لدى مصلحة الموظفين في الأجل المحددة في الجدول  
أعلاه لمختلف الدرجات .

N° 9278/PA

إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح  
رقم 2020/04

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم تاوريرت  
جماعة تاوريرت  
قسم الشؤون المالية  
مصلحة الصفقات

في يوم 2 دجنبر 2020 على الساعة الحادية عشرة صباحا سيتم في مكتب رئيس المجلس الجماعي فتح الأظرفة المتعلقة بطلب العروض بعرض أثمان مفتوح لأجراء محلات تجارية الكاتنة بالسوق المغطي بالحي القديم تاوريرت حسب الجدول اسفله .  
يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات ويمكن كذلك تحميله إلكترونيا من بوابة الصفقات العمومية.  
حدد مبلغ الضمان المؤقت 5.000,00 درهم .  
المبلغ الأدنى للكراء المحدد من طرف صاحب المشروع مبين في الجدول اسفله :

أرقام المحلات	(المساحة)	المبلغ الأدنى للكراء	التخصيص
الطابق السفلي			
9+8+7+6+5+4+3+2	9,15	400	الخضر والفواكه+
18+17+16+14+13+12+11	9,15	450	الفواكه الجافة
10+1	11,32	450	+الزيتون+
21	18,90	650	توابل+
22	18,56	650	الجزارة
الطابق الأول			
32+23	11,78	300	جميع الأنشطة غير
31+30+29+28+27+26+25+24	9,61	300	المرجعة و غير
40+39+38+37+36+35+34+33	9,61	300	الملوثة، و ما عدى
48+47+ 42+41	9,59	300	المخصصة للطابق
46+43	9,10	300	تحت أرضي و الطابق
+4445	8,45	300	السفلي.

عدد المحلات المتبقية التي ستخضع للمناقصه : خمسة و أربعون (45) محلا .

يجب أن يكون كل من محتوى و تقديم و إيداع ملفات المتنافسين مطابق لمقتضيات المواد 27 و 29 و 31 من المرسوم رقم 2.12.349 الصادر في 8 جمادى الأولى (20 مارس 2013) المتعلق بالصفقات العمومية .  
و يمكن للمتنافسين :

إما إرسال اظرفتهم عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور ،  
إما إيداعها ، مقابل وصل ، بمكتب مصلحة الصفقات بالجماعة .  
إما تسليمها مباشرة لرئيس مكتب طلب العروض عند بداية الجلسة و قبل فتح الاظرفة .  
إما إرسالها إلكترونيا .

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها في المشاركة في طلب العروض هي تلك المنصوص عليها في الفصل التاسع من كناش التحملات التعديلي .

N° 9295/PA

إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح  
رقم 2020/08

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم تاوريرت  
جماعة تاوريرت  
قسم الشؤون المالية  
مصلحة الصفقات

في يوم 10 دجنبر 2020 على الساعة الحادية عشرة صباحا سيتم في مكتب رئيس المجلس الجماعي فتح الأظرفة المتعلقة بطلب العروض بعرض أثمان مفتوح لأجلاسغلال محل مخصص للمقهى بالمركب التجاري مولاي علي الشريف بالطابق السفلي الشطر الثالث بمساحة 108 م<sup>2</sup> .  
يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات ويمكن كذلك تحميله إلكترونيا من بوابة الصفقات العمومية.  
حدد مبلغ الضمان المؤقت 4.500,00 درهم .

كلفة تقدير الأعمال محددة من طرف صاحب المشروع في مبلغ 1.500,00 درهم شهريا كحد ادنى.

يجب أن يكون كل من محتوى و تقديم و إيداع ملفات المتنافسين مطابق لمقتضيات المواد 27 و 29 و 31 من المرسوم رقم 2.12.349 الصادر في 8 جمادى الأولى (20 مارس 2013) المتعلق بالصفقات العمومية .  
و يمكن للمتنافسين :

إما إرسال اظرفتهم عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور ،  
إما إيداعها ، مقابل وصل ، بمكتب مصلحة الصفقات بالجماعة .  
إما تسليمها مباشرة لرئيس مكتب طلب العروض عند بداية الجلسة و قبل فتح الاظرفة .  
إما إرسالها إلكترونيا .

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المنصوص عليها في الفصل الثامن من كناش التحملات.

N° 9299/PA

إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح  
رقم 2020/05

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم تاوريرت  
جماعة تاوريرت  
قسم الشؤون المالية  
مصلحة الصفقات

في يوم 3 دجنبر 2020 على الساعة الحادية عشرة صباحا سيتم في مكتب رئيس المجلس الجماعي فتح الأظرفة المتعلقة بطلب العروض بعرض أثمان مفتوح لأجلاسغلال المؤقت للملك العمومي الجماعي لنسب اللوحات الاشهارية .  
يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات و يمكن كذلك تحميله إلكترونيا من بوابة الصفقات العمومية.  
حدد مبلغ الضمان المؤقت 50.000,00 درهم .  
يجب أن يكون كل من محتوى و تقديم و إيداع ملفات المتنافسين مطابق لمقتضيات المواد 27 و 29 و 31 من المرسوم رقم 2.12.349 الصادر في 8 جمادى الأولى (20 مارس 2013) المتعلق بالصفقات العمومية .  
و يمكن للمتنافسين :

إما إرسال اظرفتهم عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور ،  
إما إيداعها ، مقابل وصل ، بمكتب مصلحة الصفقات بالجماعة .  
إما تسليمها مباشرة لرئيس مكتب طلب العروض عند بداية الجلسة و قبل فتح الاظرفة .  
إما إرسالها إلكترونيا .

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المنصوص عليها في الفصل الثامن من كناش التحملات.

N° 9296/PA

إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح  
رقم 2020/06

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم تاوريرت  
جماعة تاوريرت  
قسم الشؤون المالية  
مصلحة الصفقات

في يوم 7 دجنبر 2020 على الساعة الحادية عشرة صباحا سيتم في مكتب رئيس المجلس الجماعي فتح الأظرفة المتعلقة بطلب العروض بعرض أثمان مفتوح لأجلاسغلال محل مخصص لمخبرة بالمركب التجاري مولاي علي الشريف .  
يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات و يمكن كذلك تحميله إلكترونيا من بوابة الصفقات العمومية.  
حدد مبلغ الضمان المؤقت 6.000,00 درهم .  
كلفة تقدير الأعمال محددة من طرف صاحب المشروع في مبلغ 2.000,00 درهم شهريا كحد ادنى.

يجب أن يكون كل من محتوى و تقديم و إيداع ملفات المتنافسين مطابق لمقتضيات المواد 27 و 29 و 31 من المرسوم رقم 2.12.349 الصادر في 8 جمادى الأولى (20 مارس 2013) المتعلق بالصفقات العمومية .  
و يمكن للمتنافسين :

إما إرسال اظرفتهم عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور ،  
إما إيداعها ، مقابل وصل ، بمكتب مصلحة الصفقات بالجماعة .  
إما تسليمها مباشرة لرئيس مكتب طلب العروض عند بداية الجلسة و قبل فتح الاظرفة .  
إما إرسالها إلكترونيا .

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المنصوص عليها في الفصل الثامن من كناش التحملات.

N° 9297/PA

إعلان عن طلب عروض أثمان مفتوح  
رقم 2020/07

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم تاوريرت  
جماعة تاوريرت  
قسم الشؤون المالية  
مصلحة الصفقات

في يوم 9 دجنبر 2020 على الساعة الحادية عشرة صباحا سيتم في مكتب رئيس المجلس الجماعي فتح الأظرفة المتعلقة بطلب العروض بعرض أثمان مفتوح لأجلاسغلال محل مخصص للمقهى بالمركب التجاري مولاي علي الشريف بالطابق الاول الشطر الثالث بمساحة 89 م<sup>2</sup> .  
يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات و يمكن كذلك تحميله إلكترونيا من بوابة الصفقات العمومية.  
حدد مبلغ الضمان المؤقت 4.500,00 درهم .

كلفة تقدير الأعمال محددة من طرف صاحب المشروع في مبلغ 1.500,00 درهم شهريا كحد ادنى.

يجب أن يكون كل من محتوى و تقديم و إيداع ملفات المتنافسين مطابق لمقتضيات المواد 27 و 29 و 31 من المرسوم رقم 2.12.349 الصادر في 8 جمادى الأولى (20 مارس 2013) المتعلق بالصفقات العمومية .  
و يمكن للمتنافسين :

إما إرسال اظرفتهم عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور ،  
إما إيداعها ، مقابل وصل ، بمكتب مصلحة الصفقات بالجماعة .  
إما تسليمها مباشرة لرئيس مكتب طلب العروض عند بداية الجلسة و قبل فتح الاظرفة .  
إما إرسالها إلكترونيا .

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المنصوص عليها في الفصل الثامن من كناش التحملات.

N° 9298/PA





**AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES  
N° 01/2020/CRRAGD**

Le chef du Centre Régional de la Recherche Agronomique Agadir annonce la mise en vente publique :

- Lot de matériels réformés

sous pli fermé le Jeudi 26 Novembre 2020 à 11h au Domaine Expérimental Melk Zhar Had Belfaa Province Chtouka Ait baha:

La caution est fixée à 2.000,00 Dhs en espèce ou en chèque certifié établi au nom du Trésorier payeur de l'INRA.

Les intéressés sont invités à visiter ledit Domaine pour prendre connaissance du lot de matériels réformés proposés à la vente, les cahiers des charges sont à retirer au Bureau d'ordre du Domaine Expérimental Melk Zhar.

Pour tout renseignement complémentaire contacter le n°  
Tél : 0660.157.402 ou 0660.157.400

N° 9300/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE GUELMIM  
CERCLE DE BOUZAKARNE  
CAIDAT D'ADAY  
COMMUNE D'AMTDI

**BUUREAU DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DU PATRIMOINE COMMUNAL**

**-\* - Avis Rectificatif -\* -**

Le président de la commune d'Amtidi porte à la connaissance des candidats à l'appel d'offres sur offres de prix N° 01/2020 relatif au loyer des locaux communaux à usage d'habitation publié le 29-10-2020 sur la page 29 du N° 9154 du journal Libération sous le N° 8975/PA, que les offres des concurrents ne doivent en aucun cas être inférieures aux montants minimums arrêtés par la commission administrative d'évaluation comme suit :

- Pour les locaux 06 et 09 : Trois cent (300.00) dirhams.
- Pour les locaux 10 et 11 : Deux cent cinquante (250.00) dirhams.

Il porte également à la connaissance des candidats à l'appel d'offres sur offres de prix N° 02/2020 relatif au loyer des locaux communaux à usage commercial ou professionnel publié le même jour sur la même page du même numéro du même journal sous le N° 8976/PA, que les offres des concurrents ne doivent en aucun cas être inférieures aux montants minimums arrêtés par la commission administrative d'évaluation comme suit :

- Pour les locaux 02, 03 et 05 : Cent (100.00) dirhams.
- Pour les locaux 07 et 08 : Deux cent (200.00) dirhams.

Le reste des deux avis demeure inchangé.

N° 9304/PA

**ROYAUME DU MAROC  
AGENCE NATIONALE DES PORTS  
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI  
DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE**

**AVIS DE REPORT DE L'APPEL  
A LA CONCURRENCE OUVERT N° 03/DDR-DRPS/2020**

**RELATIF A :**

**OCTROI DES AUTORISATIONS POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'APPROVISIONNEMENT  
DES NAVIRES EN PRODUITS DITE « SHIPCHANDLING » AUX PORTS DE SAFI**

Le Directeur Régional Des Ports de Safi et Directeur du Port de Safi Atlantique porte à la connaissance du public que la date d'ouverture des plis de l'appel à la concurrence N°03/DDR-DRPS/2020 ayant pour objet «OCTROI DES AUTORISATIONS POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE D'APPROVISIONNEMENT DES NAVIRES EN PRODUITS DITE « SHIPCHANDLING » AUX PORTS DE SAFI» est reportée au 20/11/2020 à 11 h.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :  
Agence Nationale des Ports  
Direction Régionale des Ports de Safi/ Port de Safi Ville

Tél : +212 5 24 46 42 29 / +212 6 24 46 29 03  
Fax : +212 5 24 46 28 64

N° 9305/PA

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
عمالة إقليم الخميسات  
جماعة الخميسات  
مديرية المصالح  
مصلحة الموارد البشرية

**إعلان عن تأجيل تاريخ إجراء امتحانات الكفاءة المهنية**

**المزمع إجراؤها يوم 14 و 15 نونبر 2020**

**بجماعة الخميسات.**

نظرا للطرفية الإستثنائية التي تعرفها جماعة الخميسات بإصابة أزيد

من 22 موظف بداء "كوفيد 19"، والذين تتوفر فيهم الشروط

القانونية لاجتياز امتحان الكفاءة المهنية والذين تقدموا بطلباتهم في هذا

الشان، وبغية تحقيق مبدأ تكافؤ الفرص بين جميع المترشحين، يعلن

رئيس جماعة الخميسات عن تأجيل امتحانات الكفاءة المهنية المزمع

إجراؤها بتاريخ 14 و 15 نونبر 2020 إلى تاريخ 5 و 6 دجنبر

2020، من أجل استتباب الأمن الصحي بالجماعة.

N° 9301/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
WILAYA REGION CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SETTAT  
COMMUNE D'EL BOROUJ

**AVIS RECTIFICATIF**

**De l'avis d'appel d'offre ouvert sur offres des prix 06/2020**

**Il est porté à la connaissance des concurrents que :**

- ❖ L'avis d'appel offres ouvert sur offres des prix N°06/2020 relatif aux **l'affermage de l'abattoir communal d'el borouj** qui a été publié dans le journal « LIBERATION » sous la référence 9158 en date du 05 Novembre 2020 a connu les changements suivants :

- ❖ **Au niveau dossier financier:**

Une avance équivalente à la somme de location de douze mois au lieu de dix mois (par espèce ou par chèque certifié).

**Et le reste sans modification.**

A signaler que le dossier rectificatif de l'appel d'offre N° 06/2020 sera publié sur le portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

N° 9302/PA

ROYAUME DU MAROC  
\*\*\*\*  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU  
\*\*\*\*\*  
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DU TRANSPORT,  
DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TATA

**Avis rectificatif  
de l'appel d'offres ouvert n°16/2020**

La Directrice Provinciale de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA, porte à la connaissance des intéressés, que l'appel d'offres n° 16/2020 du **Jeudi 26 Novembre 2020 à 10h00mn** ; publié aux journaux suivants :

RISSALAT AL OUMA du 03/11/2020.

LIBERATION du 03/11/2020.

Et au **PORTAIL DES MARCHES PUBLICS** le : 02/11/2020 ; a subi des modifications au niveau du bordereau des prix – détail estimatif. Ainsi que l'estimation des couts des travaux établie par le maître d'ouvrage qui est devenue 3 999 864,00 dhs (Trois Million Neuf Cent Quatre-Vingt-Dix-Neuf Mille Huit Cent Soixante Quatre Dirhams, 00cts), et le cautionnement provisoire qui est devenu 59 000,00 dhs ( cinquante-neuf mille dirhams).

N° 9303PA

**Royaume du Maroc**  
**Université Hassan II – Casablanca**  
**Ecole Nationale Supérieure D'Arts Et Métiers**  
**Casablanca**

**Avis Modificatif N°56IUH2C/2020**

La présidente de l'Université Hassan II de Casablanca porte à la connaissance du public que l'avis d'appel d'offre ouvert N°56IUH2C/2020 du 19/11/2020 Relatif à l'Achat de Matériels Scientifiques en Deux (2) Lots au profit de l'ENSAM Casablanca. Publié dans les journaux : Libération n°: 9149 Parue le 23/10/2020, et Rissalat Al Oumma n°:11657 parue le 23/10/2020 que :

-la caution provisoire du lot N°1 est 3760,00 DH au lieu 3800,00 DH

-Le Reste inchangeable.

N° 9306/PA

**Royaume du Maroc**  
**Université Hassan II – Casablanca**  
**Ecole Nationale Supérieure D'Arts Et Métiers**  
**Casablanca**

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT N°30FUH2C/2020**  
**(SEANCE PUBLIQUE)**

Il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la Présidence (Site Casablanca, sis à 19,Bd Tarik Ibnou Ziad Casablanca) de l'Université Hassan II de Casablanca, à l'ouverture des plis relatif aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° d'appel d'offre	Objet	Estimation en dhs TTC	Montant du cautionnement provisoire en dirhams	Date et Heure
30FUH2C/2020	Achat de matériels Scientifiques destinés à l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers de Casablanca en lot unique au titre de l'année budgétaire 2020 - Laboratoire cyber physique	1 980 000,00	29700,00	01/12/2020 à 12h00

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés gratuitement du bureau du service économique de L'Ecole Nationale Supérieure D'Arts Et Métiers De Casablanca (Site ENSAM, Av, Nile, 150 Casablanca). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement relatif aux conditions et formes de passation des marchés de l'Université Hassan II de Casablanca.

Les concurrents peuvent :

- 1- Soit déposés, contre récépissé leurs plis, dans le bureau du service des marchés de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca de l'université Hassan II (sise à 19, Bd Tarik Ibnou Ziad Casablanca) jusqu'au jour ouvrable précédant le jour de l'ouverture des plis ;
- 2- Soit déposés contre récépissé leurs plis au siège de la présidence de l'Université Hassan II Casablanca site Casablanca, le jour de l'ouverture des plis ;
- 3 Soit les envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- 4- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
- 5- La documentation et les prospectus techniques doivent être déposés au niveau du bureau du service Marché du siège de la présidence de l'Université Hassan II de Casablanca Site Casablanca sise à Tarik Ibnou Ziad Casablanca, le 30/11/2020 avant 16 heures dernier délai.
- 6- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

N° 9307/PA

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de L'intérieur**  
**Province D'El Kelâa des Sraghnas**  
**Cercle de Tamellalet**  
**Caïdat de Zembrane Charquia**  
**Commune Territoriale Zembrane Charquia**

**Avis d'examen d'aptitude professionnelle**

La Commune Territoriale Zembrane Charquia organisera le : 02/12/2020 à 9h au siège de la Commune les examens d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 au profit des fonctionnaires titulaires dépendant de cette Commune comme administration mère et qui ont passé au moins 6 ans de travail dans leur grade initial jusqu'aux 01/07/2020 .

Grade initiale	Grade d'avancement	Dossier de candidature et date limite de dépôt .
Adjoint Technique 3ème grade	Adjoint Technique 2ème grade	Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes: - Demande d'examen d'aptitude professionnelle. - Copie de la C.I.N La date limite du dépôt des dossiers est le : 27/11/2020.

Le nombre de poste est limité à 13 % du nombre des fonctionnaires recouvrant les conditions régulières.

N° 9310/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTERE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE OUEZZANE**  
**CERCLE OUEZZANE**  
**COMMUNE SIDI REDOUANE**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Il sera procédé, dans la salle de réunion de la Commune Sidi Redouane à l'ouverture des plis relatifs aux travaux de :

Avis d'Appel d'Offre N° :	Avis d'Appel d'Offre Ouvert pour :	Date et Heure d'ouverture des plis	Estimation des travaux
07/2020	Construction murs de clôture du Parc et Logements Communale à la Commune Sidi Redouane	30/11/2020 A 10H00mn	63264,00 Dhs
09/2020	Aménagement Souk Hebdomadaire Sebti Sidi Redouane à la Commune Sidi Redouane	30/11/2020 A 11H00mn	133788,00 Dhs
10/2020	Adduction d'Eau Potable (Création des Bornes Fontaines ) aux douars de la Commune Sidi Redouane .	30/11/2020 A 12H00mn	110448,00 Dhs
11/2020	Travaux de Construction des Viaducs a la Commune Sidi Redouane .	30/11/2020 A13H00mn	127248,00 Dhs
12/2020	Construction de canalisation Réseau d'Egouts au Centre Commune Sidi Redouane .	30/11/2020 A 14H00mn	127770,00 Dhs
13/2020	Creusement d'un forage	30/11/2020 A15H00mn	33600,00 Dhs

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service technique de la Commune de Sidi Redouane il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité
  - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la Commune Sidi Redouane .
  - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics : <http://www.marchespublics.gov.ma>
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation

N° 9308/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTERE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE MADIOUNA**  
**SECRETARIAT GENERAL**  
**DBM**

**Avis d'Appel d'offres ouvert**  
**N° 19/2020/BG**

LE 30/11/2020 À 10H00, IL SERA PROCÉDÉ DANS LA SALLE DE RÉUNION DU SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE MADIOUNA, À L'OUVERTURE DES PLS RELATIFS À L'APPEL D'OFFRES SUR OFFRES DE PRIX POUR TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET RENFORCEMENT DE LA ROUTE RELIANT LA RR315 ET DOUAR MERCHICH A LA COMMUNE MEJATIA OULED TALEB – PROVINCE DE MADIOUNA.

LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES PEUT ÊTRE RETIRÉ AU BUREAU DU SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE MADIOUNA (DIVISION DE BUDGET ET DES MARCHÉS/SERVICE DES MARCHÉS), IL PEUT ÉGALEMENT ÊTRE TÉLÉCHARGÉ À PARTIR DU PORTAIL DES MARCHÉS PUBLICS : [WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA](http://WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA).

LE CAUTIONNEMENT PROVISOIRE EST FIXÉ À LA SOMME DE : TRENTE MILLE DIRHAMS (30 000,00 Dhs).

L'ESTIMATION DES COÛTS DES PRESTATIONS ÉTABLIE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE EST FIXÉE À LA SOMME DE DEUX MILLION CENT SOIXANTE DIX HUIT MILLE CENT QUARANTE QUATRE DIRHAMS TTC (2 178 144,00 Dhs TTC).

LE CONTENU, LA PRÉSENTATION AINSI QUE LE DÉPÔT DES DOSSIERS DES CONCURRENTS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 27,29 ET 31 DU DÉCRET N° 2.12.349 RELATIF AUX MARCHÉS PUBLICS.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

- SOIT ENVOYER PAR COURRIER RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION AU BUREAU PRÉCITÉ.
- SOIT DÉPOSER CONTRE RÉCÉPISSÉ LEURS PLS DANS LE BUREAU DU SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE MADIOUNA (DIVISION DE BUDGET ET DES MARCHÉS/SERVICE DES MARCHÉS).
- SOIT TRANSMETTRE LEURS DOSSIERS PAR VOIE ÉLECTRONIQUE AU MAÎTRE D'OUVRAGE VIA LE PORTAIL DES MARCHÉS PUBLICS. : [WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA](http://WWW.MARCHESPUBLICS.GOV.MA).
- SOIT LES REMETTRE AU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES AU DÉBUT DE LA SÉANCE ET AVANT L'OUVERTURE DES PLS.


LES ENTREPRISES INSTALLÉES AU MAROC DOIVENT PRODUIRE UNE COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL DU CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION COMME SUIT:

SECTEUR	CLASSE	QUALIFICATIONS EXIGÉES
B	4	B6

LES ENTREPRISES NON INSTALLÉES AU MAROC DOIVENT FOURNIR LE DOSSIER TECHNIQUE TEL QUE PRÉVU PAR LE RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 04 DU RÈGLEMENT DE CONSULTATION.

N° 9309/PA


 Université Hassan 1<sup>er</sup>  
 Institut Supérieur des Sciences de la Santé - Settat

**AVIS DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT D'UN PROFESSEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ASSISTANT ( 01 poste )**

Session 05/12/2020

L'Institut Supérieur des Sciences de la Santé relevant de l'Université Hassan 1er de Settat organise un concours pour le Recrutement d'un (01) Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant (Session 05/12/2020), dans la Spécialité suivante :

**Mathématiques**

Ce concours est ouvert aux Candidats titulaires d'un Doctorat ou Doctorat d'Etat ou tout Diplôme reconnu équivalent dans la spécialité demandée.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent s'inscrire sur le site suivant :

E-concours.uh1.ac.ma, Le dernier délai d'inscription sur le site précité avant le 26/11/2020.

**Le Concours comporte les Epreuves suivantes :**

- Une épreuve concernant les titres et travaux des candidats qu'examine un jury désigné.
- Un exposé-entretien des candidats sélectionnés avec les membres du jury.

**Le Dossier de candidature est constitué de :**

Les candidats convoqués pour l'épreuve orale s'engagent à déposer les pièces ci-après auprès du service des Ressources Humaines de l'Institut ( complexe universitaire , Km 03 route Casablanca , SETTAT), avant de passer l'examen oral

**Complexe Universitaire, Route de Casablanca, B.P.555 Settat**

- 1- Une demande adressée à Monsieur le Directeur de l'Institut;
- 2- Deux (02) curriculum vitae
- 3- Une autorisation de participation aux concours pour les fonctionnaires ;
- 4- Deux (02) exemplaires des Diplômes certifiés conformes aux originaux ;
- 5- Deux copies (02) de l'arrêté d'équivalence scientifique pour les candidats qui ont obtenu un doctorat étranger ;
- 6- Deux (02) copies légalisées de la carte d'identité nationale ;
- 7- Un exemplaire de la thèse de doctorat
- 8- Un exemplaire de l'ensemble des travaux de recherche personnels, ou en collaboration (Articles, ouvrages, études, monographies, etc...);

**N.B : La légalisation des pièces susmentionnées doit se faire avant le :26/11/2020**

La liste des candidats admis pour l'épreuve d'exposé-entretien sera publiée sur :

- Le portail de l'emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma)
- Le site web suivant : [E-concours.uh1.ac.ma](http://E-concours.uh1.ac.ma)

Cette publication est considérée comme convocation à l'entretien .

N° 9339/PA


 Direction Provinciale de Guelmim

**AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE**

Il sera procédé au siège de la Direction Provinciale de Guelmim, à l'ouverture des plis des consultations architecturales:

N° AD	OBJET	BUDGET PREVISIONNEL HORS TAXES, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX A REALISER EN DHS	HEURS ET DATE D'OUVERTURE DES PLS
CA/11/2020 /BLDPMENG	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE NEUF (09) CANTINES SCOLAIRES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE GUELMIM.	2 500 000,00 Deux Million Cinq Cent Mille dhs 00 cts	30/11/2020 09h00
CA/12/2020 /BLDPMENG	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	600000,00 Six Cent Mille dhs 00 cts	30/11/2020 10h00
CA/13/2020 /BLDPMENG	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CANTINE SCOLAIRE AU SEIN DE L'ECOLE COMMUNAUTAIRE IFRANE ATLAS SAGHIR RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	342 500,00 Trois cent quarante deux mille cinq cent dhs	30/11/2020 11h00
CA/14/2020 /BLDPMENG	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUINZE (15) BLOCS SANITAIRES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	1 750 000,00 Un million sept cent cinquante mille dhs	30/11/2020 12h00
CA/15/2020 /BLDPMENG	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SIX (06) BLOCS ADMINISTRATIFS AU SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM.	1 280 000,00 Un million deux cent quatre vingt mille dhs.	30/11/2020 14h00
CA/16/2020 /BLDPMENG	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) SALLES MULTIMEDIA AU SEIN DE : LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI ET LYCEE QUALIFIANT TARIK BEN ZYAD RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM	350 000,00 Trois cent cinquante mille dhs	30/11/2020 15h00
CA/17/2020 /BLDPMENG	ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION D'INTERIAT DU LYCEE QUALIFIANT AL MOUKHTAR SOUSSI A LA CT IFRANE ATLAS SAGHIR RELEVANT DE LA DP DE GUELMIM	3 800 000,00 Trois million huit cent mille dhs.	30/11/2020 16h00

Les dossiers des consultations architecturales peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction Provinciale de Guelmim, ou téléchargé du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

**Les dossiers des architectes sont soit :**

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Direction Provinciale de Guelmim
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 06/07/08 du règlement de la consultation architecturale.

N° 9354/PA

ROYAUME DU MAROC  
 MINISTERE DE L'INTERIEUR  
 PREFECTURE DE MOHAMEDIA  
 COMMUNE AIN HARROUDA  
 DIRECTION DES SERVICES  
 SERVICE DES MARCHES

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRE DES PRIX SEANCE PUBLIQUE N° 18/2020**

Le 02/12/2020 à 10 heures 30 mn il sera procédé, dans le bureau de monsieur le Président de la commune Ain Harrouda ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 18/2020

**- TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR SECURITE ROUTIERE**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Le cautionnement provisoire a été fixé à la somme de

**- TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR SECURITE ROUTIERE (Vingt mille Dhs) 20. 000.00 DH**

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

**- TRAVAUX D'AMENAGEMENT POUR SECURITE ROUTIERE 630 000.00 Dhs (Six cent trente mille dirhams) TTC**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :
  - Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés à la commune AIN HARROUDA Résidence Yasmine.
  - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
  - Soit déposer leurs offres par voie électronique.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation. Pour les entreprises national certifiées de qualification et de classification ou sa copie certifiée conforme à l'original suivant.

Secteur	Classe minimale	Qualification exigée
X	3	X2

N° 9337/PA

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Éducation Nationale et de la formation professionnelle  
 De l'enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
 Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
 Marrakech - SAFI  
 Direction provinciale de Marrakech

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DES PRIX - N°:49/INV/2020 (Séance publique)**

Le 03/12/2020 à 12 h il sera procédé dans les bureaux de la direction provinciale de Marrakech relevant de l'AREF M-S, avenue JnanElhari, guéiz Marrakech, à l'ouverture des plis pour objet: Le contrôle technique et suivi des travaux de construction de quatre-vingt-treize (93) salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire relevant de la direction provinciale de Marrakech, dans le cadre de remplacement du préfabriqué en huit lots séparés:

- Lot N°01: construction de(11) onze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°02: construction de(11) onze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°03: construction de(13) treize salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°04: construction de(10) dix salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°05: construction de(12) douze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°06: construction de(11) onze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°07: construction de(13) treize salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.
- Lot N°08: construction de(12) douze salles de classe aux établissements scolaires de l'enseignement primaire à Marrakech.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état «[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)».

Le cautionnement provisoire et estimation sont fixés comme suit :

LOT N°	Montant du cautionnement provisoire dhs TTC		Montant de l'estimation des études dhs TTC	
	En chiffres	En lettres	En chiffres	En lettres
01	1000,00	mille dirhams	26 400,00	Vingt-six mille quatre cent dirhams
02	1000,00	mille dirhams	26 400,00	Vingt-six mille quatre cent dirhams
03	1300,00	mille trois cent dirhams	31 200,00	Trente et un mille deux cent dirhams
04	1000,00	mille dirhams	24 000,00	Vingt-quatre mille dirhams
05	1200,00	Mille deux cent dirhams	28 800,00	Vingt-huit mille huit cent dirhams
06	1000,00	mille dirhams	26 400,00	Vingt-six mille quatre cent dirhams
07	1300,00	mille trois cent dirhams	31 200,00	Trente et un mille deux cent dirhams
08	1200,00	Mille deux cent dirhams	28 800,00	Vingt-huit mille huit cent dirhams

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau des appels d'offres relevant du service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état «[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)».

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret N°2-12-349 du 08 JoumadaAloulou 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des appels d'offres au service des constructions et équipements et patrimoines de la direction provinciale de Marrakech.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés de l'état «[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 9338/PA





**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE D'EL JADIDA**  
**SECRETARIAT GENERAL**

**Avis report de l'A.O.O N° 31/2020/INDH**

Le gouverneur de la province d'El Jadida porte à la connaissance des concurrents intéressés par l'appel d'offres ouvert N°31/2020/INDH relatif aux travaux d'extension du réseau d'eau et de raccordement des bornes fontaines à l'eau potable :

LOT	OBJET
Lot N°1	Extension du réseau d'eau et raccordement d'une borne fontaine au douar OULED JILALI BEN CHEIKH (2) à l'eau potable CT SIDI ALI BEN YOUSSEF.- PCE EL JADIDA
Lot N°2	Extension du réseau d'eau et raccordement d'une borne fontaine au douar OULED JILALI BEN CHEIKH (3) à l'eau potable CT SIDI ALI BEN YOUSSEF.- PCE EL JADIDA
Lot N°3	Extension du réseau d'eau et raccordement d'une borne fontaine au douar SIBOUB (2) à l'eau potable CT SIDI ALI BEN YOUSSEF.- PCE EL JADIDA
Lot N°4	Extension du réseau d'eau et raccordement d'une borne fontaine au douar SOUALHA (2) à l'eau potable CT SIDI ALI BEN YOUSSEF.- PCE EL JADIDA

que la date d'ouverture des plis aura lieu le lundi 30 novembre 2020 à 10 au lieu du 25 novembre 2020 à 10h.

Le reste sans changement.

N° 9359/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**  
**PROVINCE DE FQUIF BEN SALEH**  
**CERCLE DE BENI MOUSSA CHARKIA**  
**CAIDAT OULED ZMAM**  
**C-T OULED ZMAM**

**AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE**

La commune Ouled Zmam organise le 29 Novembre 2020 à 9 h des examens d'Aptitude professionnelle au titre de 1<sup>ère</sup> année 2020. Ces examens sont ouvert pour les fonctionnaires de la commune occupants les grades suivants :

- Adjoint administratif 2<sup>ème</sup> grade.
- Adjoint administratif 3<sup>ème</sup> grade.
- Adjoint technique 3<sup>ème</sup> grade.

et qui ont l'ancienneté de six ans au moins dans ce grade jusqu'à 31 /12/2020.

Les intéressés doivent déposer leur demandes au Service des ressources humaine avant le 23/11/2020.

N° 9361/PA

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Province Fahs-Anjra**  
**Commune Al Bahraoyine**

**Avis d'examen d'aptitude professionnelle Année 2020**

Le président de la Commune Al Bahraoyine annonce que l'examen d'aptitude professionnelle au titre d'année 2020 ;sera organisé au siège de la commune selon le tableau suivant :

Grade Actuel	Grade Candidate	Nombre de poste	Date d'examen
Adjoint technique 3 <sup>ème</sup> Grade	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> Grade	01	20/12/2020

L'examen est ouvert au profit des fonctionnaires relevant de la commune ayant au minimum six(06) ans d'ancienneté dans leurs grades actuels.

Les fonctionnaires concernés doivent déposer leurs demandes de participation au service personnel de la commune ,fin de dépôt le 27/11/2020

N° 9364/PA

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'intérieur**  
**Province de Taourirt**  
**Cercle de Taourirt**  
**Caidat Melg El Ouidane**  
**Commune Melg El Ouidane**

**AVIS DE CONCOURS DE CAPACITE PROFESSIONNELLE**

**Le Président de la Commune de Melg El Ouidane, annonce qu'un concours de capacité professionnelle pour l'accès au grade d'assistant technique 2ème grade échelle 7 aura lieu le 07 Décembre 2020 à 09 heures au siège de cette commune.**

**Le concours est ouvert aux assistants techniques 3ème grade échelle 6 ayant une ancienneté de 6 ans au moins dans ce grade à la date du concours.**

**Nombre de postes : 01**

**Les dossiers de candidature doivent être déposés au bureau des ressources humaines de cette commune au plus tard le 30 Novembre 2020 à 16h 30.**

N° 9365/PA

**إعلان**

**عن إجراء امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة أطر و أعوان جماعة سيدي جابر برسم سنة 2020**

تنظم جماعة سيدي جابر يوم السبت 28 نونبر 2020 ابتداء من الساعة التاسعة صباحا بقاعة الاجتماعات بالجماعة ؛ امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة الأطر و الأعوان التابعين لجماعة سيدي جابر حسب الجدول أسفله :

الإطار الأصلي	إطار الترقية	شروط ولوج الامتحان	المناصب الممتحن بشاتها	ملاحظة
مساعد تقني من الدرجة 3 السلم 6	مساعد تقني من الدرجة 2 السلم 7	يفتح امتحان الكفاءة المهنية في وجه الموظفين المتوفرين في إطارهم الأصلي على الأقل على ستة سنوات من الخدمة الفعلية	% 13	تودع طلبات الترشيح بمكتب الضبط داخل أجل أقصاه : 23 نونبر 2020
مساعد إداري من الدرجة 3 السلم 6	مساعد إداري من الدرجة 2 السلم 7		% 13	
تقني من الدرجة 2 السلم 10	تقني من الدرجة 1 السلم 11		% 13	

N° 9360/PA

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Intérieur**  
**Province de Taourirt**  
**Cercle d'El Aioun**  
**Caidat El Aioun Banlieue**  
**Commune de Mechraa-Hammadi**

**AVIS D'EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

La commune de Mechraa-Hammadi organise le 19/12/2020 au siège de la commune sis à El Aioun Sidi Mellouk à partir de 9 h du matin, un examen d'aptitude professionnelle au titre de l'année 2020 au profit du personnel de la commune selon le tableau suivant:

Grade à examiner	Nombre de poste	Conditions demandés	Délai de dépôt de candidatures
Assistant administratif 1 <sup>er</sup> Grade	01	Les assistants administratif 2 <sup>ème</sup> Grade comptant au moins six (6) ans d'ancienneté dans ce grade jusqu'au 18/12/2020.	17/12/2020
Assistant Administratif 2 <sup>ème</sup> Grade	01	Les Assistants Administratifs 3 <sup>ème</sup> Grade comptant au moins six (6) ans d'ancienneté dans ce grade jusqu'au 18/12/2020.	17/12/2020
Assistant technique 2 <sup>ème</sup> Grade	01	Les Assistants techniques 3 <sup>ème</sup> Grade comptant au moins six (6) ans d'ancienneté dans ce grade jusqu'au 18/12/2020.	17/12/2020

Les demandes de candidatures sont à déposer au service des ressources humaines de la commune et ce avant les dates sus indiquées.

N° 9362/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU**  
**DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°: 50/2020 (Séance publique)**

Le 30 novembre 2020 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU BLOC A RELEVANT DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN - LOT UNIQUE.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan (Service Gestion et Programmes Bureaux des Marchés) 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à : Quinze mille (15.000,00) dirhams.

L'estimation du maître d'ouvrage est : Un million deux cent cinquante trois mille sept cent quarante huit (1253748,00) dirhams toutes taxes comprises.

En application des dispositions de l'article 6 de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°3011-13 du 30 Octobre 2013 portant application de l'article 156 du Décret n°2-12-349 le présent appel d'offres est réservé aux petites et moyennes entreprises.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent:

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du règlement de consultation.

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Secteur	Qualification	classe
A : Construction.	A.5 : Travaux d'aménagement et de réhabilitation de bâtiment.	4

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 6 de règlement de la consultation.

N° 9363/PA

**Société «ROUABAH BABA» SARL**  
 Au capital de 50.000,00 Dh  
 Siège social: Rue El Ouahat N°23 Hay Saada I Berkane  
 Dissolution anticipée  
 Aux termes du PV de la décision de l'A.G.E en date du 14/09/2020, enregistré à Berkane le 28/09/2020 de la société «ROUABAH BABA» inscrite au RC à Berkane sous le n° 6167, il a été décidé ce qui suit:  
 -Dissolution anticipée de la société «ROUABAH BABA».  
 -Le siège de la liquidation est fixé à Rue El Ouahat N°23 Hay Saada I Berkane.  
 -Mr BABA Abdelaziz, associé et gérant est chargé de la dissolution anticipée de la société.  
 Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de 1er Instance de Berkane sous le N° 390/2020.  
**N° 9366/PA**

**ROYAUME DU MAROC ASSOCIATION HASSANIA DU CENTRE MEDICO SOCIAL**  
**EL KELAA DES SRAGHNA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°01/2020**  
 LeMardi 01Décembreà12 Heures, il sera procédé,dans dansle bureauxdu centre medico social quartier administratif à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNAà l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux :  
 « ACHAT ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DENTAIRE AU CENTRE MEDICO SOCIAL A ELKALAA DES SRAGHNALOT UNIQUE»  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés du centre MEDICO SOCIAL QUARTIER ADMINISTRATIF à la province D'EL KELAA DES SRAGHNA.  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :10 000.00 dirhams (DIX MILLE DIRHAMS)  
 L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme deCENT DOUZE MILLE CINQUANTE DIRHAMS (112 050.00dhs)TTC. Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148 et 149 du Décret relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent soit:  
 \* envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception aux bureaux du centre medico social quartier administratif à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNA avant le 01/12/2020 à 15 h.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9du Règlement de consultation.  
**N° 9368/PA**

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DIRECTION PROVINCIALE DE FIGUIG BOUARFA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°09/2020**  
 Le 30/11/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux D'aménagement Au Garderie d'enfant Boumaryam et NADI ATIFL Figuig Relevent De La DP Du Ministre De La Jeunesse Et Des Sports De Figuig A Bouarfa  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés à de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma  
 • Le cautionnement provisoire est fixé à Vingt MILLE DIRHAMX (20.000,00 DHS)  
 • L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à

**ROYAUME DU MAROC ASSOCIATION HASSANIA DU CENTRE MEDICO**

**SOCIAL**  
**EL KELAA DES SRAGHNA AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°02/2020**  
**LEMERCREDI 02 DECEMBRE** à12 Heures, il sera procédé,dans les bureaux Du centre mohamadi de dialyse à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNA à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relatif aux :  
 ACHAT ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS DENTAIRE AU CENTRE MEDICO SOCIAL A ELKALAA DES SRAGHNALOT UNIQUE  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service des marchés du centre MEDICO SOCIAL QUARTIER ADMINISTRATIF à la province D'EL KELAA DES SRAGHNA.  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :10 000.00 dirhams (DIX MILLE DIRHAMS)  
 L'estimation des couts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme deCENT DIX SEPT MILLE DIRHAMS (117 000.00dhs) TTC.  
 Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31, 148 et 149 du Décret relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent soit:  
 \* envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;  
 \* les déposer contre récépissé à l'adresse les bureaux Du centre medico social quartier administratif à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNA  
 \* la remettre séance tenante au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plus.  
 La documentation exigée par le dossier d'appel d'offres doit être déposés dans le bureaux du centre medico social quartier administratif à la ville D'EL KELAA DES SRAGHNA avant le 01/12/2020 à 15 h.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9du Règlement de consultation.  
**N° 9368/PA**

**ROYAUME DU MAROC MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS DIRECTION PROVINCIALE DE FIGUIG BOUARFA**  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°09/2020**  
 Le 30/11/2020 à 15Heures, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux D'aménagement Au Garderie d'enfant Boumaryam et NADI ATIFL Figuig Relevent De La DP Du Ministre De La Jeunesse Et Des Sports De Figuig A Bouarfa  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des Marchés à de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports Figuig A Bouarfa il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma  
 • Le cautionnement provisoire est fixé à Vingt MILLE DIRHAMX (20.000,00 DHS)  
 • L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme toutes taxes comprises de :650244.00 dhs ( six cent cinquante mille deux cent quarante quatre dhs)  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 du 20/03/2013 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plus dans le bureau des marchés bureau des Marchés de la Direction Provinciale du Ministère de la jeunesse et des sports- FIGUIG A BOUARFA-  
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.  
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plus.  
 - Soit les envoyer par voie électronique au portail marocain des marchés publics  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du règlement de la consultation.  
**N° 9369/PA**

**ROYAUME DU MAROC Ministère de l'intérieur Province de Settat SG/D.E/S.M.**  
**AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N° 01/CA.INDH/2020**  
 Le 30/11/2020 à 10heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipement de la Province de Settat, sis au Quartier Administratif, Avenue Hassan II Settat, à l'ouverture des plus des architectes relatifs à la consultation architecturale pour:La conception et le suivi des travaux d'extension du centre multidisciplinaire Mimouna à la ville de Settat - Province de Settat.  
 Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré à la Division d'Equipement de la Province de Settat service des marchés, (Quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma  
 Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est deUn Million cinqCent Mille Dirhams H.T.(1 500 000,00 DH H.T).  
 Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada II434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.  
 Les architectes peuvent :  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plus dans le bureaux marchés de la Division d'Equipement de la Province de Settat (Quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat) ;  
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;  
 - Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plus.  
 Il est prévu une visite des lieux le : 17/11/2020 à 10heures.  
 Lieu de rencontre :Division d'Equipement de la Province de Settat  
 L'admission des architectes est conditionnée par la présence à la visite des lieux.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

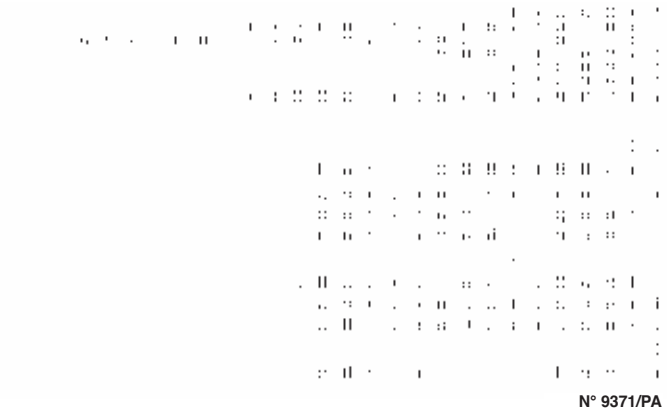
**ROYAUME DU MAROC Province de Settat Cercle de Settat Janoubia Caidat Bni Yagrine Commune de Toualet**  
**Avis d'appel d'offres ouvert en séance Publique N° 08/2020**  
 Le 02 Décembre 2020 à 10 heures il sera procédé en chef lieu de la commune de Toualet sis au centre de Tnine Toualet à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour l'affermege du souk hebdomadaire de Tnine Toualet du 01 Décembre 2021.  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Régie de la commune, et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 100000.00 dhs (cent mille dirhams).  
 L'estimation du présent Marché est fixé à la somme de 390000.00 dhs (trois cent quatre vingt dix mille dirhams).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - soit déposer contre récépissé leurs plus à la régie de la commune.  
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune de Toualet.  
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plus.  
 Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
**N° 9372/PA**

**ROYAUME DU MAROC Province de Settat Cercle de Settat Janoubia Caidat Bni Yagrine Commune de Toualet**  
**Avis d'appel d'offres ouvert en séance Publique N° 09/2020**  
 Le 02 Décembre 2020 à 10 heures il sera procédé en chef lieu de la commune de Toualet sis au centre de Tnine Toualet à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour l'affermege de l'abattoir de Tnine Toualet du 01 Décembre 2020 au 31 Décembre 2021.  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Régie de la commune, et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 20000.00 dhs (vingt mille dirhams).  
 L'estimation du présent Marché est fixé à la somme de 32500.00 dhs (trente deux mille cinq cents dirhams).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - soit déposer contre récépissé leurs plus à la régie de la commune.  
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune rurale de Toualet.  
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plus.  
 Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
**N° 9373/PA**

par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale  
**N° 9370/PA**  
**ROYAUME DU MAROC Province de Settat Cercle de Settat Janoubia Caidat Bni Yagrine Commune de Toualet**  
**Avis d'appel d'offres ouvert en séance Publique N° 08/2020**  
 Le 02 Décembre 2020 à 10 heures il sera procédé en chef lieu de la commune de Toualet sis au centre de Tnine Toualet à l'ouverture des plus relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix, pour l'affermege du souk hebdomadaire de Tnine Toualet du 01 Décembre 2021.  
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Régie de la commune, et peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.  
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 100000.00 dhs (cent mille dirhams).  
 L'estimation du présent Marché est fixé à la somme de 390000.00 dhs (trois cent quatre vingt dix mille dirhams).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - soit déposer contre récépissé leurs plus à la régie de la commune.  
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à Monsieur le président de la commune rurale de Toualet.  
 - soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plus.  
 Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.  
**N° 9373/PA**

**BABEL IMOBAT S.A.R.L AU, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100 000,00 DHS, SIEGE SOCIAL : GROUPE ATAKKADDOUM GH2-17, 2ième ETAGE SIDI BERNOUSSI -CASABLANCA**  
 Suivant un acte sous seing privé, en date du 06/10/2020 à Casablanca, il a été établis les statuts d'une société dont les caractéristiques sont:  
 DENOMINATION : BABEL IMOBAT S.A.R.L AU  
 Objet social : ENT De Travaux divers ou Constructions, Agence immobilière.....  
 Siège Social : GROUPE ATAKKADDOUM GH2-17, 2ième ETAGE SIDI BERNOUSSI -CASABLANCA.  
 Durée : 99 ans.  
 Capital Social : 100 000,00 dirhams, divisé en 1000 parts sociales de 100 dirhams chacune, numérotées de 1 à 1000, attribuées en totalité à l'associé unique MR. GHAZOUI MOHAMED.  
 L'associé unique déclare que ces parts sont toutes libérées intégralement.  
 ANNEE SOCIALE : Commence le 1er janvier et finit le 31 Décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'Immatriculation de la société au Registre du Commerce et se terminera le 31 Décembre 2020.  
 GERANCE : MR. GHAZOUI MOHAMED associé unique, exerce la Gérance de la société sans limitation de durée. La société est engagée par la signature seule de Mr. BEN EL AJILA KHALID BENEFFICE : Le solde après prélèvement légal et statutaire sera attribué aux associés.  
 DEPOT : Le Dépôt Légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 21/10/2020, sous le N° : 25237, R.C.N° : 477055.  
 Pour extrait et mention La gérance  
**N° 9375/PA**

**BABEL IMOBAT S.A.R.L AU, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 100 000,00 DHS, SIEGE SOCIAL : GROUPE ATAKKADDOUM GH2-17, 2ième ETAGE SIDI BERNOUSSI -CASABLANCA**  
 Suivant un acte sous seing privé, en date du 06/10/2020 à Casablanca, il a été établis les statuts d'une société dont les caractéristiques sont:  
 DENOMINATION : BABEL IMOBAT S.A.R.L AU  
 Objet social : ENT De Travaux divers ou Constructions, Agence immobilière.....  
 Siège Social : GROUPE ATAKKADDOUM GH2-17, 2ième ETAGE SIDI BERNOUSSI -CASABLANCA.  
 Durée : 99 ans.  
 Capital Social : 100 000,00 dirhams, divisé en 1000 parts sociales de 100 dirhams chacune, numérotées de 1 à 1000, attribuées en totalité à l'associé unique MR. GHAZOUI MOHAMED.  
 L'associé unique déclare que ces parts sont toutes libérées intégralement.  
 ANNEE SOCIALE : Commence le 1er janvier et finit le 31 Décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'Immatriculation de la société au Registre du Commerce et se terminera le 31 Décembre 2020.  
 GERANCE : MR. GHAZOUI MOHAMED associé unique, exerce la Gérance de la société sans limitation de durée. La société est engagée par la signature seule de Mr. BEN EL AJILA KHALID BENEFFICE : Le solde après prélèvement légal et statutaire sera attribué aux associés.  
 DEPOT : Le Dépôt Légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca, le 21/10/2020, sous le N° : 25237, R.C.N° : 477055.  
 Pour extrait et mention La gérance  
**N° 9375/PA**



**N° 9371/PA**



STE TRAVIL EPAB « SARL » AU siège social appartement sise au rez-de-chaussée lotissement Lafhal 2 Lot N° 15 FD N°2 Bir Jdid

Constitution Aux termes d'un acte SSP en date du 13-10-2020, il a été établi à BIR JDID les statuts d'une SARL aux caractéristiques suivantes:

Dénomination : « STE TRAVIL EPAB » SARL AU Objet : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger tous travaux divers de bâtiment en tous corps d'Etat Génie Civil. Durée : 99 années à compter du jour de sa constitution définitive.

Capital social : fixé à 100.000,00 DH divisé en 1000 parts sociales de 100 (Cent) DH chacune. Gérance : Mr. HAMID EL OUARDY N° CIN CD404581 Dépôt légal : 26-10-2020 sous le n° 25544 au tribunal d'El Jadida.

N°9325/PA

EXCOB SARL INGENIERIE POUR LA CONSTRUCTION ET L'INFRASTRUCTURE « INCI » SARL Réduction du capital social

I- Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14/09/2020, les associés de la société INGENIERIE POUR LA CONSTRUCTION ET L'INFRASTRUCTURE « INCI », société à responsabilité limitée au capital de 500.000 dirhams et dont le siège social est à Casablanca, 115 A, Route d'El Jadida, ont décidé ce qui suit :

- Réduction du capital social de 500.000,00 à 200.000,00 DHS.  
- Changement de l'adresse du domicile des associés ;  
- Modification du préambule et des articles 6, 7, 15 et 44 des statuts.  
II- Le dépôt légal a été effectué auprès du greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 16 octobre 2020 sous le n° 750206.

N°9326/PA

H&A FABRIC SARL Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 14/07/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « H&A FABRIC » SARL Objet de la société : Fabrication et distribution des outils et produits ferronniers. Siège social : 42, avenue des Forces auxiliaires 1er étage Hay Raja Casablanca Capital social : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune totalement libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs à savoir : M. Faouzi Abderrahim : 500 parts M. Oulkebir Hamza : 500 parts

Durée : La durée de la société est fixée à 99 ans à

compter du jour de sa constitution définitive. Gérance : La société sera gérée par monsieur Faouzi Abderrahim et Monsieur Oulkebir Hamza. Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca RC n°477387.

N°9327/PA

OMA PRO SARLAU Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 28/08/2020, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : « OMA PRO » SARLAU Objet de la société : Vente et distribution et fabrication des produits de dératisation, désinsectisation et désinfection. Siège social : 42, avenue des Forces auxiliaires 1er étage Hay Raja Casablanca Capital social : 100.000,00 DHS divisé en 1000 parts de 100 DHS chacune totalement libérées et attribuées à l'associé unique M. El Mghari Omar.

Durée : La durée de la société est fixée à 99 ans à compter du jour de sa constitution définitive.

Gérance : La société sera gérée par M. Boukal Said gérant unique. Le dépôt légal a été effectué au tribunal du commerce de Casablanca RC n°474927.

N°9328/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE

DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA CONSEIL PROVINCIAL DIRECTION GENERALE DES SERVICES SERVICE DES AFFAIRES FINANCIERES, MARCHES, PATRIMOINE ET MATERIELS BUREAU DES ACHATS ET MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS OFFRES DES PRIX N°05/BM/SAF/2020 SEANCE PUBLIQUE

Le Mercredi 2 Décembre 2020 à 10h, Il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : TRAVAUX D'AMENAGEMENT EXTERIEUR DU CLUB FEMININ AIT AMIRA. PROVINCE CHTOUKA AIT BAHA Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics du Conseil provincial de Chtouka Ait Baha ou téléchargé à partir du site : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille dirhams (6000,00 DHS). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cents-neuf mille quatre-vingt-huit Dirhams TTC (209

088.000Dhs TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt du dossier des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau des marchés publics du conseil provincial de Chtouka Ait Baha.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer, électroniquement, à travers le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation. N° 9288/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE

DE L'INTERIEUR PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA CONSEIL PROVINCIAL DIRECTION GENERALE DES SERVICES SERVICE DES AFFAIRES FINANCIERES, MARCHES, PATRIMOINE ET MATERIELS BUREAU DES ACHATS ET MARCHES AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N°06/BM/SAF/2020 Séance publique

Le 02 décembre 2020 à 11 heures, Il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial de Chtouka Ait Baha à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de construction des tronçons routiers aux douars Agourram, Taous et décharge communale à la commune Ait Amira, Province Chtouka Ait Baha. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés publics du Conseil provincial de Chtouka Ait Baha ou téléchargé à partir du site : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Dix mille dirhams (10000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cinq cents quatre mille deux cents vingt dirhams quatre-vingt cts TTC (504 220,80 DHS TTC). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt du dossier des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé, avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau des

marchés publics du conseil provincial de Chtouka Ait Baha.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer, électroniquement, à travers le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation. N° 9290/PA

CESSION DES PARTS SOCIALES FIDUCIAIRE KING CONSULTING -SARL BOUZNKA

Tél/Fax: 0537743001 GSM: 0661205870. Cession des parts sociales d'une SARL AU

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/10/2020 :

L'associé unique de la société « SABPEN » SARL AU, a décidé ce qui suit :

Cession des parts Mr. OMAR BOUDI, cède 1000 parts social au profit de Mr. RADOUANE EL MAZOUZI, titulaire du CIN N° 1430944, demeurant à :

LOT HAJ SLIMANE N°68 CYM RABAT. Démission du gérant et nomination d'un nouveau gérant de la société La démission de Mr. OMAR BOUDI de sa fonction de gérant et nomination de Mr. RADOUANE EL MAZOUZI gérant unique de la société « SABPEN » SARL AU.

Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de première instance de Benslimane le 23/10/2020 sous le N°354.

N° 9289/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE

DE L'INTERIEUR PROVINCE D'OUARZAZATE SG/DBM/SM AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°16/BG/2020

Le 01 décembre 2020 à 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT POUR MATERIEL DE PAVOISEMENT AU SIEGE DE LA PROVINCE D'OUARZAZATE Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma> Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 25.000,00 DHS (Vingt Cinq Mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme de 962.032,80 DHS (Neuf Cent Soixante Deux Mille Trente Deux Dirhams, 80Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate. - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Bureau précité

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation. N° 9291/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE

DE LA SANTE DELEGATION PROVINCIALE DE ZAGORA AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE N°:03/2020

Le 30/11/2020 à 12 heures, il sera procédé, il sera procédé dans la salle de réunions à la Délégation Provinciale du Ministère de la santé à Zagora sise à l'Avenue Mohamed V devant station Total à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour : Consultation architecturale des travaux de construction du centre de santé rural type2 avec Urgence médicale de proximité et les logements de fonction à la commune territoriale tinzoulina province de Zagora

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service des marchés à la délégation provinciale de la santé à Zagora, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le budget prévisionnel maximum, hors taxe, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : • Travaux de construction 4 372 000,00dhs hors taxe (quatre millions trois cent soixante-douze mille dirhams et zéro centimes HT)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n° 2-12-349 du 20-03-2013 relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent : - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la délégation

provinciale de Zagora ; - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de la consultation architecturale. N° 9292/PA

ROYAUME DU MAROC MINISTERE

DE L'INTERIEUR PROVINCE DE MEDIOUNA SECRETARIAT GENERAL DBM Avis d'Appel d'offres ouvert N° 20/2020/INDH

Le 01/12/2020 à 10H00 , il sera procédé dans la salle de réunion du siège de la province de Médiouna, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour Achèvement de la réhabilitation et de l'aménagement des unités préscolaires relevant de la Province de Médiouna. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du secrétariat général de la province de Médiouna (division de budget et des marchés/service des marchés), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quinze mille dirhams (15 000,00 DHS) L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de neuf cent cinquante deux mille neuf cent vingt DIRHAMS TTC (952 920,00 TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : • Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat général de la province de Médiouna (division de budget et des marchés/ service des marchés).

• Soit les transmettre par voie électronique au Maître d'ouvrage via le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

• Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation. N° 9293/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEURE  
WILAYA REGION GUEL-  
MIM OUEDNOUN  
PROVINCE D'ASSA-ZAG  
AVIS DELACONSULTA-  
TION ARCHITECTURALE  
CAN°: 33/2020/INDH  
Le 30 Novembre 2020 à 13h,  
il sera procédé siège du Sec-  
rétariat général de la provin-  
ce d'Assa-Zag à  
l'ouverture de plis des archi-  
tectes relatif à la consulta-  
tion architecturale  
pour: Etude architecturale et  
suivi des travaux de  
construction d'une maison  
pour les personnes âgées à  
la ville d'Assa, Province  
d'Assa-Zag  
Le dossier de consultation  
architecturale peut être re-  
tiré au service des marchés  
de cette Province. Il peut,  
également, être téléchargeé  
à partir du portail des mar-  
chés publics [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma).

Le budget prévisionnel  
maximum, hors taxes, pour  
l'exécution des travaux à  
réaliser est de :  
2.166.666,66 Dhs HT (Deux  
millions cent soixante-six  
mille six cent soixante-six  
dirhams 66 cts hors taxes).  
Le contenu ainsi que la pré-  
sentation des dossiers des  
concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 100, 101 et 102  
du Décret n° 2-12-349 du 8  
Joumada I 1434 (20 Mars  
2013) relatif aux marchés  
publics.

Les architectes peuvent:  
• Soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au bureau  
précité  
• Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau des marchés de la  
Division du Budget et du  
Matériel de la Province  
d'Assa-Zag.  
• Soit les remettre au prési-  
dent de la commission  
d'appel d'offres au début de  
la séance et avant l'ouver-  
ture des plis ;  
• Soit soumissionner via le  
réseau électronique du por-  
tail des marchés publics.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues à  
l'article 10 du règlement de  
la consultation architectu-  
rale.

N° 9280/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Agriculture,  
de la Pêche Maritime,  
du Développement Rural  
et des Eaux et Forêts  
DIRECTION REGIO-  
NALE DE L'AGRICUL-  
TURE DE LA REGION DE  
BENI MELLAL-  
KHENIFRA  
DIRECTION PROVIN-  
CIALE DE L'AGRICUL-  
TURE DE BENI MELLAL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 29./2020  
/DPA/4/FIDA  
(SEANCE PUBLIQUE)  
Le 30 Novembre Deux  
Mille Vingt (30 / 11 / 2020)  
à 10 heures , il sera procé-  
dé, dans les Bureaux de  
la Direction provinciale de  
l'Agriculture de Beni Mellal  
à l'ouverture des plis rela-  
tifs à l'Appel d'Offres sur  
Offres de Prix pour les Tra-  
vaux d'aménagement des  
pistes rurales prévues dans  
le cadre du projet de déve-  
loppement rural des mon-

tagnes de l'atlas (PDRMA)  
de Beni Mellal.  
Extension de la piste reliant  
la R 317 et le périmètre Ait  
Mouch sur 2 km  
Commune territoriale de  
Naour, Province de Beni  
Mellal  
Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré Du service  
support de la D.P.A, Rue de  
Safi Quartier Administratif  
Béni-Mellal, il peut être té-  
léchargé à partir du portail  
marocain des marchés pub-  
lics : <http://WWW.marchespublics.gov.ma>;  
• Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
Vingt Deux mille dirhams  
(22 000,00Dhs).  
• L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de: Un Million  
Quatre Cent Dix mille Qua-  
tre Cent Trente Deux di-  
rhams (1 410 432,00 Dhs).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 27;  
29 et 31 du décret n°2-12-  
349 du 08 Joumada I 1434  
(du 20 Mars 2013) relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
• Soit déposer, contre récé-  
pissé, leurs plis dans le bu-  
reau des marchés de la DPA  
de Beni Mellal  
• Soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au bureau  
précité.  
• Soit les remettre séance te-  
nante au Président de la  
Commission d'Appel d'Of-  
fres au début de la Séance,  
et avant l'ouverture des  
plis.  
• Soit déposer par voie élec-  
tronique au portail des mar-  
chés publics  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma),  
conformément à l'ar-  
rêté du ministre de l'écono-  
mie et finances n°20-14 du 8  
Kaada 1435(4 septembre  
2014).

Il est prévu une visite des  
lieux le: 19 / 11 / 2020 à 09  
heures à partir du siège de  
la Direction Provinciale de  
l'Agriculture de Beni Mellal  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 10 du règlement  
de consultation.  
Les concurrents installés au  
Maroc doivent fournir en  
dossier technique une copie  
certifiée conforme à l'origi-  
nal du certificat de qualifi-  
cation et classification:  
Branche 7, Qualification 7.1  
et 7.2, Classe 4.  
Les entreprises non instal-  
lées au Maroc doivent four-  
nir le dossier technique tel  
que prévu par le règlement  
de consultation.

N° 9281/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE  
BOULEMANE  
COMMUNE EL ORJANE  
AVIS D'APPEL D'OFFRE  
OUVERT SUR OFFRES  
DE PRIX SEANCE  
PUBLIQUE  
N° 01 / C.E.O / 2020.  
Le 30 / 11 / 2020 à  
11h00min , il sera procédé  
en séance publique dans  
la salle des réunions de la  
commune EL ORJANE à  
l'ouverture des plis relatif  
aux CONSTRUCTION DES  
SEGUIAS DES DOUARS

OULAD EL MIR ET  
DOUAR OULAD AYED,  
COMMUNE ELORJANE,  
CAIDAT OUTAT EL HAJ,  
PROVINCE DE BOULE-  
MANE.  
- Le maître d'ouvrage est  
Monsieur le Président de  
la commune ELORJANE.  
- Le dossier d'appel d'of-  
fres peut :  
\* Soit le retirer du service  
technique de la commune.  
\* Soit le télécharger à partir  
du portail des marchés de  
l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

- Le dossier d'appel d'of-  
fres peut : \* Soit l'envoyer  
par voie postale en cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception à  
Monsieur le Président de  
la commune . \* Soit le dé-  
poser contre récépissé au  
bureau de service techni-  
que. \* Soit le remettre  
directement au président  
de la commission d'appel  
d'offres séance tenante et  
avant le commencement  
de l'ouverture des plis  
\* Soit soumissionner élec-  
troniquement conformé-  
ment à l'arrêté du ministre  
des finances n°20-14 du 04  
septembre 2014.

- Les pièces justificatives à  
fournir sont celles indi-  
quées à l'article 9 du rè-  
glement de la consultation  
- Le montant du cautionne-  
ment provisoire est fixé à  
:deuxmille dirhams  
(2000,00 dh).  
- Le montant de l'estima-  
tion du maître d'ouvrage  
est fixé à : quatre-vingt-  
treize mille quatre cent qua-  
tre-vingt dirhams ,zéro cts  
(93.480,00 dh) .

N° 9282/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
DE DRAA-TAFILALET  
PROVINCE  
D'ERRACHIDIA  
CERCLE D'ARFOUD  
COMMUNE D'AARAB  
SEBAH ZIZ  
AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERTS  
N° 02/2020

Le 03/12/2020 à 10 H00, Il  
sera procédé, dans le bu-  
reau du Président de la  
Commune Aarab Sebah  
Ziz, à l'ouverture des plis  
relatifs aux appels d'offres  
sur offres de prix suivants :  
TRAVAUX D'AMENAGE-  
MENT DE CANAL D'EAU  
A SEGUIA LBALDIA A LA  
COMMUNE AARAB SAB-  
BAH ZIZ - PROVINCE  
D'ERRACHIDIA.

• Caution provisoire fixée à :  
Cinq mille (5000,00) di-  
rhams.  
Le dossier d'appels d'offres  
peut être retiré au service  
Technique de la Commune  
de Aarab Sebah Ziz, il peut  
être également téléchargé à  
partir du portail des mar-  
chés publics [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma).

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : Deux cent  
vingt cinq mille soixante  
dhs.00 cts (225 060.00 dhs)  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 27,  
29 et 31 du Décret N° 2-12-  
349 relatif aux marchés pu-  
blics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau du Président.  
- Soit l'envoyer par courrier  
recommandé avec accusé  
de réception au bureau pré-  
cité

- Soit les remettre au prési-  
dent de la commission d'ap-  
pel d'offres au début de la  
séance et avant l'ouverture  
des plis.

- En vertu de l'arrêt du mi-  
nistre de l'économie et des  
finances n°20-14 du 8 Kaada  
1435 (4 septembre 2014) re-  
latif à la dématérialisation  
des procédures de passa-  
tion des marchés publics,  
les concurrents peuvent  
soumissionner électroni-  
quement dans le portail des  
marchés publics :  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 4 du règlement  
de la consultation  
N° 9283/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
DE DRAA-TAFILALET  
PROVINCE  
D'ERRACHIDIA  
CERCLE D'ARFOUD  
COMMUNE D'AARAB  
SABAH ZIZ  
AVIS D'APPELS  
D'OFFRES OUVERTS  
N°03/2020

Le 03/12/2020 à 12 h00, Il  
sera procédé, dans le bu-  
reau du Président de la  
Commune Aarab Sebah  
Ziz, à l'ouverture des plis  
relatifs aux appels d'offres  
sur offres de prix suivants :  
: TRAVAUX DE  
CONSTRUCTION D'UN  
MUR DE CLOTURE  
ET AMENAGEMENT  
D'UN ABRI POUR VEHI-  
CULES

A LA COMMUNE D'AA-  
RAB SABBAH ZIZ PRO-  
VINCE D'ERRACHIDIA.  
Caution provisoire fixée à :  
Dix mille dhs (10 000,00) di-  
rhams.  
Le dossier d'appels d'offres  
peut être retiré au service  
Technique de la Commune  
de Aarab Sebah Ziz, il peut  
être également téléchargé à  
partir du portail des mar-  
chés publics [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma).

L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme de : Deux cent  
vingt cinq mille sept cent  
vingt dhs.00cts(225 720.00)  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 27,  
29 et 31 du Décret N° 2-12-  
349 relatif aux marchés pu-  
blics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau du Président.

- Soit l'envoyer par courrier  
recommandé avec accusé  
de réception au bureau pré-  
cité  
- Soit les remettre au prési-  
dent de la commission d'ap-  
pel d'offres au début de la  
séance et avant l'ouverture  
des plis.

- En vertu de l'arrêt du mi-  
nistre de l'économie et des  
finances n°20-14 du 8 Kaada  
1435 (4 septembre 2014) re-  
latif à la dématérialisation

des procédures de passa-  
tion des marchés publics,  
les concurrents peuvent  
soumissionner électroni-  
quement dans le portail des  
marchés publics :  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

- Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 4 du règlement  
de la consultation  
N° 9284/PA

MARKA SELECT  
Société à responsabilité  
limitée  
d'ASSOCIE UNIQUE  
RC 423475 Casablanca

Aux termes du procès ver-  
bal des décisions collectives  
extraordinaires de l'associé  
unique en date du 24 SEP-  
TEMBRE 2020, il a été dé-  
cidé :

- le transfert du siège social  
à : N°36- 4 EME ETAGE 80  
BOULEVARD MOULAY  
SLIMANE AIN SEBAA  
CASABLANCA  
- Modification de l'article 4  
des statuts de la société.  
- LA MISE A JOUR LES  
S T A T U T S  
- le dépôt légal a été effec-  
tué au Greffe du Tribunal  
de Commerce de Casa-  
blanca le 22 Octobre 2020  
sous le numéro 751237.  
Pour extrait et mention  
N° 9285/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE TAZA  
COMMUNE  
D'OUAD AMLIL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° OA / 01 / 2020

Le mardi 1er décembre  
2020 à dix (10) heures, il  
sera procédé au siège de la  
Commune d'Ouad Amlil  
- Province de Taza - à l'ou-  
verture des plis relatifs à  
l'appel d'offres ouvert pour  
l'affermage des aires du  
Souk hebdomadaire  
d'Ouad Amlil - province  
de Taza- en lot unique pour  
la période du 01 janvier  
2021 au 31 décembre 2021  
des Lots comme suit :

- Aire : marché à Bestiaux  
- Aire : des légumes  
- Aire : Pont bascule pour lé-  
gumes  
- Aire : à grains  
- Aire : tentes pour vente de  
vêtements et articles divers  
- Aire : Ecurie  
- Aire : vente de viandes et  
poissons

La participation est obliga-  
toire dans l'affermage pour  
toutes les aires en lot  
unique.

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré de bureau  
des marchés de ladite com-  
mune, et il peut également  
être téléchargé à partir de  
portail des marchés publics  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de  
: Cent vingt mille  
(120.000,00) dirhams.

L'estimation des coûts des  
prestations s'entend toutes  
taxes comprises établie par  
le maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de : Un million  
cent mille  
(1.800.000,00) dirhams.

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 27,  
29 et 31 du décret n° :

2.12.349 du 8 joumada I  
1434 (20 mars 2013) relatif  
aux Marchés publics, tel  
qu'il a été modifié et com-  
plété.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer, leurs plis  
contre récépissé, sur sup-  
port papier dans le bureau  
d'ordre de la commune;  
- Soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au siège  
de la commune ;

- Soit les transmettre par  
voie électronique au maître  
d'ouvrage ;  
- Soit les remettre, séance te-  
nante, au président de la  
commission d'appel d'of-  
fres au début de la séance et  
avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 17 du règlement  
de la consultation.

N° 9286/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE TAZA  
COMMUNE  
D'OUAD AMLIL  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° : OA / 02 / 2020

Le mardi 1er décembre  
2020 à quatorze (14) heures,  
il sera procédé au siège de  
la Commune d'Ouad Amlil  
- Province de Taza - à l'ou-  
verture des plis relatifs à  
l'appel d'offres ouvert pour  
l'affermage de service des  
parkings pour stationne-  
ment à Ouad Amlil - Pro-  
vince de Taza - en lot  
unique pour la période de  
01 janvier 2021 au 31 dé-  
cembre 2021.

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré du bureau  
des marchés de ladite Com-  
mune, il peut également  
être téléchargé à partir du  
portail des marchés publics  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à la somme de :  
Vingt mille (20.000,00) Di-  
rhams.

L'estimation des coûts des  
prestations s'entend toutes  
taxes comprises établie par  
le maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de :  
Deux cents mille  
(200.000,00) Dirhams.

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des dos-  
siers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles 27,  
29 et 31 du décret n° :  
2.12.349 du 8 joumada I  
1434 (20 mars 2013) re-  
latif aux Marchés publics,  
tel qu'il a été modifié et  
complété.

Les concurrents peuvent :  
- soit déposer, leurs plis  
contre récépissé, sur sup-  
port papier dans le bureau  
d'ordre de la commune;  
- soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au siège  
de la commune ;  
- Soit les transmettre par  
voie électronique au maître  
d'ouvrage ;  
- soit les remettre, séance te-  
nante, au président de la  
commission d'appel d'of-  
fres au début de la séance et  
avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 17 du règlement  
de la consultation.

N° 9287/PA



ROYAUME DU MAROC  
UNIVERSITE CHOUAIB  
DOUKKALI  
FACULTE DES SCIENCES  
JURIDIQUES ECONOMIQUES  
ET SOCIALES  
EL JADIDA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 03/FSJESJ/2020

Le lundi 30 novembre 2020, à 11h, il sera procédé, au siège de la Faculté des sciences juridiques économiques et sociales d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU AU PROFIT DE LA FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ECONOMIQUES ET SOCIALES D'EL JADIDA. Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir de l'adresse électronique du portail des marchés de l'Etat: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le présent appel d'offres est lancé en un seul (1) lot. Le cautionnement provisoire est fixé à : QUINZE MILLE DIRHAMS (15.000,00 DH) L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage s'élève à : QUATRE CENT SOIXANTE SEIZE MILLE QUATRE CENT SOIXANTE DIRHAMS TTC (476.460,00DH TTC) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'université Chouaib Doukkali El Jadida

La documentation et les fiches techniques seront remises au Service des Marchés de la Faculté des sciences juridiques économiques et sociales d'El Jadida, au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres contre déviance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la présidence.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation. N° 9340/PA

ROYAUME DU MAROC  
UNIVERSITE CHOUAIB  
DOUKKALI  
FACULTE DES SCIENCES  
JURIDIQUES ECONOMIQUES  
ET SOCIALES  
EL JADIDA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 02/FSJESJ/2020

Le lundi 30 novembre 2020 à 10h, il sera procédé, au siège de la Faculté des sciences juridiques économiques et sociales d'El Jadida, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre, sur offres de prix intitulé ACHAT DE MATERIEL IN-

FORMATIQUE POUR LA  
FACULTE DES SCIENCES  
JURIDIQUES ECONOMIQUES  
ET SOCIALES  
D'EL JADIDA.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir de l'adresse électronique du portail des marchés de l'Etat: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) Le présent appel d'offres est lancé en un seul (1) lot. Le cautionnement provisoire est fixé à : VINGT-CINQ MILLE DIRHAMS (25.000,00 DH) L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage s'élève à : SEPT CENT TRENTE MILLE CINQ CENT DIRHAMS TTC (730.500,00DH TTC) Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de l'université Chouaib Doukkali El Jadida

La documentation et les fiches techniques seront remises au Service des Marchés de la Faculté des sciences juridiques économiques et sociales d'El Jadida, au plus tard le jour ouvrable précédant la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis dans l'avis d'appel d'offres contre déviance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés de la présidence.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 05 du Règlement de consultation. N° 9341/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE L'EDUCATION  
NATIONALE ET DE LA FORMATION  
PROFESSIONNELLE  
DE L'ENSEIGNEMENT  
SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE  
ACADEMIE  
REGIONALE  
DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION  
REGION SOUSS MASSA  
DIRECTION PROVINCIALE  
D'INZEGANE  
AIT MELLOUL  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT AU RABAI OU A MAJORATION  
N°32/INV-INZ/2020  
SEANCE PUBLIQUE  
Le 01/12/2020 à 11 h 00, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction provinciale d'Inzegane Ait Melloul à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration pour :

- Lot 1 : Les travaux de construction des salles de classe de l'enseignement préscolaire aux écoles : Moujahidine, s/s alamassiraalkhadra ( douar laarab ) et sslaimoune ( bouzoug ) et tamsia et s/s okababouna-fii( ouledsoumane-aliou-

brahim ) à ouledhdahou-Préfecture d'Inzegane Ait Melloul

- Lot 2 : Les travaux de construction des salles de classe de l'enseignement préscolaire aux écoles : - Amena bentwabh ,takadoum, ibn roumi, laouina à Lqliaa - Préfecture d'Inzegane Ait Melloul .
- Lot 3 : Les travaux de construction des salles de classe de l'enseignement préscolaire aux écoles : - kantaratouss, ward , enour , andalib , agdal à Ait Melloul -Préfecture d'Inzegane Ait Melloul .
- Lot 4 : Les travaux de construction des salles de classe de l'enseignement préscolaire aux écoles : - abihassan al ilghi ,nou-bough , afak , maghreb al arabi à Inzegane -Préfecture d'Inzegane Ait Melloul
- Lot 5 : Les travaux de construction des salles de classe de l'enseignement préscolaire aux écoles : - amar ben abdelaziz ,bouthouri à Inzegane - chaabi , ibn fared à Dcheirajhadia -Préfecture d'Inzegane Ait Melloul .

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction provinciale d'Inzegane Ait Melloul - Service des Affaires Administratives et Financières, situé à Bv Moulay Abdellah à Inzegane, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Les cautionnements provisoires sont fixés aux sommes de :

- Lot 1 : 18000.00 (dix-huit mille dirhams).
- Lot 2 : 16000.00 (seize mille dirhams)
- Lot 3 : 14000.00 (quatorze mille dirhams)
- Lot 4 : 18000.00 (dix-huit mille dirhams).
- Lot 5 : 18000.00 (dix-huit mille dirhams).

Les estimations des coûts des travaux établies par le maître d'ouvrage sont fixées aux sommes de :

- Lot 1 : 1 179 006.48 (un million cent soixante-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix dirhams 27 centimes)
- Lot 2 : 1 038 990.72 (un million trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix dirhams 72 centimes)
- Lot 3 : 973 143.84 (neuf cent soixante-treize mille cent quarante-trois dirhams 84 centimes)
- Lot 4 : 1 182 250.08 (un million cent quatre-vingt-deux mille deux cent cinquante dirhams 08 centimes)
- Lot 5 : 1 169 967.36 (un million cent soixante-neuf mille neuf cent soixante-sept dirhams 36 centimes)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
- Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés pu-

bles. • Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. \* Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N : 10du règlement de la consultation. Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, la classe minimale et la qualification exigés suivants : Lots 1, 2, 4, 5 : Secteur : A Construction, Qualification exigée : A2 Classe minimale : 4

Lot 3 : Secteur : A Construction, Qualification exigée : A2 Classe minimale : 5 Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévue par l'article 10 du règlement de consultation. NB : Les pièces déposées doivent être originales ou copies certifiées conformes à l'original. N° 9342/PA

ROYAUME DU MAROC  
Agence Marocaine pour  
l'Efficacité Énergétique  
Avis d'Appel  
d'Offres Ouvert  
N°09/2020

Le 01 décembre 2020 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour "la fourniture et la mise en service d'un banc technique mobile pour les travaux pratiques sur l'écoconduite". Les prestations objet de l'appel d'Offres devront être exécutées au niveau du site de l'AMEE à :

- La représentation de l'AMEE à Marrakech, Rue El Machaar El Haram, Issil

Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le site de l'AMEE : [www.amee.ma](http://www.amee.ma) ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- Le cautionnement provisoire est de quinze mille dirhams (15000,00 DH)
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Trois cent soixante mille

dirhams toutes taxes comprises(360 000,00 DH TTC). Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.

Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis. Les prospectus exigés par le dossier d'appels d'offres doivent être déposés au plus tard le 30 novembre 2020 à 16heures, dans les bureaux de l'AMEE à Rabat, conformément aux stipulations de l'article 34 du décret n°2-12-349 du 20 mars 2013.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 4-5-11 du règlement de consultation. N° 9343/PA

ROYAUME DU MAROC  
Agence Marocaine pour  
l'Efficacité Énergétique  
Avis d'Appel  
d'Offres Ouvert  
N°14/2020

Séance Publique Le 01 Décembre 2020 à partir de 11 heures, il sera procédé, à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE), Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'Offres ouvert sur offres de prix pour «l'accompagnement de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique à la mise en place d'un système de management de l'énergie selon le référentiel ISO 50001 version 2018". Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès de la Direction de l'AMEE à Rabat à l'adresse : Espace les Patios, 1er étage angle avenue Anakhil, Avenue Ben Barka, Hay Riad.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé sur le site de l'AMEE : [www.amee.ma](http://www.amee.ma) ou sur le portail des marchés publics de l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

L'acquisition du dossier d'appel d'offres est gratuite. Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 du 20 mars 2013 relatif aux marchés publics. Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par le Cahiers des prescriptions spéciales et le règlement de consultation.

- Le cautionnement provisoire est de dix mille dirhams (10 000,00 DH).
- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Quatre cent cinquante mille dirhams toutes taxes comprises. (450000.00 DH TTC).
- Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis à l'AMEE Rabat.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
- Soit les remettre au Prési-

dent de la commission d'appel d'offres, au début de la séance et avant l'ouverture des plis. - Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par les articles 3-7-10 du règlement de consultation. N° 9344/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de la Culture  
De la Jeunesse  
et des Sports  
Département  
de la Jeunesse et Sports  
Service du Contrôle  
des Etablissements  
Et des Salles Sportives  
SEGMA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N° 03/2020

Le 03 Décembre 2020 à 10 heures, Il sera procédé, dans le bureau de Chef de service du Contrôle des établissements et des salles sportives au 3ème étage du Ministère de la jeunesse et des sports sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : La réalisation de la prestation d'assurance et de la responsabilité civile sportive forfaitaire : des adhérents, des encadreurs et des tiers au sien des piscines couvertes relevant du SEGMA « Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives »

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives - Ministère de la Jeunesse et des Sports, sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les cautionnements provisoires sont fixés à Quarante-cinq Mille Dirhams 45 000,00 dhs L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à Sept cent quarante et un mille Dirhams 741 000,00 dhs TTC

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- a - Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau de Chef de service du Contrôle des établissements et des salles sportives au (3ème étage) du Ministère de la jeunesse et des sports sis 51 Avenue IBN Sina Agdal Rabat
- b - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité ;
- c - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- d- soit envoyer la soumission par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de la consultation. N° 9345/PA



ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELET  
SECRETARIAT GENERAL  
D.B.M. / SM  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR  
OFFRES DE PRIX  
N° : 14/BG/2020  
SEANCE PUBLIQUE

Le 30/11/2020 à 10h00 du matin il sera procédé au siège de la Province de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX LOGEMENTS ADMINISTRATIFS DU CHEF DE LA PREMIERE ANNEXE ADMINISTRATIVE ET DU CHEF DE LA DEUXIEME ANNEXE ADMINISTRATIVE A LA VILLE D'ERRICH - PROVINCE DE MIDELET

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelet. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTE MILLE DIRHAMS (30 000.00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : UN MILLION QUATRE CENT TRENTE NEUF MILLE HUIT CENT TRENTE TROIS DHS ET 20 CTS (1 464 651,60 DHS). Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelet.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité, sont énumérées à l'article 6 du règlement de consultation

N° 9346/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELET  
SECRETARIAT GENERAL  
D.B.M. / S.M  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR

OFFRES DE PRIX  
N° 40/FDR/2020  
SEANCE PUBLIQUE

Le 30/11/2020 à 10H30 il sera procédé au siège de la Province de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour :

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE TROIS SALLES DE CLASSE AU DOUAR TAGHIGHACHT COMMUNE TERRITORIALE D'IMILCHIL : CERCLE IMILCHIL - PROVINCE DE MIDELET

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelet. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : TRENTE MILLE DIRHAMS (30 000.00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : SIX CENT CINQUANTE NEUF MILLE NEUF CENT SOIXANTE TREIZE DIRHAMS ET 96 CENTIMES TTC (659 973,96 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelet.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité, sont énumérées à l'article 6 du règlement de consultation

N° 9347/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELET  
SECRETARIAT GENERAL  
D.B.M. / S.M  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR  
OFFRES DE PRIX  
N° 41/FDR/2020  
SEANCE PUBLIQUE

Le 30/11/2020 à 11H00 il sera procédé au siège de la Province de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour :

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE

SALLE DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU CERCLE RICH A LA COMMUNE TERRITORIALE GOURRAMA AU DOUAR MOUGRAMA - PROVINCE DE MIDELET - Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelet. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DIX MILLE DIRHAMS (10 000.00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Deux Cent Trente Cinq Mille Cent Soixante Quatre Dirhams Et 00 Centimes TTC (235 164,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelet.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité, sont énumérées à l'article 6 du règlement de consultation

N° 9348/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDELET  
SECRETARIAT GENERAL  
D.B.M. / S.M  
AVIS D'APPEL D'OFFRES  
OUVERT SUR  
OFFRES DE PRIX  
N° 42/FDR/2020  
SEANCE PUBLIQUE

Le 30/11/2020 à 11H30 il sera procédé au siège de la Province de Midelet à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix pour :

TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AU CERCLE RICH A LA COMMUNE TERRITORIALE GUERS TIAALAINEAU DOUAR AIT SALAH - PROVINCE DE MIDELET -

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des Marchés à la Division

du Budget et des Marchés au Secrétariat Général de la Province de Midelet. Il peut être également téléchargé à partir du portail des Marchés de l'Etat <http://www.marchespublics.gov.ma>.

Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'Art. 19 du Décret n° 2-12-349 précité.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DIX MILLE DIRHAMS (10 000.00 DHS)

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : Deux Cent Trente Cinq Mille Cent Soixante Quatre Dirhams Et 00 Centimes TTC (235 164,00 DHS)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Province de Midelet.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit procéder à la soumission électronique via le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir, sont celles prévues par l'article 25 du décret 2-12-349 précité, sont énumérées à l'article 6 du règlement de consultation

N° 9349/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE  
DE MOHAMEDIA  
COMMUNE AIN HARROUDA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SEANCE PUBLIQUE  
N° 21/2020

Le 03/12/2020 à 11h 30 mn du matin, il sera procédé, dans le bureau de monsieur le Président de la commune Ain Harrouda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 21/2020 :

Etudes techniques et suivi des travaux de construction d'un centre d'hémodialyse

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5 000.00 (cinq mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à

la somme de :

- Etudes techniques et suivi des travaux de construction d'un centre d'hémodialyse

60 000.00 dhs( soixante mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés à la commune Ain harrouda Residence Yasmine AIN HARROUDA.

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit déposer leurs offres par voie électronique. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée de certificat d'agrément domaine d'activité : D14, D15, D16

N° 9350/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE  
DE MOHAMEDIA  
COMMUNE AIN HARROUDA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SEANCE PUBLIQUE  
N° 22/2020

Le 03/12/2020 à 11h 30 mn du matin, il sera procédé, dans le bureau de monsieur le Président de la commune Ain Harrouda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 22/2020 :

Etudes techniques et suivi des travaux de construction d'un centre de kinésithérapie.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire a été fixé à la somme de : 5 000.00 (cinq mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Etudes techniques et suivi des travaux de construction d'un centre de kinésithérapie 60 000.00 dhs( soixante mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés à la commune Ain harrouda Residence Yasmine AIN HARROUDA.

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

ROYAUME DU MAROC

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit déposer leurs offres par voie électronique. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée de certificat d'agrément domaine d'activité : D14, D15, D16

N° 9351/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE  
DE MOHAMEDIA  
COMMUNE AIN HARROUDA  
DIRECTION  
DES SERVICES  
SERVICE DES MARCHES  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
SEANCE PUBLIQUE  
N° 23/2020

Le 03/12/2020 à 12 heure 30 mn il sera procédé, dans le bureau de monsieur le Président de la commune Ain Harrouda à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 23/2020 :

Etudes techniques et suivi des travaux de construction des classes d'enseignement préscolaire à Ain Harrouda.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire a été fixé à la somme de : 5 000.00 (cinq mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- Etudes techniques et suivi des travaux de construction des classes d'enseignement préscolaire à Ain Harrouda 60 000.00 dhs (soixante mille dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
Soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés à la commune Ain harrouda Residence Yasmine AIN HARROUDA.

Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Soit déposer leurs offres par voie électronique. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

Les concurrents devront fournir une copie légalisée de certificat d'agrément domaine d'activité : D14, D15, D16

N° 9352/PA



# Sport

## Le Zamalek brise le rêve des Verts

*Pilule amère : Le quartier libre accordé aux joueurs sanctionné par une élimination au dernier carré de la C1*



L'exploit, hélas, n'a pu avoir lieu pour que les espoirs noirs portés par les Verts s'évaporent. En donnant la réplique, mercredi au stade du Caire, à l'équipe égyptienne du Zamalek pour le compte de la demi-finale retour de la Ligue africaine des clubs champions, le Raja n'a pu éviter le défit sur le score de 3 à 1, sachant qu'il fallait, les Caireotes l'ont emporté par 1 à 0.

Une confrontation qui est intervenue dans un contexte difficile pour le Raja dont la quasi-totalité des joueurs étaient malheureusement infectés par le coronavirus. Il n'est pas exceptionnel de voir une équipe de cette taille de détermination, mais les jambes ne soutiennent pas, ce qui s'est traduit directement sur la pelouse. L'entraîneur du Raja, Jamal Sellami, a tenu dans sa déclaration d'après-match, à saluer les efforts déployés par ses protégés malgré le fait qu'ils n'ont effectué que quelques séances d'entraînement pour préparer cette importante opposition qui plus est à grand enjeu, une place en finale de la plus prestigieuse des compétitions interclubs du continent.

Il est vrai que le Raja a eu le malheur de jeu pendant une heure, mais sans pour autant se créer des occasions dangereuses devant empêcher l'arrière-garde de l'adversaire. Les deux joueurs clés du Raja, Hafafi et Moutouali, ont

été bien loin de leur niveau en raison de leur peine forme physique, ce qui avait fait pour arranger les affaires des poules du coach portugais Pacheco qui, sans trop se dépêcher, poursuivait à contourner les nœuds assés déclenchés par Ben Malongo ou Soufiane Rahimi.

De retour des vestiaires, les Casablancais, tenant encore le coup, ont joué à fond leurs cartes et ont vu leurs efforts récompensés à la 51<sup>ème</sup> minute par un tir de Beri Mbongo dévié par un défenseur du Zamalek.

Une fois l'égalisation établie, l'on a pu voir à l'arrivée une autre équipe du Zamalek, vestimentaire par sa condition physique et qui n'avait que faire de la petite forme des joueurs en face, et ce en dépit des changements opérés par Sellami qui avait saisi à temps qu'il fallait s'attendre à une réaction offensive des locaux.

Le scénario tant appréhendé a pris forme aussitôt, puisque le Tunisien Farjani Sassi, s'est fait à aller après avoir été lesé positif à la Covid-19, à pu remettre les pendules à l'heure (61<sup>ème</sup>). Mais l'addition ne va pas s'arrêter là, puisque les joueurs du Zamalek, bien en jambes, allaient doubler puis tripler la mise en fin de partie grâce à Mostapha Mohamed. Et le score aurait pu être beaucoup plus lourd si l'arbitre sévillais du match n'avait pas refusé pour hors-jeu le but de

l'international marocain Achraf Betcharki, assisté de la réalisation du match au Complexe Mohammed V de Casablanca.

Une élimination au dernier carré qui devrait rester en travers de la gorge de tous les Rajouis qui ont trop attendu pour voir leur club atteindre ce stade avancé de la compétition après avoir été finalistes en 2002 devant ce même Zamalek. Comme dit l'adage « avec des « si » on refait le monde », mais si les dirigeants et le staff technique du Raja avaient agi autrement après la fin du championnat national et n'avaient pas accablé quasiment tous les joueurs, paysans d'ailleurs avec toute une équipe confinée au coronavirus, l'on aurait pu voir un autre Raja, qualifié pour une fois son adversaire pour ce type de confrontation. Parvenu à la leçon soit dit en passant.

En attendant, pour l'édition 2020 de la C1, la finale sera cent pour cent égyptienne et verra le Zamalek détenir, le 27 de ce mois au stade Borj El Arab à Alexandrie, Al Ahly, vainqueur du Wydad (0-2 à Casablanca et 3-1 au Caire).

Pour le football national, si 2019 a compté deux finales malheureuses, le WAC en C1 et la RSB en C2, 2020 a été bien meilleure grâce à la Renaissance de Berberich qui a écrit une légende sur son palmarès africain après sa consécration

en Coupe de la Confédération au détriment de l'équipe égyptienne de Pyramids. La finale est jouée en un seul acte remporté sur la petite marque de 1 à 0.

**Mohamed Bouabou**

## Deuxième victoire de l'EN des locaux

La sélection nationale des joueurs locaux s'est imposée mercredi face à son homologue nigérienne (2-0), en match amical disputé au stade Sany Koussibé à Niamey. Les deux réalisations des Lions de l'Atlas ont été l'oeuvre d'Ismail Khafi (43<sup>ème</sup>) et d'Harabin Bahenoui (51<sup>ème</sup>).

Dimanche, les hommes de Loucoussine Amadou ont pris le meilleur sur la sélection malienne (1-0) en arrivant grâce à un but d'Avouab El Kaabi.

Il est à rappeler que ces deux rencontres amicales s'inscrivent dans le cadre de la préparation de l'équipe nationale en prévision du championnat d'Afrique des joueurs locaux (CHAN) qui aura lieu au Cameroun début 2021.

## La liste de Halilhodzic

*Le sort de Haddadi se décidera dans les prochaines heures*

Le sélectionneur national, Vahid Halilhodzic, a dévoilé, jeudi lors d'une conférence de presse tenue au Centre national de football Mohammed VI, à Mazarouna, la liste des joueurs retenus pour la double confrontation contre la sélection de

Centrafrique, comptant pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>ème</sup> journées des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations 2021 (CAN).

Une liste marquée par le retour de Fayçal Fajr et d'Adel Taarabt, ainsi que la convocation de deux joueurs du championnat national, à savoir le gardien de but de l'IRT, Hicham El Mejhed, et l'attaquant du Raja Soufiane Rahimi.

A noter que lors de cette conférence de presse, Vahid Halilhodzic a expliqué ses choix quant à chaque joueur, indiquant que pour le cas de Munir El Haddadi, les prochaines heures devront révéler si le sociétaire du FC Séville recevra l'aval de la Commission des statuts des joueurs de la FIFA de pouvoir changer de représentation nationale.

Pour le compte de la troisième et la quatrième journées du groupe E, l'EN affrontera, comme prévu, en deux temps son homologue centrafricaine, le 13 novembre à Rabat et le 17 du même mois en déplacement. Pour rappel, le Maroc partage la pole position de ce groupe avec la Mauritanie (4 pts), devant les sélections de Centrafrique et du Burundi, sachant que les deux premières se qualifient pour la 32<sup>ème</sup> édition de la Coupe d'Afrique des nations.

## Ligue des champions

## En-Nesyri offre la victoire au FC Séville



L'international marocain Youssef En-Nesyri a offert, mercredi soir, la victoire au FC Séville face à Knattodda (3-2) en inscrivant un doublé en trois minutes, lors de la 3<sup>e</sup> journée de la Ligue des champions l'année en jeu à la 60<sup>ème</sup> minute, le Marocain a été l'auteur d'un doublé (00<sup>ème</sup>, 73<sup>ème</sup>) qui permet son Sévillais, réduits à 10, d'arracher la victoire face aux Russes de Knattodda.

Après 24 ans d'attente en jeu d'En-Nesyri, les hommes de Juan Lopezga se sont fait pour en concéder deux buts dès l'entrée de la rencontre: Shapi Salymanov a transformé un coup franc à la 16<sup>ème</sup> minute de jeu, ouvrant ainsi son compteur en Ligue des champions. Dans la foulée, Marcus Berg a doublé le mise pour les Russes (21<sup>ème</sup>), avant que Ivan Rakitic, servi par Jonny, ne réduise le score (42<sup>ème</sup>). Ce succès permet au club espagnol de continuer à partager la tête du groupe E avec Chelsea de Hakim Ziyech, vainqueur de Rennes de Nayef Agard (3-0) dans l'autre match de la soirée. Les deux internationaux marocains ont débüté la rencontre. En excellent forme lors des deux dernières apparitions avec les Blues, Ziyech est resté muet lors de sa deuxième titularisation en Ligue des champions.



# Paris se rate à Leipzig

*Barcelone et la Juve reprennent leur duel*



**L**e Paris SG, vice-champion d'Europe en titre, a raté son déplacement à Leipzig (2-1) et s'est compliqué la tâche en vue de la qualification, tandis que Barcelone et la Juventus Turin ont tous deux gagné, reprenant leur mano a mano dans le groupe G, mercredi en Ligue des champions.

La situation s'envenime pour Paris: battu par ses deux principaux rivaux (Manchester et Leipzig) dans son groupe de qualification, le PSG a grillé quasiment tous ses jokers. Et ce, de manière très décevante mercredi en Allemagne, avec une prestation marquée par des erreurs impardonnables à ce niveau.

Penalty raté du buteur Angel Di Maria, main de Presnel Kimpembe dans la surface, carton rouge pour Idrissa Gueye puis ce même Kimpembe... La copie est inquiétante pour le vice-champion d'Europe, privé de son trident offensif Neymar-Mauro Icardi-Kylian Mbappé, blessés.

Réaliste pour cette revanche de la dernière demi-finale de Ligue des champions,

Leipzig ne s'est pas fait prier pour s'imposer. D'abord grâce à l'ancien Parisien Christopher Nkunku, sans pitié pour son ex-club. Puis Emil Forsberg sur penalty.

L'occasion était pourtant rêvée de revenir à hauteur en tête de groupe, après la défaite de Manchester United sur le terrain de l'Istanbul Basaksehir (2-1). Car les Mancuniens, eux aussi, se sont mis tous seuls en difficulté, à grands renforts de largesses défensives. Mais ils gardent la main dans la poule, trois longueurs devant Paris.

Mission accomplie pour le FC Barcelone, qui rassure sur le plan européen à défaut d'impressionner en Liga. Lionel Messi a marqué sur penalty d'entrée de match contre le Dynamo Kiev (2-1), offrant aux Catalans une troisième victoire en trois journées de C1.

Le jeu n'est pas encore tout à fait au rendez-vous, à l'image d'un Antoine Griezmann toujours transparent, mais la qualification est toute proche pour les Barcelonais.

La première place risque bien de se

jouer face à la Juventus Turin, comme prévu. Les Turinois ont en effet fait honneur au retour en C1 de leur superstar Cristiano Ronaldo, touché récemment par la Covid-19, en s'imposant chez les Hongrois de Ferencvaros (4-1), dans un des seuls stades avec public de la soirée de mercredi.

Mais le Portugais n'a pas marqué, préférant offrir une passe décisive à son partenaire Alvaro Morata, auteur d'un doublé.

La mission s'avérait difficile, elle a vite viré à l'impossible pour Rennes à Londres. Sans leur joyau Eduardo Camavinga, les Bretons ont vite rendu l'âme, concédant deux penalties à Timo Werner et un carton rouge à une équipe de Chelsea bienheureuse de voir les buts venir à elle aussi facilement (3-0).

L'expérience de l'Europe, qui manque cruellement aux Rennais, n'échappe en revanche pas du tout à Séville. Menés et réduits à dix contre Krasnodar, les Andaloux ont su retourner la situation pour s'imposer (3-2) et rester à égalité avec le club an-

glais en tête de groupe (7 points).

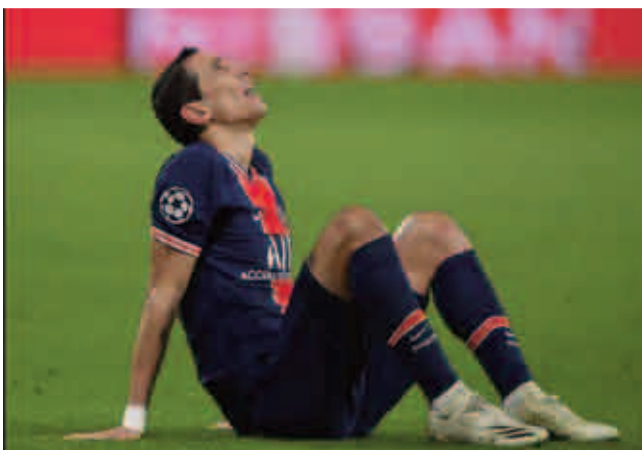
Erling Haaland n'en finit plus d'affoler les statistiques: le prodige norvégien n'a que vingt ans mais compte déjà... 14 buts en Ligue des champions, après son doublé sur le terrain de Bruges (3-0). Soit 16 buts toutes compétitions confondues (sélection incluse) depuis début septembre.

Battu en ouverture de la C1 sur le terrain de la Lazio (3-1), Dortmund est cette fois bien lancé, avec la première place du groupe F (6 points).

Un peu plus tôt, les Italiens étaient passés tout proches d'une première déconvenue cette saison dans la compétition européenne, manquant de perdre à la dernière minute sur le terrain du Zenit Saint-Petersbourg (1-1).

Mais l'assistance vidéo a secouru la Lazio, en signalant un hors-jeu sur cette ultime action. Les Romains, déjà dans la tempête pour des suspicions de "violation des protocoles sanitaires" en championnat, évitent ainsi un nouveau coup dur et sont deuxième de groupe.

## Angel Di Maria, la lumière et la nuit



**M**bappé, Neymar et Icardi sur le flanc, il ne restait des "quatre fantastiques" que Di Maria mercredi à Leipzig: mais l'Argentin n'a pas rejoué son fabuleux match de la demi-finale de Lisbonne contre le même RB, et n'a pas su porter son équipe pour éviter la défaite. Côté lumière, Di Maria a ouvert le score dès la 6e minute. Côté ombre, il a manqué un penalty dix minutes plus tard, un potentiel 2-0 d'entrée qui aurait changé la face du match.

On joue depuis six minutes seulement lorsque le défenseur international français de Leipzig Dayot Upamecano commet une énorme erreur dans ses trente mètres, en rendant un ballon

à Moïse Kean. L'Italien lance en profondeur Angel Di Maria, qui mystifie le gardien de Leipzig d'une subtile pichenette de l'extérieur du pied gauche.

1-0 dès la première occasion, Di Maria "ancien", du haut de ses 32 ans et de ses 86 matches de Ligue des champions, inscrit son 22e but dans la compétition reine, et met le Paris SG sur orbite.

Il aurait pu devenir le héros du match quelques minutes plus tard. Sur une main d'Upamecano, bien malheureux ce mercredi soir, l'arbitre accorde un penalty aux Parisiens (16e). En l'absence de Neymar et Mbappé, Di Maria prend la responsabilité de tirer. Il cherche à placer le bal-

lon en force sur la droite de Peter Gulacsi, mais le portier de Leipzig se détend bien et repousse sa frappe.

Paris va ensuite encaisser deux buts, ravivant les regrets de cette occasion manquée.

Di Maria "est toujours un joueur clé, mais il manque de rythme, il ne faut pas trop attendre de lui", avait pourtant mis en garde son entraîneur Thomas Tuchel. Puni pour avoir craché en direction d'Alvaro lors du sulfureux PSG-OM de septembre, Di Maria a en effet été suspendu quatre matches en Ligue 1 et ne reprendra le championnat 1 que ce week-end.

"Il a besoin de rythme", avait ajouté le technicien allemand, "car il aime jouer beaucoup, pour gagner de la confiance, dans le dribbling, la finition, il a seulement joué la C1 pour nous, je ne veux pas mettre toute la pression sur ses épaules. Mais ça reste comme toujours un joueur clé, super important."

Tuchel avait raison. Di Maria n'a jamais semblé en mesure de renverser le match. Loin de son niveau du mois d'août et de la demi-finale de Ligue des champions gagnée 3-0 contre Leipzig, où il avait réussi un but et deux passes décisives.

Cette fois encore, on l'a vu se battre beaucoup, mais avec plus ou moins de réussite, et faire parfois de mauvais choix, comme cette situation de deux contre deux avec Kean, mal négociée trois minutes seulement après son but (9e).

Il a ensuite mis de l'énergie pour chercher les combinaisons offensives, toujours avec Kean de préférence, notamment sur les longs contres parisiens, mais aussi pour participer au pressing défensif, conformément aux consignes de Thomas Tuchel. En vain.

À la 62e minute, après une chevauchée sur

son aile droite, il a tenté sa chance de loin de l'extérieur du gauche. Le tir, sans danger, a été bloqué par le gardien du RB. Comme un aveu d'impuissance du Paris SG ce mercredi soir.

### Messi apporte son soutien à Maradona

"Diego, toute la force du monde": la superstar argentine du FC Barcelone Lionel Messi a publié sur Instagram mercredi un message de soutien à son compatriote, la légende Diego Maradona, opéré d'un hématoème à la tête mardi soir. "Diego, toute la force du monde. Ma famille et moi souhaitons te voir rétabli le plus vite possible. Je t'embrasse du fond du coeur!", a écrit Messi sur Instagram, accompagnant ce message d'une photo de lui et Maradona.

Diego Maradona, légende du football argentin, a été opéré avec succès d'un hématoème à la tête mardi soir à la clinique privée Olivos, dans la banlieue nord de Buenos Aires, cinq jours après avoir fêté son soixantième anniversaire.

La star y avait été transférée après une première hospitalisation, lundi, à La Plata, à 60 km au sud de la capitale.

"Diego a bien toléré l'opération. Il est réveillé et tout va bien. (...) Il va rester en observation", a annoncé mardi soir en conférence de presse son médecin personnel, le Dr Leopoldo Luque.



## Fortes ventes en Italie d'un complément alimentaire prétendument anti-Covid

Les pharmaciens italiens font face à une énorme hausse de la demande pour un produit habituellement commercialisé pour stimuler le système immunitaire des bébés, quelques semaines après qu'une vidéo devenue virale a suggéré qu'il pourrait protéger contre le coronavirus.

La lactoferrine, une protéine présente en forte concentration dans le lait maternel, a fait l'objet d'un petit essai clinique à Rome. Les organisateurs ont fait état de résultats positifs mais déclaré que des recherches supplémentaires étaient nécessaires.

De nombreux pharmaciens du centre de Rome ont déclaré à l'AFP qu'ils faisaient depuis face à une forte hausse de la demande.

"Nous ne savons rien de ce produit", a déclaré une pharmacienne à l'AFP sous couvert d'anonymat, confirmant une demande en forte hausse. "Quand les gens ont peur, ils sont prêts à croire n'importe quoi".

La demande de lactoferrine fait suite à un reportage réalisé en juillet dernier au cours duquel Elena Campione, professeur de dermatologie à l'Université de Tor Vergata à Rome et l'un des organisateurs de l'essai clinique, a fait des déclarations fortes.

"Nous avons décidé de traiter



les patients positifs à la Covid-19, au stade précoce de la maladie", a-t-elle déclaré. "C'était incroyable mais 10 jours après le début de la thérapie, les symptômes ont disparu et le test PCR (pour le coronavirus) était négatif", avait-elle déclaré.

Ces déclarations sont devenues virales sur les réseaux sociaux, mais la vidéo a fait long feu.

Elle a cependant refait surface lorsque les cas de virus ont commencé à augmenter en septembre et octobre, entraînant une forte demande de produits à base de lactoferrine.

Bien que la substance soit le plus souvent vendue comme supplément pour bébés, elle est également commercialisée par une entreprise sous la marque "CovAlt" et vendue dans le cadre d'une gamme de produits qui comprend des gels pour les mains et d'autres produits associés à la lutte contre le virus.

"Je reçois de nombreuses demandes à ce sujet, alors je réponds collectivement à tout le monde", a écrit sur Twitter Roberto Burioni, un célèbre professeur de virologie à Milan (nord) qui dirige un site web appelé Medical Facts.

"Il n'existe aucune preuve clinique de l'utilité de la lactoferrine dans la prévention ou le traitement de la Covid-19", a-t-il assuré.

Une position partagée par les autorités sanitaires espagnoles qui ont récemment ordonné à un médecin de cesser de populariser ses produits à base de lactoferrine et l'ont dénoncé pour avoir mené des études non autorisées. Le Dr Gabriel Serrano serait maintenant sous le coup de sanctions de la part de l'autorité sanitaire régionale de Valence pour ses activités.

Une grande pharmacie du centre de Rome a expliqué à l'AFP

qu'elle écoulait désormais jusqu'à 100 boîtes de ce supplément chaque semaine, contre seulement deux ou trois par mois en temps normal.

"La saison de la grippe approche, alors peut-être que certains achètent ce produit pour cette raison", a déclaré un employé de la pharmacie Igea San Gallicano. "Mais si quelqu'un vient et achète en gros, vous savez qu'il achète à cause du virus".

Une autre pharmacienne, debout devant des boîtes de "CovAlt" et autres compléments, a déclaré à l'AFP que son commerce familial avait vu lui aussi une hausse de la demande.

Avant, "ils venaient demander des conseils sur ce qu'ils pouvaient prendre pour renforcer leur système immunitaire contre la Covid. Maintenant, ils viennent et demandent ces compléments par leur nom", a-t-elle souligné, en faisant état d'un bond des ventes de ce produit dans les grandes pharmacies, "comme une psychose".

Contactés par l'AFP, le Laboratorio della Farmacia, qui fabrique la gamme CovAlt, et le ministère de la Santé, n'ont pas donné suite.

Premier pays touché en Europe par l'épidémie en février, l'Italie a enregistré plus de 38.000 morts.

## Crème au chocolat liégeois et poudre de café

### Ingrédients

2 càs de cacao  
2 càs de maizena  
2 càs de sucre  
20cl de crème liquide  
30cl de lait  
60g de chocolat  
30cl de crème liquide entière  
2 càs de sucre glace  
1 càs de café moulu

### Préparation

#### Étape 1

Diluer le cacao, la maizena et le sucre dans une petite quantité de lait.

#### Étape 2

Dans une casserole mélanger la

crème liquide et lait. Ajouter la préparation précédente et porter à ébullition. Laisser cuire à petits bouillons jusqu'à épaississement.

#### Étape 3

Hors du feu incorporer le chocolat coupé en morceaux.

#### Étape 4

Verser la crème dans des petits pots, laisser refroidir et placer au frais pendant 2 heures minimum.

#### Étape 5

Fouetter la crème liquide entière et le sucre glace jusqu'à l'obtention d'une chantilly. Placer dans une poche à douilles.

#### Étape 6

Servir les crèmes au chocolat surmontées de chantilly et parsemées de poudre de café.



## Est-ce une bonne idée de manger plus gras quand il fait froid ?



Quand l'hiver arrive, difficile de faire l'impasse sur les raclettes, tartiflettes et fondus en tous genres. Pour beaucoup, la baisse des températures sonne l'heure des repas riches en gras. Et pour cause : cette habitude est héritée d'une vieille croyance, qui veut que "quand il fait froid, on a besoin de plus d'énergie pour maintenir la température du corps à 37°C", comme l'explique à l'Obs le professeur Pierre Déchelotte.

Mais au final, est-ce vraiment utile ? Selon le nutritionniste, la réponse est malheureusement non : cette vérité valait "il y a encore 50 ans. [...] Mais ce n'est plus vrai dans notre environnement actuel, dans lequel nos besoins en

énergie ont considérablement diminué."

Entre nos foyers et nos lieux de travail, rares sont celles et ceux exposés au grand froid. Manger plus gras pour avoir plus d'énergie à brûler ne sert donc pas sur le plan nutritionnel. Même si ce type de repas est finalement plutôt devenu un moyen de partager des moments de convivialité avec ses proches.

De nos jours, nos vies sont également bien plus sédentaires que celles de nos aînés : "Notre vie moderne actuelle est une vie trop économe en énergie", statue le professeur Déchelotte. "D'où la recommandation de bouger plus. [...] Au quotidien, il faut privilégier une alimentation variée, équilibrée, moins riche."